

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2007

La séance est ouverte à 17 heures 10 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Mes chers collègues, veuillez prendre place. Monsieur PECHARMAN va procéder à l'appel.

(Monsieur PERCHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, CATTELIN, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mlle FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MUTEZ, ORIOL PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, THIOT, Mme VERBRUGGHE.

Excusés : Mmes CLERBOUT (pouvoir), KECHEMIR (pouvoir), MM. MOREAU, VICOT (pouvoir).

Madame le Maire.- Mes chers amis, nous sommes réunis pour rendre un hommage solennel à notre ancien collègue et ami Jean-Raymond DEGREVE.

Je salue Pierre MAUROY, notre Maire honoraire, Bernard DEROISIER, Président du Conseil Général, Gilles PARGNEAUX, Maire d'Hellemmes, Yves DURAND, Maire de Lomme et l'ensemble des collègues du Conseil Municipal.

Nous savions Jean-Raymond très malade et nous avons été nombreux, ses amis, à lui rendre visite ces derniers mois. Notre peine a été grande lorsqu'il s'est éteint le 28 août dernier.

Je redis, mais ils le savent, à Martine, son épouse et à Aurélien, toute l'affection qui était la nôtre pour Jean-Raymond et qui est la nôtre pour eux. Ils savent qu'ils peuvent compter sur nous, dans tous les moments de la vie et ils ne sont pas toujours simples.

Lorsque nous rendions visite à Jean-Raymond, nous le trouvions tel qu'il était, tel qu'il a toujours été. D'abord, d'un courage exemplaire, connaissant sa maladie et son pronostic, il continuait à se battre, sa main dans celle de martine, avec sa force, avec son sourire, avec sa gentillesse, et avec la tienne, Martine, toi qui l'as accompagné jusqu'au bout.

Et Jean-Raymond continuait, dans cette période, ô combien douloureuse et difficile pour lui, à s'intéresser aux autres, à s'intéresser au monde.

Chacun d'entre nous -et je salue tous ses amis qui sont ici ce soir- a pu se rendre compte qu'il continuait à parler de tout, même parfois avec difficulté, de l'Afghanistan, du Pakistan, mais aussi du chômage à Lille, de l'individualisme de cette société, de l'avenir de la Gauche... Bref ! de tout ce qui l'a conduit à prendre des positions avec la force qu'on lui a connue tout au long de sa vie.

Il nous a émerveillés par son courage, par sa capacité à toujours se projeter vers les autres, malgré la douleur et la difficulté de la situation.

Je voudrais donc aujourd'hui au nom de Pierre MAUROY, notre Maire honoraire, de Bernard DEROISIER, Président du Conseil Général, deux personnalités auprès desquelles Jean-Raymond a travaillé et avec qui il entretenait des relations d'amitié forte, au nom de Gilles PARGNEAUX, d'Yves DURAND, de l'ensemble du Conseil Municipal, mais aussi au nom de tous ses amis, lui rendre un hommage après celui que lui a rendu Ivan RENAR avec le talent que l'on sait, mais surtout avec l'affection qu'il portait à Jean-Raymond. Il nous a, une fois de plus, parlé d'un homme fort, d'un homme qu'il aimait et je voudrais le saluer ce soir.

Je voudrais rendre hommage à l'homme avec ses engagements et ses convictions.

Adhérent aux Jeunesses Communistes très tôt, dès son plus jeune âge, il rejoint tout naturellement le Parti Communiste. Chacun sait, parce que Jean-Raymond nous en a souvent parlé, combien il avait été marqué par son père, ouvrier dans une usine à Fives, qui portait haut des valeurs collectives, les valeurs de solidarité de la classe ouvrière et aussi les valeurs du syndicalisme.

Ce sont ces valeurs que Jean-Raymond a gardées tout au long de sa vie, pour lesquelles il s'est battu avec ses camarades du Parti Communiste, avec l'ensemble de ceux avec qui il a eu des engagements. Le Parti Communiste au sein duquel il a rempli d'importantes responsabilités tout au long de sa vie et participé à tous les débats, y compris au débat sur son évolution au regard des grands changements du monde et des bouleversements de l'Europe de l'Est ces dernières années.

Il a été élu Conseiller Municipal Communiste et a assuré pendant longtemps la présidence de ce Groupe au Conseil Municipal.

Je souhaite m'adresser à Eric CORBEAUX, le Secrétaire de la Fédération du Nord du Parti Communiste et aussi à Michel CUCHEVAL, le Président du Groupe qui a succédé à Jean-Raymond et en qui je salue un ami très proche de Jean-Raymond.

Je veux leur redire notre peine, la peine que nous partageons.

Je salue aussi l'ensemble des Elus communistes et notamment Michelle DEMESSINE, Sénatrice et Adjointe au Maire.

Engagé, Jean-Raymond le fut aussi dans son métier. Et c'est cela qui est étonnant, un tel engagement dans tous les axes, dans toutes les parties de sa vie.

Le parcours de Jean-Raymond est indissociable du monde de la presse, chacun le sait, de la presse d'opinion, celle qui garantit nos libertés collectives, cette liberté qui lui était si chère, celle qui est un pilier essentiel pour la vitalité de notre démocratie.

Ingénieur de formation, sa vie professionnelle est étroitement liée à celle du journal Liberté. Ivan RENAR l'a rappelé avec force, il sera Directeur Général de Liberté pendant une vingtaine d'années, il s'est battu avec une énergie hors du commun pour faire vivre ce quotidien

jusqu'à ce qu'il faille bien, à contre-cœur, se résoudre à mettre un terme à cette publication en 1992. Chacun le sait, ce fut un déchirement pour Jean-Raymond.

Il a alors orienté sa carrière vers d'autres horizons en créant une société orientée vers les échanges internationaux, mais je crois qu'il conservait de ce métier l'essentiel, c'est-à-dire un esprit critique, un franc-parler et une justesse d'analyse.

Engagé, je crois qu'il a été aussi pour nos villes, pour Hellemmes comme pour Lille. Si je devais en une phrase concentrer l'action de Jean-Raymond pour nos villes, je dirais d'abord qu'il a aimé Hellemmes, qu'il a aimé Lille et qu'il a servi ces deux villes avec une grande passion.

Et c'est avec passion qu'il a rempli les mandats qui étaient les siens, au départ, aux côtés et à la demande de Bernard DEROSIER, comme Adjoint au Maire d'Hellemmes, de 1971 à 2001, sans interruption, Hellemmes où il avait de lourdes charges puisqu'il s'occupait du délicat et difficile problème de la délégation des Finances.

Il sera par ailleurs l'un des artisans du rapprochement entre nos deux communes en 1977. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de fêter les trente ans de l'association au cours d'un Conseil Municipal extraordinaire dans quelques jours.

Après cet accord d'association, Jean-Raymond a siégé au Conseil Municipal de Lille où il a rempli de nombreuses délégations auprès de Pierre MAUROY, avec qui il avait –je le sais car Pierre MAUROY m'en a bien souvent parlé– de nombreuses conversations politiques, mais aussi sur l'avenir de notre société ou de notre ville.

Pierre MAUROY lui a confié de nombreuses délégations car il savait qu'il les portait avec le cœur qui était le sien.

Ce fut d'abord la Santé, puis la Petite Enfance, puis les Lycées et l'Enseignement Supérieur.

Son dernier mandat auprès de moi-même en mars 2001, il l'a consacré aux relations interculturelles, ce qui, dans le fond, résume assez bien l'homme qu'était Jean-Raymond. Un homme épris de liberté, de justice, de passion et de conviction, un homme qui aimait la vie et qui aimait les autres.

Oui, Jean-Raymond aimait la vie, chacun le sait, parfois même en la brûlant par tous les bouts, avec parfois des excès qui faisaient aussi son charme.

Mais il aimait surtout les autres, respectant en chacun ce qu'il a de singulier, en tentant de porter chacun d'entre nous au plus haut de nous-mêmes, allant chercher la part d'humanité que nous avons au plus profond de nous.

Quel bonheur avions-nous les uns et les autres quand nous avions cette chance de participer à des débats avec Jean-Raymond. Car disons les choses simplement, lorsque l'on aime les autres, lorsqu'on aime la liberté et particulièrement la liberté de pensée, la liberté d'opinion, on aime les débats d'idées. C'est peut-être aussi ce qui manque beaucoup dans notre pays.

Jean-Raymond était toujours prêt à se lancer dans une diatribe avec force pour défendre la justice, mais aussi pour s'enflammer sur une situation difficile, qu'elle soit internationale, lourde ou qu'elle concerne une personne auprès de lui.

Parfois même, on le sait, il aimait rentrer dans un débat pour le plaisir, faire un peu de provocation, parce qu'il aimait discourir, discuter, aller au plus profond des choses.

Nous avons tous connu les coups de gueule de Jean-Raymond. Parfois, ils nous faisaient sourire, parfois, nous nous disions « quand même, il a raison », il nous faisait réfléchir. Car nous savions aussi que derrière ces coups de gueule, il y avait un homme, un homme tendre, un homme d'une humanité particulière et je voudrais le dire aussi, avec une part de fragilité qui, sans doute, le rendait encore plus attachant pour nous.

Comment s'étonner alors de l'amour que portait Jean-Raymond à la culture, pas à la culture de manière globale, générale, mais très clairement à la création et aux artistes parmi lesquels il avait de nombreux amis.

La culture, il le disait, mais nous pouvons le dire avec lui, c'est elle qui ouvre la raison et le cœur, loin du repli sur soi, loin de l'individualisme. C'est elle qui est capable de réunir des hommes et des femmes que l'on voudrait souvent aujourd'hui opposer les uns aux autres. La culture, mais aussi toutes les cultures, toutes celles qui nous ouvrent vers les autres, qui nous font grandir quand nous essayons de les comprendre.

La culture parce qu'elle porte haut les capacités des hommes et des femmes à créer un autre univers, un monde meilleur, parce que les artistes mettent le doigt là où ça fait mal dans notre société et parce qu'ils sont capables de nous porter avec poésie ou avec rêve vers une autre société, un monde meilleur.

La culture aussi parce qu'elle permet à tous les hommes, de toute culture, de toute condition, de tous âges, de partager ensemble des émotions. Des émotions vraies, pas celles de la compassion, du populisme qui nous gagnent aujourd'hui, mais celles qui touchent au cœur et à la raison.

C'est cela qui portait haut les convictions de notre ami Jean-Raymond.

Réunir des hommes différents, les amener à s'intéresser les uns aux autres... que n'a-t-on dit sur tous les amis de Jean-Raymond... Il n'aimait rien de mieux que de faire en sorte que ceux qu'il aimait puissent aussi s'apprécier et s'aimer, quelles que soient leurs différences. Et cela aussi, c'est un talent particulier qui se résume dans ce que je disais tout à l'heure sur sa capacité à aller chercher au fond de chacun le meilleur de lui-même, sa capacité à faire reconnaître à ceux qu'il aimait la façon dont ils pouvaient eux aussi discuter, débattre ensemble et pourquoi pas nouer aussi une parfaite amitié.

Réunir autour d'une bonne bouteille, devant un beau tableau, ou encore dans une grande discussion ceux qui, pourtant, n'avaient rien pour s'entendre hier, et faire en sorte que naisse la réalité d'un rapport entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire tout simplement une certaine humanité, voilà ce qu'il aimait plus que tout au monde, et voilà ce que nous retiendrons de notre ami.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui.

Inutile de dire tout ce qu'il a fait pour Lille, pour Hellemmes, pour son Parti. Je crois qu'il était plus simple, et sans doute encore plus vrai, de parler de lui, de celui qui nous manque, de celui que nous aimons et de redire à Martine, à Aurélien, que nous sommes après d'eux ce soir.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

(minute de silence)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je voudrais aussi vous annoncer pour ceux qui n'en ont pas eu connaissance, que trois de nos collègues ont eu l'immense douleur de perdre un être très proche.

Je pense à Guy ORIOL, Conseiller Municipal délégué à la restauration scolaire, qui a perdu sa maman, Madame Suzanne ORIOL, le 26 juin dernier, à l'âge de 86 ans.

Je m'adresse aussi à Thérèse DANGRÉAUX, qui a perdu son époux, René DANGRÉAUX, que nous connaissons bien et que nous aimions beaucoup, le 29 août dernier, à l'âge de 81 ans.

Et très récemment, c'est notre collègue, Marie-Christine STANIEC, qui a perdu son frère Jean-Pascal, à l'âge de 46 ans, Jean-Pascal que nous connaissons bien puisqu'il travaillait par ailleurs dans les services municipaux.

J'ai eu l'occasion d'exprimer à Guy, à Thérèse et à Marie-Christine, notre peine et notre affection dans ces moments douloureux, mais je voudrais leur redire au nom du Conseil Municipal que nous sommes très proches d'eux, et leur adresser nos chaleureuses pensées.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Claude BEIGNEZ, survenu le 27 juin, dans sa 72^{ème} année.

Claude BESNIER fut Conseiller Municipal de Lille au titre du Parti Socialiste sous le mandat d'Augustin LAURENT en 1971, puis de Pierre MAUROY, de 1973 à 1983.

Il était également très actif en dehors de ses fonctions municipales au Comité Régional de Lille des coopérateurs de Flandre et d'Artois, membre du bureau de l'Amicale laïque du Vieux-Lille.

Sur le plan professionnel, Claude BESNIER était fonctionnaire territorial, travaillant d'abord à la Mairie de Lille, puis rejoignant les services communautaires, puis enfin ceux de la commune de Lomme, en 1986, où il eut la direction de la restauration scolaire jusqu'à sa retraite en 1995.

C'était un militant, un homme de conviction, très sensible au service public qu'il côtoyait dans ses différentes activités.

Je voudrais présenter à nouveau à sa famille et à ses proches toutes les condoléances du Conseil Municipal.

Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition de Robert BUTSTRAEN, ancien Conseiller Communal de Lomme, le 30 août dernier, à l'âge de 76 ans.

Yves DURAND nous en a fait part immédiatement. Je voudrais saluer André, son fils, qui est parmi nous ce soir et je l'en remercie.

Je veux rappeler les éminentes fonctions qu'a remplies Robert, de 1959 à 1971, puis de 1983 à 1989, élu de la commune de Lomme au titre du Parti Socialiste, aux côtés du Député-Maire de l'époque, Arthur NOTEBART.

Robert BUTSTRAEN était une personnalité bien connue à Lomme, dans son quartier du Marais, où il présida pendant de longues années la société municipale de gymnastique masculine, la Jeunesse du Marais, de 1965 à 1998.

Son engagement associatif était intense et dans de nombreux domaines :

- Président de l'Association lommoise des familles ;
- Vice-Président de la Clique municipale, c'est-à-dire la batterie fanfare et des accordéonistes de Lomme ;
- Administrateur de la Maison des jeunes Léo Lagrange ;
- Trésorier Adjoint du boulister club.

Ceux qui ont connu Robert BUTSTRAEN saluent son courage et son implication dans la vie civique et culturelle lommoise.

Une fois de plus, à l'occasion de la disparition de certains de nos élus et de nos anciens élus, nous nous rendons compte que ces hommes, ces femmes, se sont non seulement engagés pour leur ville dans des fonctions électives dans un conseil municipal, mais sont en général les mêmes que l'on retrouve travaillant dans de nombreux domaines associatifs dans leur quartier ou dans leur ville. Et Robert en était un exemple tout particulier.

A sa famille, à ses enfants, à son fils André, Adjoint au Maire de Lomme, à sa fille Michèle, je voulais exprimer tous nos sentiments attristés, ainsi qu'à Yves DURAND, Député-Maire de la commune de Lomme.

Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition de Jean-Claude LEFEBVRE, le 4 septembre dernier, à l'âge de 65 ans:

Je voudrais saluer sa fille, Fabienne et ses proches qui sont parmi nous aujourd'hui.

Jean-Claude était Conseiller Communal de Lomme délégué à l'animation des personnes âgées depuis 2001, mais il siégeait aussi dans de nombreuses instances lommoises depuis 1995, au titre du Parti Socialiste.

Chacun le connaissait à Lomme, et il y a encore quinze jours, lors de la rencontre des associations lommoises qui avait lieu à Lomme comme chaque année, chacun parlait de cette disparition soudaine de Jean-Claude.

Beaucoup, dans les associations dans lesquelles il travaillait, étaient effondrés et se disaient qu'ils ne pourraient pas continuer sans lui, tant il était indispensable.

Chacun sait qu'il avait un investissement particulier envers les seniors lommois, mais que c'était aussi un passionné de voitures anciennes. Il m'en a parlé plus d'une fois car il avait toujours des tas de projets, qu'il menait d'ailleurs à bien, avec ses voitures.

Dès 1984, il avait fondé le 203 Club Peugeot dont il était un Président très actif. Et il était à l'origine de nombreuses manifestations qui accueillaient toujours soit un public de collectionneurs soit un public tout simplement populaire très nombreux.

Jean-Claude LEFEBVRE était retraité de la SNCF où il avait aussi été un syndicaliste engagé. Ancien secrétaire régional SNCF FO, ancien conseiller prud'hommal au Tribunal de Lille.

Vous voyez que nous sommes là face à des personnalités dont toute la vie a été une implication pour les autres. Et je voudrais redire à sa famille, à sa fille Fabienne, à ses enfants, petits-enfants, tous nos sentiments attristés, avec ceux du Conseil Municipal, d'Yves DURAND et du Conseil Communal de Lomme.

Pierre STEPHAN nous a quittés le 26 juillet dernier à l'âge de 61 ans. Il siégeait au Conseil de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin depuis 2001 au titre du Groupe du Parti Socialiste.

Je voudrais saluer son épouse, Annie, qui est parmi nous.

Pierre était retraité de l'Education Nationale depuis très peu de temps, il avait enseigné les mathématiques au lycée Baggio, où il était très apprécié de ses élèves et de toute l'équipe éducative.

Mais au-delà de son métier d'enseignant, il était extrêmement engagé dans la vie associative, dans le cadre de l'association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public, dont il avait été président de la délégation régionale. En 2001, il avait été l'un des organisateurs à Lille Grand-Palais des journées nationales des professeurs de mathématiques.

Il était un membre dynamique de l'association Robin des Bio, qui favorise l'accès et le développement de l'agriculture biologique. Comme quoi les Socialistes peuvent aussi être Verts...

Actif également dans la vie de son quartier, il était de toutes les manifestations et s'est énormément investi dans la commission Cadre de vie.

Il a tenu du reste à continuer ses activités malgré sa maladie et a encore participé –Betty nous le disait- au conseil de quartier d'avant les vacances en juin dernier.

Tous ceux qui l'ont connu, et j'en fais partie, ont apprécié chez Pierre son courage, sa simplicité, mais aussi son énergie, sa vivacité d'esprit.

C'était un militant politique convaincu très engagé dans tous les domaines de la vie pour ses valeurs.

A sa famille, à son épouse Annie, à sa fille Flora, j'exprime en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, tous nos sentiments attristés, ainsi qu'à Betty GLEIZER, Présidente du Conseil de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Je souhaite aussi vous dire un mot et rendre hommage à Guy MONTPELLIER qui était une figure de la vie culturelle lilloise et qui s'est éteint en juillet dernier.

Chacun le connaissait dans la ville. C'était un passionné qui eut l'audace de créer l'un des premiers pôles culturels de notre ville en ouvrant en 1953 « la Boîte aux disques ».

Sa passion pour la musique, il la partageait avec les Lillois. Il leur faisait d'ailleurs découvrir et rencontrer des musiciens régionaux, nationaux, qui avaient l'habitude de passer dans son magasin qui était en même temps une scène locale. C'était un vrai acteur de la vie culturelle de notre ville.

Il a également tracé la voie de la restauration du Vieux-Lille et il a été un acteur essentiel de sa renaissance. Pierre MAUROY s'en souvient car Guy MONTPELLIER a été un précurseur de cette renaissance.

Il nous a semblé qu'il était important que les Lillois n'oublient pas cette personnalité emblématique dans l'histoire de la ville.

Aussi nous lui rendrons hommage dans le quartier du Vieux-Lille qu'il aimait tant dès cet hiver. Nous avons ainsi décidé de donner son nom à l'une des salles de la médiathèque du quartier et d'organiser une grande fête populaire et musicale comme il les aimait, avec tous ses amis, avec tous ceux qui ont profité de son talent. Nous organiserons cela avec le Président du Conseil de quartier du Vieux-Lille, Marc BODIOT, que je salue.

Nous avons beaucoup de nouvelles tristes en ce début de Conseil Municipal, au retour des vacances, mais comme nous sommes obligés de le faire, et sans lien, je voudrais maintenant mettre à l'honneur une grande dame lilloise, Madame Marie-Astrid AUFFRAY qui est parmi nous.

Nous avons célébré cette année les vingt-cinq ans de l'école de musique des Bois-Blancs, un peu plus dans la réalité, parce que cette école a été créée officiellement en 1979 et reconnue officiellement en 1980.

Mais tout le monde ne sait pas, et je souhaitais que ce soit le cas, que nous devons cette création et son développement ultérieur à Marie-Astrid AUFRAY.

Je sais bien, vous me l'avez déjà dit, chère Madame, que vous fuyez les hommages. Vous ne souhaitiez pas que nous parlions de vos mérites, en honorant aussi bien la musicienne, harpiste émérite diplômée du Conservatoire de Paris, que la femme de cœur, celle qui a souhaité partager sa passion de la musique avec les hommes, les femmes, et surtout les jeunes, les enfants de nos quartiers.

Aujourd'hui, quand on parle de la musique dans les quartiers de Lille, on peut avoir l'impression que ceci est naturel, mais à l'époque, c'était une véritable révolution. L'école de musique est aujourd'hui implantée aux Bois-Blancs comme si elle avait toujours existé, mais elle doit sa naissance à la volonté de Madame AUFRAY d'apprendre la musique aux enfants des quartiers qui n'avaient pas accès aux cours du Conservatoire de Lille où vous étiez par ailleurs enseignante.

En 1979, c'est donc un concept nouveau, un mélange de démarche pédagogique, mais aussi sociale et humaine, qui est mis en place pour enseigner avec de nouvelles méthodes la musique pour pouvoir plaire, attirer et faire en sorte que ces enfants s'y accrochent.

C'est un concept qui plaît puisque le quartier et la Municipalité décident de l'aider modestement au départ, il faut bien le dire, et de le développer.

Les débuts sont un peu spartiates, vous nous l'avez rappelé lorsque nous avons fêté ces vingt-cinq ans avec ce formidable spectacle que nous ont donné les enfants du quartier des Bois-Blancs, dans une classe de l'école Guynemer, le mercredi, avec un vieux piano du conservatoire. Mais la magie va très vite opérer puisque vous êtes rapidement entourée d'une quarantaine d'enfants qui s'inscrivent. Vous leur donnez confiance en eux et vous avouez avec le sourire que l'orchestre des petits a été parfois symphonique, mais aussi souvent un peu cacophonique... mais bon ! Cela fait aussi partie de ce qui est nécessaire pour pouvoir avancer.

Mais quel beau succès que de voir ces enfants se passionner pour la musique et aussi pour certains se révéler de grands musiciens et devenir des professionnels comme cela a été le cas pour certains d'entre eux.

Je crois qu'on peut le dire, votre école a été empreinte à la fois de liberté et de légèreté. Il n'est pas facile de rentrer dans le solfège quand la musique vous est étrangère.

On apprend le solfège avec une pédagogie un peu différente de celle des conservatoires de l'époque et vous y développez l'enseignement selon des méthodes actives.

Avant la performance, ce que vous souhaitez faire passer aux enfants, c'est le goût des notes, la sensation de l'instrument et le plaisir de chanter et de jouer ensemble. Et je crois que c'est ce que nous retrouvons encore aujourd'hui dans ce conservatoire.

Parallèlement, cela leur donne des repères pour construire leur identité et leur relation avec les autres parce que apprendre à jouer d'un instrument, cela demande bien sûr du sérieux et de la volonté. Apprendre à jouer dans un orchestre, cela implique d'être soi-même, mais aussi d'écouter et d'entendre les autres. Aussi, je crois que cette école est une très belle école de citoyenneté, ouvrant chacun, émancipant chacun au maximum, et permettant d'agir ensemble.

Aujourd'hui, l'école des Bois-Blancs s'est beaucoup développée. Elle est au cœur d'un réseau de 5 écoles municipales. Près de 200 enfants y sont inscrits et ont accès à toutes les disciplines musicales et chorales.

D'ailleurs, pour leur permettre d'apprendre dans de meilleures conditions, l'école est en cours de rénovation avec d'importants travaux au rez-de-chaussée en ce qui concerne les Bois-Blancs,

et dont la création d'une salle de batterie en 2008 pour éviter qu'elle ne gêne les voisins, même si ceux-ci sont un peu éloignés.

Au-delà des enseignements dispensés, l'école se distingue par son dynamisme et aussi par les nombreux projets créés en lien avec d'autres structures du quartier ou de la ville, des chorales et formations musicales, les autres écoles de musique, le théâtre du Grand Bleu par exemple.

Pierre-Yves GRONIER que je salue, qui est auprès de vous et qui vous a succédé en 1991, met autant d'âme je crois et de créativité à faire vivre cette école que vous avez créée dans ce quartier.

Tandis qu'elle conserve un rôle central dans la vie des Bois-Blancs, aujourd'hui, elle s'ouvre et elle rayonne sur l'ensemble de la ville.

Je parlais du spectacle du 5 mai dernier, je crois qu'il reste au cœur de tous ceux qui y étaient.

Ce spectacle « T'es qui toi ? », quel rapport aux autres, comment comprendre la différence en musique, avait une force tout à fait exceptionnelle et aussi, il faut bien le dire, une très grande chaleur.

Au-delà de cette œuvre qu'est la création de cette école, je voudrais aussi saluer en vous la femme de cœur. Le mot de solidarité est un mot qui fait sens dans votre vie, vous qui avez emmené des enfants défavorisés en vacances avec votre association Eclat ; vous qui êtes engagée auprès de l'association ATD Quart-Monde.

Aujourd'hui, vous dites que vous êtes un peu moins sur le terrain, mais vous continuez à être active à la fois en donnant des master classes et des cours particuliers de musique pour transmettre votre passion, votre savoir-faire avec la même ferveur et la même générosité qu'hier.

Je voudrais donc vous dire merci tout simplement, pas seulement au nom de tous ces enfants qui sont passés dans l'école de musique des Bois-Blancs, mais aussi au nom des Lillois, et au nom de la Ville de Lille.

C'est la raison pour laquelle je suis très heureuse de vous remettre ce soir la médaille d'or de la Ville.

Si vous voulez bien avancer, Madame...

(applaudissements)

Madame AUFFRAY.- C'est la première et dernière fois de ma vie que j'occupe un tel siège.

(rires)

Madame le Maire.- J'espère bien !...

(rires)

Madame AUFFRAY.- Je tiens à remercier Madame le Maire, tous les mots qu'elle a dits me touchent infiniment parce que je crois qu'ils reflètent tout à fait l'esprit dans lequel « nous » avons œuvré.

C'est la première chose que je veux dire, je tiens à associer à cet hommage qui m'est rendu tous ceux qui m'ont tellement soutenue, aidée, entourée, pour ce projet que nous avons construit ensemble dans le même esprit.

Je remercie tous ces anciens enseignants, Pierre-Yves GRONIER d'abord qui est maintenant directeur et qui a pris ma succession à l'école de musique des Bois-Blancs. Je dois dire que, dans les manifestations auxquelles j'assiste, je suis émerveillée du travail formidable qui s'y poursuit, et je le félicite. Je félicite tous les enseignants et les remercie infiniment de cet esprit qu'ils poursuivent et auquel je tenais par-dessus tout.

Je remercie aussi les parents d'élèves qui ont tellement aidé à la construction de cette école et dont certains sont présents ici ; et également des anciens élèves qui sont venus nous entourer.

Je suis très émue et j'adresse un immense merci à tous ces amis que j'aime beaucoup.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Merci.

Je voudrais maintenant accueillir deux Conseillères de quartier : Luce CACHERA et Odile TIBERGHIEN, qui siègeront toutes les deux au Conseil de quartier de Vauban.

Luce CACHERA est commandant honoraire de la Police Nationale. Elle a pu développer tout au long de sa carrière professionnelle une connaissance précise des acteurs de terrain, des services de police et des associations.

Elle a été affectée d'abord au Commissariat Central de Lille, à l'état-major opérationnel, en 1996 ; puis chargée des relations avec les partenaires sociaux et municipaux. Elle a d'ailleurs participé aux travaux du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de Lille, notamment le groupe « connaissance des problèmes observatoire local de sécurité ».

C'est dire que c'est quelqu'un qui connaît bien les problèmes de sécurité dans notre ville et aussi la lutte contre les toxicomanies.

Elle a aussi collaboré à la mise en place du Contrat Local de Sécurité, puis elle a été nommée chef de la circonscription de sécurité publique d'Aniche, où elle a d'ailleurs développé la fameuse police de proximité que nous aimerions voir revenir à nouveau sur le terrain.

Luce est retraitée depuis juin 2007 et elle souhaite s'engager aujourd'hui personnellement dans la vie de son quartier et c'est évidemment un grand plaisir de l'accueillir, comme Annick GEORGET l'a fait, au Conseil de quartier de Vauban.

Voilà. Je suis heureuse de vous accueillir, Madame.

Et puis Odile TIBERGHIEN que chacun connaît parce que c'est une femme proche des gens, dotée d'une grande qualité d'écoute, très présente dans des associations que nous connaissons bien et qui font un travail formidable dans la ville, Magdala, l'association « vis avec moi », l'association le PARI, Point Alcool Rencontre Information ou encore le Point Emploi.

On voit combien Odile a de cordes à son arc si je puis dire puisqu'elle touche beaucoup de domaines qui intéressent directement la population.

Elle souhaitait là encore donner un nouvel axe à son action en intervenant au Conseil de quartier au service des personnes en grande difficulté sociale, et faire avancer les problèmes qui les concernent dans le quartier de Vauban avec Annick GEORGET.

Nous vous accueillons donc avec grand plaisir, Madame.

Comme c'est la rentrée, il y a beaucoup d'annonces, je suis désolée, mais je pense que c'est important de le dire, nous accueillons deux nouveaux cadres dans notre Ville.

Je voudrais d'abord saluer Sandra DE PINHO qui a été lauréate du concours d'administrateur et qui, depuis le 17 septembre, a en charge le pôle « Finances, Moyens, et Economie » -vous imaginez que c'est très important- sous la responsabilité directe de Jean-Marc GERMAIN, notre Directeur Général des Services.

Sandra DE PINHO suit le même processus, si je puis dire, qu'Elisa LOSFELD, notre Directrice Générale Adjointe du pôle « Vie Citoyenne » puisque celle-ci a été nommée Directrice Générale Adjointe au terme de sa période de stage, après un concours.

Après son concours, Sandra fera de même, et nous pourrons la nommer dans un an Directrice Générale Adjointe chargée des Finances et de l'Economie.

Son parcours professionnel est déjà riche dans le secteur de la finance et de la gestion financière. Elle a travaillé en dehors de notre région, cela nous donnera donc un œil neuf, dans les Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône, puis du Vaucluse, puis dans un cabinet de conseil aux Collectivités locales, avant de rejoindre notre ville, sachant qu'elle est originaire d'Avignon.

Mais je pense qu'elle est déjà très attachée à la ville de Lille.

Je pense aussi que ses expériences nous seront extrêmement utiles.

Elle travaillera auprès de nombreux Adjoints, Pierre de SAINTIGNON en premier lieu, Dorothée DA SILVA, Christiane BOUCHART, Bernard CHARLES, Martine FILLEUL et Jacques MUTEZ.

Bon courage car il y a beaucoup de travail dans ce domaine.

C'est aussi pour moi un plaisir d'accueillir François GENU qui occupe depuis le 1^{er} septembre les responsabilités de Directeur Général Adjoint chargé de l'Education auprès de Marielle BOYER-SCHAEFFER, Directrice Générale Adjointe.

François GENU anime et coordonne trois Directions : Enfance, Vie scolaire et Restauration scolaire.

Je ne ré-insiste pas sur l'importance pour nous de notre Projet Educatif Global, de notre politique éducative et de l'enfance. Je parle là devant Ariane CAPON, devant Patrick KANNER. Il sera aussi l'interlocuteur de tous les jours de nos Directeurs d'école et portera les projets qui sont les nôtres, avec Patrick KANNER, Ariane CAPON et Guy ORIOL.

Je crois que beaucoup de personnes de notre ville connaissent François GENU. C'est un enseignant et un pédagogue de grande qualité, qui est titulaire du CAPES et d'une agrégation en Lettres modernes et qui a dirigé différents établissements dans notre département du Nord, au Cateau, puis à Wingles.

Ensuite, il est parti à Hong-Kong pendant trois ans et, de là, il revient directement à Lille puisque, comme vous le savez, Lille rayonne, et on ne pouvait pas faire autrement que d'attirer un haut

cadre qui a fait y compris une carrière internationale dans le domaine de l'éducation. C'est quand même extrêmement rare et là aussi, je lui souhaite la bienvenue.

Un mot maintenant, mes chers collègues, et je souhaite le faire tant que Pierre MAUROY est avec nous, pour redire ce qu'il sait mieux que quiconque, tout comme Gilles PARGNEAUX, puisque nous allons fêter les trente ans de l'association de Lille et d'Hellemmes dans quelques jours.

Trente années d'union. On dit que ce sont des noces de perle... je ne sais pas si c'est un terme breveté... trente ans après l'engagement scellé en 1977 par Pierre MAUROY avec Arthur CORNETTE, puis avec Bernard DEROISIER.

Cet engagement se poursuit aujourd'hui avec Gilles PARGNEAUX et avec moi-même.

Ce sont trente ans d'une vie municipale commune, partagée, empreinte d'une grande sérénité, avec un seul objectif, améliorer la vie de nos concitoyens à Hellemmes comme à Lille.

Je ne vais pas faire le bilan aujourd'hui de ces trente années, simplement vous dire que nous célébrerons cet anniversaire lors d'une séance extraordinaire du Conseil Communal d'Hellemmes comme cela avait été fait il y a vingt ans et il y a dix ans à Hellemmes, le dimanche 21 octobre, et vous y êtes bien évidemment tous invités.

Il y aura d'ailleurs une exposition qui retracera l'histoire de ces trente ans de « vie commune ».

Un mot, mes chers collègues, en saluant les membres des Conseils de quartier, les Lillois qui sont avec nous, et la presse, en rentrant maintenant dans les dossiers de fond de ce Conseil, tout d'abord sur les bonnes nouvelles économiques pour Lille.

Je veux redire que l'inauguration le 27 septembre dernier du « 31 », ce nouvel espace commercial de la rue de Béthune, qui abrite les Galeries Lafayette et six autres enseignes, a été perçue par tous comme une excellente nouvelle pour notre ville, à la fois parce que les commerçants ont patienté longtemps auprès de cet immense trou de la rue de Béthune, et aussi parce que nous avons eu un certain nombre de difficultés avant que Forum Invest, une entreprise hollandaise, rachète cet espace et avant que nous convainquions les Galeries Lafayette qui n'avaient pas ouvert de grand magasin depuis quarante ans, de venir s'installer à Lille. Cela a donc été une bonne nouvelle pour nous.

Tous ceux qui y sont allés ont pu apprécier la qualité de cet immeuble qui est un véritable théâtre de la mode, un lieu à la fois ouvert sur la ville puisque la ville apparaît à tout moment, un lieu international, jeune, dynamique, et aux côtés des autres fleurons du commerce lillois, je pense que le 31 et les Galeries Lafayette vont continuer à développer notre ville et son commerce.

Il faut dire que la rue de Béthune - dont je salue le Président qui est avec nous, Monsieur LACQUEMENT, avec ses 500 000 personnes par semaine, est quand même un cœur de ville particulièrement animé et il n'y avait pas meilleur endroit pour s'y installer.

Je voudrais aussi dire que l'ensemble du 31 a permis la création de 600 emplois sous les diverses enseignes et que le travail que nous avons mené avec Pierre de SAINTIGNON, Bernard CHARLES, l'ensemble des services, la Mission Locale, le CLI, l'Agence Nationale Pour l'Emploi, a permis l'embauche de plusieurs dizaines de Lillois, mais aussi d'habitants de la métropole, ce dont nous nous réjouissons.

Donc, après Decathlon sur le site d'Altadis, nous avons constaté, comme nous l'avons fait avec les commerçants lors de notre rencontre habituelle, cher Jacques MUTEZ, avec l'arrivée de ces nouvelles enseignes, que la ville de Lille continuait à attirer, et donc ce sont des emplois complémentaires et une richesse complémentaire qui sont apportés à notre ville.

Nous serons sans doute appelés à en parler tout à l'heure puisque vous présenterez, avec Martine CARLIER, le 3^{ème} Plan Local d'Action pour le Commerce.

Puisque nous sommes sur le domaine économique, je voudrais dire aussi que nous allons accueillir les 23, 24 et 25 octobre prochain le premier forum mondial de l'économie responsable, organisé par Philippe VASSEUR, Président du réseau Alliance.

Ces trois jours sont particulièrement passionnantes pour l'avenir de notre société puisqu'il s'agit de se poser la question de la façon de remettre l'homme au cœur des préoccupations économiques. Inutile de dire que c'est un vaste sujet qui ne sera pas traité en trois jours. La Région, la Communauté Urbaine, la Ville de Lille soutiennent et accompagnent cette grande manifestation, ce premier forum de l'économie sociale et solidaire.

C'est l'occasion pour moi de saluer le travail de Christiane BOUCHART qui a porté ici, dans la Ville de Lille mais aussi à la Communauté urbaine de Lille, un Plan de l'Economie Sociale et Solidaire qui n'est pas qu'un plan, comme elle l'a montré lors du bilan qu'elle a réalisé avant l'été, et qui est déjà aujourd'hui une réalité dans notre ville avec de nouvelles réalisations en permanence.

Voilà pour cette information que je crois utile pour vous.

Je voudrais maintenant vous faire part de sujets de préoccupation qui touchent à la qualité de vie des Lillois.

Tout d'abord, quelques mots sur la sécurité.

Depuis un mois malheureusement, nous subissons un exemple supplémentaire du sous-effectif de la Police Nationale dans notre ville. Je veux parler bien sûr, j'en ai parlé aussi devant les commerçants, des fonctionnaires de la brigade d'information et d'investigation, 8 policiers qui patrouillaient jusqu'à présent en civil, avec des résultats tout à fait considérables après ce qu'avaient vécu les commerçants du cœur de ville en matière d'attaques, parfois même violentes, ces derniers mois et qu'il a été décidé de remettre en uniforme. Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, cela veut dire les mêler à nouveau à la Police Nationale et donc ne pas leur donner la possibilité en temps et en moyens de consacrer le même temps qu'auparavant à la sécurité du cœur de ville.

La banalisation de la BII revient véritablement à la supprimer et, si j'en crois d'ailleurs les premières informations que nous avons, il semblerait que son activité, c'est-à-dire les taux d'arrestation, de connaissance des difficultés, se soit réduite d'environ 40%.

J'ai évidemment sollicité le Préfet de Police pour lui demander de revenir sur cette décision, dès que nous l'avons apprise au mois d'août. Les commerçants se sont mobilisés avec une pétition de 350 signatures. Je dois dire que j'ai noté avec satisfaction que Monsieur le Préfet CANEPA, la semaine dernière, a souhaité faire preuve de souplesse lors d'une conférence de presse. J'espère que nous convaincrons la Préfecture, en regardant le résultat de cette modification, de revenir à la situation antérieure.

C'est l'occasion pour moi de redire que nous avons toujours, et je le redirai quasiment à chaque conseil parce que c'est un problème permanent dans notre ville, que nous avons un manque d'effectif criant par rapport à la taille de notre ville et par rapport au fait qu'il s'agit d'un cœur de ville d'une agglomération de 1,3 million d'habitants.

Le 25 juin dernier, j'ai sollicité le Ministre de l'Intérieur, Madame ALLIOT-MARIE, qui a au moins un avantage par rapport à ses prédécesseurs, c'est qu'elle a reconnu que les effectifs de notre ville étaient inférieurs aux normes nationales, ce qui est déjà un premier progrès. Elle a affirmé, dans sa lettre de réponse, que l'arrivée de nouveaux fonctionnaires était programmée.

J'espère que, cette fois-ci, nous pouvons lui faire confiance. Je rappelle que la dernière fois que nous avons eu cette promesse, c'était lors de la visite de Monsieur SARKOZY en tant que Ministre de l'Intérieur en avril 2006 qui avait annoncé l'arrivée de 150 fonctionnaires supplémentaires, cela avait d'ailleurs été relayé par l'Opposition. Nous les attendons toujours.

Nous les attendons toujours alors que nous avons 160 fonctionnaires en moins depuis 2001 dans notre ville.

Yves DURAND a également saisi le Préfet de Police pour dénoncer le manque d'effectif sur Lomme, comme l'avait fait précédemment Gilles PARGNEAUX, car en effet, à Lomme, ce sont 34 postes qui ont été supprimés depuis 2002, on est passé de 99 à 65 policiers.

Voilà des choses extrêmement simples, extrêmement fortes. J'aime beaucoup les discours mais j'aime encore mieux les actes et là il s'agit vraiment de charges régaliennes où nous ne pouvons pas remplacer l'Etat. Nous essayons de faire notre travail en matière de sécurité, nous souhaitons que l'Etat fasse le sien, avec un seul objectif : respecter la République et donner à chacun les moyens pour que l'accès à la sécurité soit le même dans toutes les villes et dans tous les quartiers.

A cet égard, je voulais aussi vous dire que le 13 septembre, avec 17 autres Maires de la métropole, nous avons alerté Madame la Ministre de l'Intérieur sur le développement et la circulation des quads et des mini-motos. Tous ceux qui vivent dans notre ville, dans les quartiers, se rendent compte à la fois de la dangerosité de ces engins, si je puis dire, et aussi du bruit qu'ils produisent et de la crainte des habitants car ils vont partout, ils traversent les espaces où les enfants jouent, parfois d'ailleurs avec des jeunes enfants à l'arrière et les premiers morts ont été malheureusement recensés en France.

J'ai saisi Madame la Ministre pour lui demander de renforcer la réglementation en matière de commercialisation et de circulation de ces véhicules. Bien sûr, on peut nous répondre que la police peut verbaliser mais je ne vois pas de police dans nos quartiers et encore ce week-end où nous étions ensemble au Faubourg de Béthune, à Moulins et à Fives, nous avons vu passer ces engins. Nous n'avons pas vu la Police Nationale qui pouvait effectivement les arrêter.

Je ne sais pas aujourd'hui si le Gouvernement, je le souhaite, je sais que c'est une préoccupation, j'ai entendu parler la Ministre de l'Intérieur, souhaitera aller, comme l'ont fait certains pays européens, vers l'interdiction complète de la commercialisation de ces engins. Ce serait en tout cas une très bonne chose.

Enfin, je voudrais aussi vous dire quelques mots sur les problèmes de santé publique. On en parle beaucoup aujourd'hui. Lorsque Madame BACHELOT est venue dans notre ville la semaine dernière au CHRU de Lille puis au Centre de lutte contre le cancer pour inaugurer un bel équipement qui est installé depuis le mois de juin dans ce centre, le cyberknife, j'ai souhaité lui rappeler les difficultés qui sont les nôtres.

L'accès à la santé est un des problèmes majeurs qui s'ajoutent aux problèmes de pouvoir d'achat et de logement des Français.

L'accès à la santé dans notre région -le Président PERCHERON comme moi-même l'avons sollicitée- s'éloigne pour beaucoup de catégories. Tout d'abord parce que nous bénéficions, vous le savez, d'un nombre de médecins très inférieur à la moyenne alors que notre espérance de vie est encore de cinq ans inférieure à la moyenne. Nous avons des pathologies particulières, il y a une population qui a travaillé dans des conditions souvent difficiles, je pense à l'industrie, ou qui vit aujourd'hui dans des conditions difficiles.

Et pourtant, les moyens alloués à nos hôpitaux, je lui ai évidemment parlé du CHRU de Lille mais je lui ai parlé aussi de Roubaix, de Lens, où les besoins sont les plus criants, ne sont pas à la hauteur.

Je voudrais redire devant vous deux choses simples.

La première est que l'hôpital public doit être au cœur de notre système de santé. Le système de santé français est l'un des meilleurs du monde, le meilleur dit l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce qui fait la force c'est bien évidemment la capacité de recherche, d'enseignement, des CHRU, mais ce sont aussi les moyens de l'hôpital public. Aujourd'hui, l'hôpital public est le dernier servi après la médecine de ville et après les cliniques privées. Pour ma part, je souhaiterais que les cliniques privées et l'hôpital public soient traités de la même manière lorsqu'ils réalisent la même action mais que l'on reconnaissasse les actions menées essentiellement par l'hôpital public.

A cet égard, je veux vous dire que le CHRU de Lille bénéficie, si je puis dire, d'une dette de l'Etat, reconnue en tant que telle, je parle devant Jean-Louis FREMAUX, membre du Conseil d'Administration et qui s'occupe de ces questions dans ce conseil, de 10,5 M€, reconnue par les deux Ministres précédents et par Madame BACHELOT elle-même la semaine dernière.

Ces 10,5 M€, c'est exactement le déficit de notre CHRU, considéré par ailleurs par l'ensemble des inspections que nous avons eues jusqu'à présent comme l'un des meilleurs hôpitaux de France en matière de gestion.

J'ai redit à Madame BACHELOT que nous ne pouvons pas attendre car il s'agit encore une fois de la santé de nos concitoyens, de ceux qui parfois arrivent aux urgences en n'ayant vu aucun médecin alors qu'ils sont à quelques jours de la mort. C'est pour dire combien nous avons besoin de renforcer la santé dans notre pays et particulièrement celle de l'hôpital.

Je voudrais aussi rappeler que lorsque j'étais Ministre de la Santé, j'avais mis en place un système de péréquation dont les critères avaient été choisis par des experts indépendants et qui permettait au Nord/Pas de Calais, à la Picardie et au Poitou-Charentes de rattraper en 6 ou 7 ans le retard cumulé.

Cette péréquation a été supprimée, non seulement elle a été supprimée mais, comme je vous le disais, on a retiré au CHRU de Lille un certain nombre de crédits que l'on retrouve dans d'autres hôpitaux. Je préfère dire ici que ce n'est pas la République qui fixe aujourd'hui les objectifs, c'est la partialité.

Je l'ai dit aux Ministres successifs qui parfois l'ont entendu puisqu'on nous a parfois remis les sommes qu'on nous avait retirées.

Je souhaite que ces 10,5 M€ que l'on nous doit et qui sont reconnus soient versés dans les plus brefs délais.

Enfin, je voudrais soulever un dernier point qui est celui qui pose problème aujourd'hui à l'ensemble des associations et des centres sociaux de notre ville : la suppression des CAE qui est l'un des derniers dispositifs qui existent en matière d'insertion des personnes en difficultés, mais qui est aussi un moyen majeur de fonctionnement pour le réseau associatif et pour les centres sociaux de notre ville, comme d'ailleurs de toutes les villes françaises.

Cette suppression brutale des CAE va poser un problème considérable aux structures qui, dans notre ville, vous le savez, jouent un rôle majeur pour maintenir la cohésion et pour empêcher le déchirement du tissu social.

Un seul exemple : j'étais la semaine dernière avec Madame ROUGERIE et avec Monsieur HANNA au centre social Marcel Bertrand à Moulins. La suppression qui leur est annoncée de 24 CAE, c'est la réduction par deux de l'accueil des jeunes pour toutes les activités que mène le centre social.

Voilà les choses dites clairement et simplement et on peut dire la même chose pour tout le milieu social, culturel, sportif de notre ville qui est touché de plein fouet par ces suppressions après la disparition des emplois jeunes et après la diminution drastique puis la suppression des CES et des CEC. Là aussi, je souhaite que le Gouvernement puisse revenir sur ses décisions qui d'abord suppriment un moyen d'insertion, qui remettent le pied à l'étrier pour beaucoup d'hommes et de femmes qui ont souffert du chômage mais aussi remplissent un service tout à fait considérable dans notre ville.

Je voudrais par ailleurs remercier Madame KLEIN, Préfète déléguée à l'égalité des chances, auprès de laquelle je suis intervenue le 21 juin dernier car nous avions un véritable risque que les subventions apportées à l'alphabétisation et à la formation linguistique dans notre ville, pour ceux qui ne parlent pas notre langue, soient supprimées.

Madame la Préfète a débloqué une enveloppe financière de près de 100 000 € qui va permettre de reprendre ces actions d'alphabétisation. Je voulais l'en remercier.

Tout cela pour dire que nous disons les choses telles qu'elles sont, y compris lorsqu'elles s'améliorent.

Un petit mot maintenant pour vous annoncer deux semaines importantes.

Tout d'abord, la semaine bleue portée par Madame Marie-Christine STANIEC avec toutes les associations de la ville qui s'occupent des seniors. La retraite peut être synonyme de fête, nous allons le voir pendant cette semaine, mais aussi souvent synonyme d'isolement. D'où l'action de nos clubs de personnes âgées, d'où l'action du Pass senior pour les loisirs, d'où l'accompagnement par le CLIC et le plan d'alerte et d'urgence des personnes âgées en difficultés.

Cette année, nous avons mis en place des cellules de solidarité où de jeunes Lillois âgés de 18 à 25 ans ont soutenu leurs aînés pendant l'été.

Nous avons aussi engagé un certain nombre de jeunes dans la ville qui vont continuer cette action auprès des personnes âgées.

Pendant cette édition 2007 de la semaine bleue, il y aura beaucoup de choses nouvelles, notamment la remise du trophée solidarité senior, pour les seniors de notre ville tellement nombreux à être engagés au service des autres.

Nous allons aussi placer cette semaine bleue sous le signe du lien entre les générations. Il y aura, vous le verrez, de nombreuses actions, dont par exemple le 17 octobre, une fête entre les résidants de la maison de retraite la Goélette et les enfants de la crèche les Loupiots.

Plein de rencontres comme celle-là. Un bal évidemment, le bal bleu, le lundi et le vendredi, en clôture, un spectacle porté par les clubs seniors.

C'est peut-être l'occasion pour moi de vous dire que le pass senior qui, je vous le rappelle, permet aux personnes seniors de notre ville d'avoir accès à la culture marche très bien. 6 000 personnes sont aujourd'hui détentrices de ce pass. Prenons un seul exemple : un millier de seniors ont pris un abonnement au Théâtre Sébastopol et beaucoup sont véritablement engagés dans un accès à la culture extrêmement important dans notre ville.

L'esprit senior, qui est souvent un esprit de solidarité, de fête et de sourire, il faut le dire, comme Marie-Christine, va souffler pendant toute cette semaine à partir du lundi 15 octobre dans notre ville et je voulais que vous le sachiez.

De la même manière que nous ferons, comme partout en France et dans le monde, cette rencontre du 17 octobre. Je rappelle que le 17 octobre 1987, 100 000 personnes s'étaient retrouvées au Trocadéro; pas seulement pour condamner la pauvreté ou dire qu'on allait lutter, mais pour refuser tout simplement la misère, c'était le Père WRESZINSKI, fondateur d'ATD Quart-Monde, qui avait lancé cette opération.

Nous allons dans Lille, ville de la solidarité, avec Latifa KECHEMIR et les associations lilloises, nous retrouver du 15 au 21 octobre avec des rassemblements extrêmement importants et des actions de solidarité menées par des milieux très différents dans notre ville.

Je pense aux commerçants du centre qui vont organiser un repas pour des personnes sans domicile fixe.

Je pense aux fêtes de la solidarité qui vont avoir lieu un peu partout dans la ville, avec le centre social du Faubourg de Béthune, à Saint-Maurice Pellevoisin, à Vauban.

Je pense aux enfants de Wazemmes et de Moulins qui se retrouveront sur le Parvis des Droits de l'Homme face à la Préfecture pour lire des textes et pour rappeler que nous refusons nous aussi, ici, et que nous combattons la misère dans notre ville.

Quelques mots pour terminer sur des éléments plus gais.

D'abord, sur le sport, après la magnifique victoire de l'équipe de France sur les All Blacks samedi, 20 à 18, ce n'était quand même pas évident, il faut le dire. La première mi-temps nous a laissés un peu perplexes. Mais ils ont été extrêmement bons et tenaces et cette victoire est une belle victoire.

Notre ville a accueilli; je parle sous le contrôle de Madame DEMESSINE, trois équipes qui participaient à la Coupe du Monde de rugby : les Etats-Unis, la Namibie et le Tonga, qui a d'ailleurs été une équipe formidable et que nous avons tous découverte pendant cette compétition qui n'est pas terminée.

Ils se sont entraînés sur le terrain du Mont-de-Terre et à la salle de musculation de l'ASPTT rue de Wazemmes. Je voudrais remercier tous ceux et toutes celles qui les ont accueillis et leur ont permis de le faire et notamment le Service des Sports de la Ville et leur directeur Francis HENNION.

La ville se porte bien en matière sportive, il faut saluer le travail de Michelle DEMESSINE, de Sylvie FOLENS et de nos services.

Vous avez sans doute appris l'excellente nouvelle qui est la nôtre, c'est-à-dire l'arrivée de Mehdi BAALA au Lille Métropole Athlétisme, si cher à Serge LEROY. Il sera un peu le nouvel ambassadeur du sport lillois un peu partout dans le monde. Je rappelle que c'est lui qui guidera et animera l'équipe de France d'athlétisme aux JO de Pékin. Il se préparera donc à ces JO ici à Lille.

Nous avons convenu, comme nous le faisons souvent, de rendre hommage à nos grands sportifs lillois. Il y en a à peu près une quarantaine qui ont eu cette année un titre de champion de France et au-delà, dans toutes les spécialités.

Nous avons eu 4 champions de France en athlétisme : Vanessa BOSLAK, Maria MARTINS au 1 500 mètres, Carima LOUAMI au 100 mètres, Kafetien GOMIS au saut en longueur,

mais aussi en aviron, chez nos boxeurs dont l'un part au championnat du monde dans quelques jours, celui du Boxing Club de Lille Moulins, nos haltérophiles mais aussi les sports collectifs.

Nous avons eu des médailles et nous allons leur rendre hommage le 22 octobre et nous accueillerons Mehdi BAALA.

L'Equipe magazine de ce week-end a classé les villes en fonction de ce critère du sport et la ville de Lille est passée de la 18^{ème} place en 2000 à la 10^{ème} place des villes sportives sur 37. Nous progressons de manière tout à fait importante. Il est intéressant de savoir que nous sommes 2^{ème} après Paris pour le sport de haut niveau, cela est dû aux champions dont je viens de parler.

Rappelons deux événements récents : le semi-marathon de la Braderie, 8 000 participants et le record en dessous de l'heure a été battu grâce au Kenyan Joseph MAREGU, et la course de la Déesse où 900 femmes se sont retrouvées, à l'initiative de Philippe LAMBLIN, pour courir, pour elles-mêmes d'abord mais aussi pour la libération d'Ingrid BETANCOURT.

Quelques mots peut-être sur l'agenda culturel, les maisons Folie, le Théâtre, l'Opéra, tout le monde a rouvert avec un beau programme. Je voudrais saluer le Happy Day de l'Opéra de Lille qui a attiré 3 000 personnes le 30 septembre dernier autour de Christian RIZO, le danseur et chorégraphe qui est en résidence à l'Opéra.

Les cultures urbaines ont fait une entrée en fanfare au festival de la Halle de Glisse.

Les journées du patrimoine, mon cher Dominique, ont été un succès extraordinaire. 40 000 visiteurs ontarpenté la ville et les quartiers et on avait choisi cette année de mettre en exergue Fives et Hellemmes, et l'exposition de Fives est derrière vous.

Je vous annonce l'ouverture le 15 octobre, à partir du 16 octobre pour tout le monde, de l'exposition de François PINAULT, passage du temps, au Tri Postal, qui est attendue je crois comme l'événement culturel de l'année en France. C'est ce que disent en tout cas les spécialistes.

Une centaine d'œuvres qui, pour la plupart, n'ont jamais été montrées et qui, à travers des vidéos et des photos, et surtout des vidéos et des installations, montrent 30 ans de la vie du monde et posent les questions essentielles : l'homme dans la société, l'homme et la mort, l'homme et les autres. Je crois que c'est véritablement une très belle exposition.

Je termine. Je n'ai pas l'habitude de faire publiquement des revues de presse mais, ce soir, je crois que c'est mérité.

La presse nationale continue en effet de s'intéresser à Lille. Les dernières semaines ont été particulièrement valorisantes pour les Lillois.

Parmi les récentes publications, je relève Le Monde 2 qui a consacré dans son édition du samedi 29 septembre 4 pages au Faubourg des Modes de Lille-Sud. Le ton est élogieux : « un pari réussi », « un quartier qui revit, qui devient tendance », « un gros potentiel de développement ».

Lille-Sud a intéressé aussi la presse hebdomadaire avec Le Point sur l'immobilier qui a mis l'accent sur le renouveau de Lille-Sud « Cap vers le Sud » en évoquant un dynamisme qui fait boule de neige, comme ce fut le cas pour Euralille il y a quelques années. Le centre-ville qui n'est pas en reste puisque plus de 25 journalistes nationaux sont venus à Lille pour l'ouverture des Galeries Lafayette et ont réalisé un certain nombre d'articles dans beaucoup de journaux économiques.

Le magazine Fashion Daily News a consacré le 21 septembre un dossier spécial à Lille, à l'occasion de l'arrivée des Galeries Lafayette et il parle du rayonnement de la ville aujourd'hui. Cela s'appelle « Zoom sur une ville de mode et à la mode ».

Bref, un dernier exemple, CB News Communication, je les cite parce que ce sont des hebdomadaires de la pub et de la communication qui circulent dans le monde entier. Ils titraient « Lille, le Nord, une image qui change. De Lille 3000 à Lille forever ». C'est un petit clin d'œil à une des œuvres que vous verrez justement à l'exposition Pinault.

Les succès culturels de Lille prennent aussi une belle place dans le journal du Monde du 9 septembre où toutes les villes françaises qui se bousculent pour devenir capitale européenne de la culture citent Lille. Je cite là le Directeur de Bordeaux 2013 qui dit que Lille a produit un effet de sidération qui a stupéfait le monde et qu'on se bat aujourd'hui pour être capitale européenne de la culture.

Voilà simplement ce que je voulais dire, non pas pour nous enorgueillir à titre personnel au niveau de l'équipe municipale mais pour dire aussi que ce sont les Lillois et les Lilloises qui donnent une image particulièrement dynamique, énergique et créative de notre ville, et chaleureuse aussi, quand ils accueillent les personnes extérieures.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire dans ces communications un peu longues mais nous sommes à une rentrée.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

– Séance du 21 mai 2007 – Procès-verbal.

Adopté.

– Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte.

07/674 – Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.

Adopté.

07/675 – Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune de la Chambre Régionale des Comptes.

J'ai encore quelques mots à vous dire mais en ouvrant cette fois-ci les dossiers du Conseil Municipal et notamment les dossiers me concernant, en abordant le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci vient de nous rendre son rapport définitif sur la situation financière de la Ville et sur quelques dossiers que la Chambre a souhaité regarder plus particulièrement, la politique d'action sociale, l'aide aux demandeurs d'emploi, la politique de la petite enfance et la politique scolaire de la Ville.

Le rapport apporte un éclairage utile sur l'ensemble de ces politiques. La plupart d'ailleurs de ces observations, puisque le rapport de la Chambre porte sur les années 1999 à 2004, sont d'autant plus partagées par la Ville qu'un certain nombre de ces observations ont déjà donné lieu à des réponses dans la période récente depuis 2004. Je pense par exemple à la comptabilité analytique. La Chambre Régionale a relevé, à juste titre, une insuffisante comptabilité analytique dans notre ville qui a été mise en place par Pierre de SAINTIGNON, Jean-Marc GERMAIN et nos services.

Dorénavant, nous avons une comptabilité analytique, mais je pense que Pierre de SAINTIGNON y reviendra lors de notre prochain Conseil, qui nous permet de mesurer l'ensemble des éléments de coût de chacune des politiques finement appréciées de notre action collective.

La Chambre nous demande par exemple, et je retiens cette suggestion, de réfléchir à un regroupement des régies financières dans les Mairies de quartier qui sont trop nombreuses dans chacune des Mairies de quartier. Nous avons une réflexion en cours par le service audit et nous sommes en train de réfléchir à une réponse à la question que nous pose la Chambre.

Je voudrais néanmoins vous dire ce qui m'apparaît l'essentiel.

Tout d'abord, s'agissant de la situation financière, les résultats du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sont tout à fait intéressants puisqu'il n'y a aucune observation, même limitée, sur la situation financière de la Ville.

Les efforts réalisés par la Ville sont reconnus.

Une réduction marquée de l'endettement qui se situe désormais à un bas niveau comparativement à la majorité d'autres villes et en deçà de la moyenne nationale.

Une nette progression de notre capacité d'autofinancement de nos investissements.

Et une fiscalité qui reste dans la moyenne nationale.

Ces résultats ont été obtenus à partir d'une gestion rigoureuse, intégrant, comme cela est souligné par la Chambre, une procédure budgétaire inspirée des principes de la LOLF, donc, extrêmement rigoureuse, Monsieur de SAINTIGNON.

Une rationalisation des achats, une gestion optimisée de la dette et une recherche de subventions ou de recettes nouvelles.

Je n'insiste pas sur ces différents points.

S'agissant de la politique sociale, la Chambre des Comptes confirme l'ampleur de l'intervention de la Ville dans l'ensemble des domaines : logement, santé, aide aux demandeurs d'emploi.

Elle met d'ailleurs en exergue de nombreuses innovations de notre ville, les lieux d'accueil polyvalents dans les Mairies de quartier, les espaces multi-services, les enquêtes de satisfaction auprès de la population, la répartition des crédits de secours d'urgence, la création d'une Maison de l'Emploi, notre tarification scolaire et périscolaire en fonction du quotient familial.

Elle insiste aussi sur les efforts de la Ville, je n'en dirai pas plus parce que Madame STANIEC y reviendra dans quelques instants, en matière de logement et d'habitat, même si la Chambre Régionale reconnaît que cette compétence est partagée entre l'Etat, les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Elle insiste néanmoins sur les points particulièrement intéressants, notamment de notre lutte contre l'habitat insalubre.

Par ailleurs, dans le domaine de la culture, la Chambre souligne, à juste titre, les efforts réalisés par la Ville dans tous les domaines et particulièrement dans l'enseignement artistique. Ceux qui pensent que notre politique culturelle est trop élitiste, je les renvoie au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui insiste justement sur l'apport à l'enseignement artistique et au soutien des associations culturelles dans la ville.

Ce rapport mérite donc d'être lu parce qu'il apporte un bel éclairage sur ce que nous essayons de réaliser dans la ville.

Voilà.

Je passe la parole à Monsieur BERNARD qui a souhaité la prendre sur ce sujet.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, j'ai lu ce rapport avec attention. Ces 40 pages de la juridiction financière nous apportent des informations intéressantes et reprennent, puisqu'il faut en donner un résumé, un certain nombre des critiques de l'Opposition que nous avons d'ailleurs évoquées souvent à l'occasion des débats budgétaires.

Une comptabilité analytique non exhaustive.

Un problème de ventilation des dépenses qui est souvent source d'un manque de lisibilité et de transparence compte tenu de la part importante imputée aux services généraux.

Je prends acte que vous-même et votre Premier Adjoint, dans le cadre de la préparation du budget 2008, allez remédier à ces critiques et nous proposer quelque chose de plus transparent.

C'est un souhait que nous formulons depuis de nombreuses années.

Mais ce qui me semble le plus intéressant, ce n'est pas le listage des interventions de la Ville, c'est finalement l'approche très statistique de la Chambre en matière de précarité et d'insécurité sociales.

Je dois dire que j'y ai moi-même découvert des sommes qui ne sont pas très encourageantes et quand même un certain nombre de résultats des politiques menées par l'Exécutif qui laissent croire que les marges de progrès sont encore possibles.

Monsieur de SAINTIGNON, à qui le développement économique et l'insertion tiennent à cœur, aura certainement lu que le taux de sortie en matière de PLIE est deux fois inférieur, non seulement aux objectifs initiaux mais surtout aux dispositifs nationaux qui existent par ailleurs.

De même que, malgré tous les efforts dont on se vante au gré de chaque Conseil Municipal en matière de petite enfance, nous sommes pénalisés par un taux d'équipement qui est encore 3 points en dessous de la moyenne nationale.

Vous le voyez, Madame le Maire, des progrès sont encore à faire et il y a même parfois des choses surprenantes que l'on peut lire par exemple en matière de développement du logement social dont la Chambre nous dit que des friches industrielles pourraient se révéler des réserves foncières importantes pour la Ville. Ce n'est pas toujours le discours que l'on a entendu soit dans cette enceinte, soit à la Communauté Urbaine.

Donc, de simples recommandations, certes, que formule la Chambre Régionale des Comptes, mais des observations tout à fait intéressantes pour les élus comme pour nos concitoyens.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je voudrais redire que beaucoup de ces observations ont déjà obtenu réponse puisque ce rapport se termine en 2004 et que nous allons aborder le budget de l'année 2008.

Je souhaite vous reprendre sur un mot : en aucun cas la Chambre Régionale des Comptes ne parle de manque de transparence, bien au contraire, et il est rare qu'une Ville ait un satisfecit sur sa gestion comme c'est le cas ici.

C'est votre rôle sans doute d'appuyer sur les petits points qui ne vont pas mais je retiens quand même, parce que c'est rare, que la Chambre Régionale des Comptes salue la gestion financière de la Ville de Lille. Il faut quand même le dire, ils ont passé deux ans dans nos services.

En ce qui concerne la comptabilité analytique, effectivement, en 2004, elle n'était pas en place, elle l'est aujourd'hui, avec la ventilation justement des services généraux -nous en parlerons sans doute lors de la préparation du budget- de toutes les dépenses, les consommables, les fluides, l'ensemble des dépenses liées au personnel, dans les différentes activités afin de bien savoir ce que coûte chacune des activités. Et il fallait le faire sans doute et c'est aujourd'hui fait.

Pour le reste, vous parlez des problèmes des personnes en difficultés dans notre ville. Nous connaissons bien, nous, ces chiffres, contrairement à vous puisque c'est nous qui les avons donnés à la Chambre Régionale des Comptes. Il est vrai que nous sommes dans une ville, capitale d'une région, qui souffre d'un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs et que beaucoup de personnes qui sont ici cassées par 15, 20, 25 ans de chômage, ont plus de mal à rentrer dans des dispositifs classiques. Mais je suis étonnée que cela vous étonne. Peut-être ne connaissez-vous pas la réalité de la misère qui existe dans notre région et parfois encore dans notre ville.

C'est la raison pour laquelle je suis extrêmement humble en la matière. Nous travaillons, nous travaillons beaucoup, il reste beaucoup à faire pour pouvoir sortir des hommes et des femmes qui ont beaucoup souffert en la matière. Je crois que tous ceux qui s'occupent d'insertion savent que c'est plus difficile là où le chômage existe depuis longtemps.

Sur la petite enfance, nous sommes absolument d'accord avec les chiffres que soulève la Chambre régionale des comptes mais j'en appelle quand même à l'effort qui a été réalisé par ce mandat, l'action que nous avons menée est tout à fait significative.

En ce qui concerne les friches industrielles, je suis un peu étonnée de ce que vous dites parce que s'il y a une ville qui travaille sur ses friches industrielles et qui est en train de faire en sorte de leur redonner vie, c'est bien notre ville. Je pense aux maisons Folie, à Euratechnologie, je pense à ce que nous faisons à Fives Cail, ce que nous faisons aujourd'hui à Arras-Europe. Dans tous ces quartiers, ce sont des friches industrielles qui sont en train de retrouver soit une vocation économique, Euratechnologie, soit culturelle, soit en matière de logement.

Je crois vraiment que votre remarque est mal à propos.

Je termine en disant simplement qu'il n'est pas question dans ce rapport de non transparence, bien au contraire. D'ailleurs, les chiffres que nous retrouvons dans ce rapport sont ceux que nous avons apportés, bien naturellement d'ailleurs, de nous-mêmes à la Chambre Régionale des Comptes.

Voilà, mes chers collègues. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Nous allons maintenant parler du troisième Plan Local d'Action, Jacques MUTEZ, Martine CARLIER, mais peut-être d'abord lancer le film sur ce PLA.

(projection du film)

Monsieur MUTEZ.

Chemise n° 4

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

07/868 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010.

Monsieur MUTEZ - Madame le Maire, chers collègues, vous me permettrez ce soir d'être un peu plus long que d'habitude. Bien que, d'habitude, je ne prends uniquement la parole qu'une fois tous les trois ans, mes délibérations étant toujours votées à l'unanimité. Autre raison, le PLA c'est un domaine qui mérite quelques développements.

Que de chemin parcouru, Madame le Maire, depuis notre première réunion de travail en juillet 1995, réunion au cours de laquelle, voulant poursuivre l'œuvre de Pierre MAUROY qui avait lancé avec Euralille le « turbo tertiaire », vous avez exprimé votre volonté de faire de Lille un pôle d'excellence du commerce.

Vous m'avez alors demandé, après une étude de ce secteur d'activité que vous aviez qualifié de vital pour notre économie, de réaliser un Plan d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille.

Nous adoptions à l'unanimité ce premier PLA en décembre 1998 et ce soir nous voici à l'heure du débat pour notre troisième Plan Local d'Action.

Ce PLA repose sur quatre piliers :

- la prospérité de la ville associée nécessairement à la solidarité
- une des premières solidarités est l'emploi pour les Lillois
- une trilogie commerce, tourisme, culture associant désormais les loisirs
- et une véritable concertation synonyme d'appropriation par tous les acteurs.

En effet, la concertation avec nos partenaires s'est notablement approfondie, nos axes d'intervention se sont élargis et nos moyens ont considérablement augmenté.

Les enjeux que représentent le commerce et l'artisanat à Lille le valaient bien : notre ville est en effet le troisième pôle marchand en France par sa fréquentation et ses 4 700 établissements qui emploient directement 20 000 salariés.

Ces quelques données disent combien la Ville a raison d'accompagner le développement de ce secteur d'activité qui contribue, en outre, au développement de la ville et au succès du tourisme.

Avant de présenter le programme soumis à votre appréciation ce soir, permettez-moi d'évoquer très rapidement le bilan du deuxième PLA.

226 opérations soutenues dans le cadre de ma délégation auxquelles il faudra ajouter celles initiées par la délégation de ma collègue Martine CARLIER, opérations initiées le plus souvent par les unions commerciales, avec le concours de la Fédération lilloise du commerce et de l'artisanat, la FLCA, dont je salue le Président Claude SOHET, partenaire de tous les instants sur nos projets.

Ces opérations avaient pour la plupart trait à l'animation commerciale dans le centre-ville comme dans les quartiers mais aussi des actions promues par le groupement des acteurs économiques de Lille-Centre, le GAEL, dont je salue les co-Présidents, Patrick BONNAUD et Laurence MANDIN,

qui sont également des partenaires constants et forces de proposition auprès de la Ville pour servir le commerce.

Les éléments du PLA 2003-2006 vous sont d'ailleurs présentés en annexe du document programme 2007-2010.

Ce troisième PLA, élaboré au cours d'une concertation approfondie, qui rassemblait aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole, représentée par Jacques COULON, la Chambre de métiers et d'artisanat du Nord, représentée par Bernard JOOS, la FLCA, le GAEL précédemment cités, et qui associait également le Conseil Régional et l'Etat, a fait l'objet d'une soixantaine de réunions de travail autour des axes thématiques que nous avions conjointement retenus.

Plusieurs réunions élargies ont permis également aux unions commerciales invitées de mesurer l'avancement de notre programme.

Ce sont donc 9 axes thématiques qui ont été débattus en groupes de travail, aboutissant à ce Plan local d'Action qu'a validé le 23 mai 2007 notre comité de pilotage que préside Pierre de SAINTIGNON.

Il incombera dans un instant à ma collègue Martine CARLIER de présenter le 8^{ème} thème qui concerne les marchés de plein air.

Ce troisième PLA s'inscrit dans la volonté de la Ville de porter ses efforts dans chaque quartier, j'insiste, dans chaque quartier, pour parvenir à un développement économique harmonieux et partagé.

C'est notamment l'ambition du premier thème, transmission, reprise, création, emplois, métiers, illustrée par notre soutien aux initiatives des unions commerciales partout dans Lille.

C'est notamment le sens de notre opération « 101 commerces dans nos quartiers » qui vise à assurer le maintien et le développement des activités en tout lieu dans notre ville, opération qui retient pour l'instant quatre quartiers prioritaires, à savoir, Fives, Moulins, Wazemmes et Lille-Sud, mais que nous élargirons par la suite.

Cette opération a déjà débuté par le repérage des cédants d'activité potentiels âgés de plus de 55 ans, lesquels se sont vu proposer un rendez-vous individuel par la CCI ou par la Chambre des Métiers.

Ces personnes ont ensuite été invitées à une rencontre avec des professionnels que sont les banquiers, les notaires, les agents immobiliers, les experts-comptables.

Dans le même temps, nos services ont réalisé un diagnostic commercial sur ces quartiers, diagnostic à la disposition des créateurs et repreneurs ainsi qu'un relevé des locaux commerciaux disponibles pour contacter les propriétaires et leur faire part de l'intérêt de réintroduire leurs locaux sur le marché immobilier.

Ce travail de sensibilisation auprès des créateurs, des repreneurs, des propriétaires, des investisseurs, a été relayé sur le salon Créer où la Ville de Lille, partenaire de l'opération, avait un stand sur lequel était présentée l'évolution de ces quatre quartiers.

Nous voulions en effet améliorer l'image de ces quartiers et faire connaître aux acteurs économiques l'ampleur de nos actions en faveur du renouvellement urbain, création d'équipements et de logements, aménagement de l'espace public, etc et favoriser ainsi leur implication dans ces quartiers.

Au-delà de cette présentation du stand sur lequel nous avons accueilli —excusez du peu— 1 500 visiteurs, trois conférences portant sur cette opération se sont tenues lors de ce salon dont l'une

sur invitations portant sur 2 700 personnes, à laquelle ont également participé Bernard CHARLES et Danielle POLIAUTRE que je salue.

Nous souhaitons également agir encore davantage pour l'emploi, non seulement en relais vers la MDE lors d'opérations comme le 31, rue de Béthune mais aussi :

- en présentant l'offre de la Ville en aide au recrutement à chaque demandeur en CDEC
- en transmettant un kit d'informations présentant tous les contacts qui facilitent l'implantation des entreprises avant le passage en CDEC
- en participant aux formations entrant dans le nouveau permis d'exploiter des restaurateurs ainsi qu'à la promotion de l'opération « Des métiers, un avenir » de l'Union des métiers de l'industrie hôtelière, l'UMIH, dont je salue la Présidente, Dany DELEVAL.

Notre deuxième axe d'intervention concerne toujours l'emploi mais il s'agit là de ceux pourvus à la Fédération Lilloise du Commerce ainsi qu'au GAEL.

Comme vous le savez déjà, la Ville soutient ces organisations dans le financement de ces postes depuis leur création, dans le cadre de ce qui était à l'époque le dispositif emplois jeunes. Qu'ils soient stewards au GAEL, webmasters ou agents de développement à la Fédération, ils ont fait la démonstration de leur grande utilité.

C'est pourquoi la Ville entend poursuivre son soutien, surtout depuis la fin de l'intervention de l'Etat, notamment dans le cadre du FISAC.

Le troisième axe est dévolu à l'animation commerciale.

Aux côtés des acteurs du PLA, il nous est apparu que si les animations commerciales peuvent toujours revêtir un caractère de proximité, il nous semble aujourd'hui important qu'elles s'appuient sur les polarités commerciales objectives qui composent la ville et qui sont soit liées à leur environnement patrimonial et architectural comme dans le Vieux-Lille, soit liées à la nature de leurs enseignes, grands magasins, dominante équipement de la personne et loisirs dans les rues piétonnes, soit encore liées à une approche thématique comme par exemple le Faubourg des Modes à Lille-Sud.

Il s'agit donc de promouvoir des actions à l'échelle de ces polarités, tout en préservant l'identité des linéaires commerciaux et des quartiers, et cela, en favorisant le regroupement des unions commerciales locales dans le montage d'opérations transversales.

Cette ambition pourra être conciliée en s'appuyant sur les grands événements qui marquent annuellement la vie festive et culturelle lilloise et contribuent à son essor touristique, comme l'a d'ailleurs fait le GAEL à propos de l'exposition Philippe de Champaigne.

En ce qui concerne les animations commerciales, je me dois de saluer le grand soutien que nous apporte mon collègue Frédéric MARCHAND notamment lors des manifestations de fin d'année. Sachez que les commerçants lui en sont reconnaissants.

Mais la définition de ces polarités nous sera également utile sur d'autres sujets.

Ainsi, n'échappant pas au débat sur l'accessibilité et le stationnement avec nos partenaires, dont je salue ici l'approche constructive malgré d'anciennes controverses, avons-nous décidé ensemble de renforcer la communication de la Ville sur ces questions récurrentes. C'est le quatrième axe de ce PLA.

A partir des polarités commerciales que recèle la ville, nous souhaitons en effet offrir aux chalands, notamment pour ceux qui, toujours plus nombreux, sont attirés par l'offre commerciale lilloise que viennent singulièrement renforcer les Galeries Lafayette, toutes les informations lui permettant de connaître cette offre, mais aussi et surtout les moyens multiples d'y accéder ainsi que l'offre de stationnement lorsque la voiture est le moyen de déplacement choisi.

Pour y parvenir, nous avons sollicité l'appui de DIGIPORT qui accompagne l'accès aux technologies de l'information et de la communication et leurs applications pratiques dans la Communauté Urbaine et dont la première démarche consiste à recueillir les bonnes pratiques de métropoles comme la nôtre confrontées, bien évidemment, aux mêmes préoccupations.

Il nous semble en effet essentiel qu'un tel projet mobilise les ressources les plus avancées dans ce domaine. Nous entendons d'ailleurs y associer le pôle de compétitivité distribution qui présentera bientôt son projet Lille métropole ubiquitaire visant à expérimenter les nouveaux services et à évaluer leur valeur d'usage pour les clients.

Bien entendu, les enseignements que nous tirerons de ce chantier accessibilité – stationnement pourront trouver leur prolongement sur les questions ayant trait à la livraison. A ce sujet, je salue le travail déjà entrepris par mon collègue Roger VICOT.

Le 5^{ème} axe concerne l'extension du centre ville.

Notre ville et son centre disposent d'une superficie restreinte, ce qui contribue certes à son attractivité touristique et commerciale (on peut tout faire à pied...) mais limite la disponibilité de locaux (rares et donc chers...). Cette situation a un rôle néfaste sur la diversité commerciale et le maintien du commerce indépendant auquel nous sommes particulièrement attachés dans le centre.

Si la ville peut difficilement lutter contre ces effets de marché, elle peut cependant rendre tel ou tel linéaire plus attractif par les travaux qu'elle y engage et par la création de circuits commerciaux constituant des parcours naturels de déambulation dans les polarités commerciales et entre elles.

Le 6^{ème} axe est celui consacré à l'occupation du domaine public et notamment aux terrasses et aux enseignes.

Notre précédent programme avait initié la charte qualité terrasses débattue avec les professionnels et notamment l'UMIH, présidée par Danièle DELEVAL, dont on connaît l'engagement pour sa profession. Cette charte, incitative, a fait nombre d'émules et il suffit de se rendre en ville pour constater le saut qualitatif obtenu, ceci dans un contexte où le nombre de terrasses a fortement augmenté, passant de 400 à plus de 600 en quatre ans.

En ce qui concerne les enseignes, c'est un nouveau chantier que nous souhaitons engager pour aller également vers une charte des enseignes, mais en tenant compte des particularités, en terme de bâti notamment, des polarités commerciales.

Le 7^{ème} axe sera consacré au développement durable. Laissez-moi ici remercier l'investissement et la force de conviction que nous a communiqués Danielle POLIAUTRE pour animer les débats sur ce sujet.

C'est là un enjeu essentiel pour l'avenir et nos commerçants comme nos artisans en ont pris conscience. A nous de les accompagner pour formuler des propositions concrètes qu'il sera possible de dupliquer.

Nous parlerons ensemble de gestion des déchets, de propreté, de lumière, de gestion de l'eau...

Nous comptons, en effet, aux côtés de Danielle POLIAUTRE, répertorier les bons gestes, élaborer un guide des bonnes pratiques, inciter aux diagnostics énergétiques, promouvoir les outils d'économie d'énergies, examiner les pistes de mutualisation des collectes de déchets et la faisabilité des circuits de valorisation.

Et j'ajoute « etc. » tant les propositions de Danièle étaient nombreuses...

Dernier axe nécessaire à l'avancement de ce programme : la communication et l'évaluation.

Notre communication sur ce programme qui a, je le rappelle, fait l'objet d'une présentation suivie d'un débat en amont de la validation du PLA, aux Conseils de quartier et au Conseil Communal de Concertation –je les remercie d'ailleurs pour la chaleur de leur accueil et la pertinence de leurs propositions, merci notamment à Pierre VASSE, Président de la commission économie du CCC- notre communication, disais-je, s'effectuera à deux niveaux :

A l'échelon local, par la création d'un logo du PLA, associant ses partenaires et par sa présentation sur le site Internet de la Ville ;

A l'échelon international, également avec l'aide du site Internet de la Ville, mais aussi au MAPIC (Marché International de la Promotion Immobilière Commerciale) pour valoriser l'identité commerciale de Lille, et y détecter de nouveaux projets. Sachez que cette manifestation accueillait, en 2006, 7 200 visiteurs venant de 68 pays.

Aux côtés de la CCI, nous participerons à la 4^{ème} édition du DEVCOM, qui est l'occasion de diffuser les bonnes pratiques du développement commercial sous toutes ses facettes, ceci à partir d'expériences de commerçants et de chefs d'entreprises, relevant de la cible visée (petites sociétés, commerçants, artisans). En 2008, cette manifestation sera couplée au European Retail Forum (ERF) qui entend promouvoir Lille Place marchande.

Enfin, nous entendons bien sûr évaluer l'avancement de ce programme et en publier chaque année un bulletin présentant ses résultats et ses évolutions car nos groupes de travail sont actuellement relancés et notre projet n'est pas figé. Ainsi nous faudra-t-il renforcer l'implication de nos grandes enseignes et centres commerciaux dans l'animation de nos polarités commerciales. Je pense bien évidemment à Euralille, à la galerie des Tanneurs, à la FNAC, au Furet, au Printemps, aux Galeries Lafayette...

Voici donc à grands traits les caractéristiques de ce nouveau PLA qui constituera notre référence pour les années 2007-2010, au service du développement du commerce et de l'artisanat, des professionnels impliqués et des nombreux emplois que génèrent ces activités.

Pour finir, je souhaite rendre un hommage sincère et appuyé à mon complice, Christian CRINDAL, notre Directeur du Développement Economique, ainsi qu'aux membres de son équipe, Sylvia, Bérengère, Anne pour leur disponibilité, leurs compétences et leur grand dévouement à la cause du commerce.

Merci également à Floriane GABRIELS et à son équipe pour leur soutien sans lequel nos opérations n'auraient ni la même efficacité ni la même qualité.

Merci enfin à Carole MOTTEZ et à Xavier DEWAELE pour leur travail sur les Halles et sur les terrasses.

Merci de votre écoute.

Madame le Maire. - Merci, Monsieur MUTEZ.

Madame CARLIER.

Madame CARLIER. - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers de quartier, Mesdames et Messieurs, à l'heure où nous abordons ce nouveau programme pour la période 2007-2010, permettez-moi aussi, comme mon collègue Jacques MUTEZ, de revenir sur le chemin parcouru pendant le PLA précédent.

Concertation et partenariat, animation et communication, équipements structurels, tels ont été les maîtres mots qui ont guidé mon action en faveur du développement des marchés de plein air en 2003-2006.

En premier lieu, je veux rappeler combien je suis attachée à la concertation avec tous les acteurs concernés par le commerce non sédentaire.

C'est pour leur offrir un cadre de débat que j'ai créé le comité de promotion des marchés de plein air. Il permet d'aborder l'ensemble des sujets utiles à la promotion et au développement des marchés et réunit régulièrement une douzaine de partenaires.

Je saisiss ici l'occasion de remercier chaleureusement les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les associations de consommateurs avec lesquelles nous travaillons très régulièrement.

Cette diversité, je l'ai souhaitée. Elle traduit l'intérêt partagé autour de la question des marchés de plein air, de leur pérennité et de leur dynamisme.

En outre, depuis 2005, des correspondants de chaque marché lillois sont associés à nos instances de concertation que sont le comité de promotion, mais également la commission consultative chargée de recueillir les avis sur les questions de fonctionnement et de discipline.

C'est d'ailleurs devant le comité de promotion que le cabinet CEREO avait présenté l'étude menée auprès des consommateurs des marchés lillois dès 2003.

Cette étude a montré l'attachement de nos concitoyens à cette forme de commerce conviviale proche des habitants que sont les marchés de plein air. 40% des Lillois nous ont dit s'y rendre au moins une fois par semaine.

Ce cabinet nous a en outre appelés à être vigilants sur le risque de vieillissement de la clientèle des marchés, et a renforcé la conviction de la nécessité d'accroître l'information sur l'offre des 19 marchés lillois.

C'est en effet à partir de 2003 que la délégation « marchés de plein air » s'est inscrite dans la dynamique du PLA Commerce et Artisanat, présidée par notre Premier Adjoint.

Permettez-moi de rappeler ici quelques résultats du travail accompli au cours du programme 2003-2006.

Durant ces années, 68 opérations d'animation et de promotion ont reçu notre soutien.

Me viennent à l'esprit notamment :

- o les nombreuses animations de l'association Caulier Fives Animation, rassemblant commerçants sédentaires et non sédentaires ;

- o le marché bio qui propose, depuis 2006, une manifestation de grande qualité regroupant Place du Théâtre des producteurs, des associations et des distributeurs de produits biologiques ;
- o les « poussettes du marché » –vous savez, ce sont ces caddies à deux roues qu'on ne trouve pas sur les parkings des hypermarchés. Cette opération promue par le Syndicat des Commerçants des Marchés de France avec le concours de France Bleu Nord, fait gagner chaque année une « poussette » garnie à une soixantaine de clients de tous les marchés.

Il convient par ailleurs de préciser que, parmi ces opérations, 56% d'entre elles se sont déroulées en zones urbaines sensibles.

Ceci confirme notre attention particulière pour promouvoir et dynamiser les marchés dans tous les quartiers lillois, où ils participent largement à l'offre de proximité et servent de lieux de rencontre aux habitants.

Mais la promotion des marchés exigeait également de leur donner une identité.

C'est pourquoi nous avons créé un logo des marchés. Ce logo que vous retrouverez notamment sur les plans des marchés qui permettent aux Lillois et aux visiteurs d'appréhender en un coup d'œil localisation, horaires, accessibilité des marchés lillois et la spécificité de leur offre.

Ces plans sont diffusés chaque année à 20 000 exemplaires, dans la plupart des lieux publics depuis 2004.

Vous avez aussi vu ce logo sur nos sacs réutilisables diffusés à 8 000 exemplaires en 2006. Leur distribution est effectuée sur les marchés lillois par nos partenaires.

Supports de communication et de valorisation des marchés, ces sacs sont aussi une invitation concrète à combattre l'usage intempestif des sacs plastiques jetables qui se font hélas trop souvent remarquer sur la voie publique.

Cette opération est accompagnée d'une campagne de communication pour sensibiliser commerçants et acheteurs. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous présenter aujourd'hui, Madame le Maire, mes chers collègues, un exemplaire du sac réutilisable des marchés, la version 2007 qui a le mérite supplémentaire d'être fabriquée en coton biologique sous le label Max Havelaar.

Enfin, ce logo, vous l'avez également vu dans la ville sur les planimètres durant les campagnes d'affichage « 4 saisons dans mon panier dans mon quartier ».

En parallèle de nos axes de communication tournés vers le grand public, nous avons entamé de vastes chantiers, d'abord celui visant à améliorer les conditions de travail des professionnels.

Je remercie ici Christophe NOEL, Directeur de la Police Municipale, Carole MOTTEZ, Directrice de la réglementation, Noëlle BOURDON et son équipe, pour le dévouement et la ténacité dont ils font preuve chaque jour afin d'améliorer la gestion de nos marchés.

Autre chantier, celui visant à augmenter la qualité du service offert aux clients, notamment par la mise aux normes des marchés, en équipant ceux-ci de bornes de distribution électrique dont l'usage est évidemment d'abord dévolu aux commerce impliqués dans le maintien de la chaîne du froid, mais ces bornes sont également utiles pour sonoriser une animation ou éclairer un marché du soir comme celui de Vauban-Esquermes par exemple.

Ainsi, depuis 2005, la Ville a alimenté en électricité les marchés Saint-Sauveur, Vauban-Esquermes, Saint-Maurice Pellevoisin, Vieux-Lille, Wazemmes et celui de la place Sébastopol.

Les marchés des places Caulier à Fives et Edith Cavell à Lille-Sud seront équipés avant fin 2007.

Ce programme se poursuivra en 2008 pour les marchés du Faubourg de Béthune et de Moulins.

Concertation et partenariat, animation et communication, équipements structurels, tels ont donc été les maîtres mots de notre Plan d'Action 2003-2006.

Depuis octobre 2006, et lors de nombreuses réunions avec nos partenaires animées par notre Directeur de l'Action Economique, Christian CRINDAL et sa collaboratrice Sylvia SOUILLART, nous avons examiné ces réalisations, mais surtout débattu du programme que nous vous soumettons ce soir.

S'il en poursuit les grandes lignes, il y apporte des améliorations et des innovations. Ainsi, pour ce qui concerne le futur programme d'animations, il nous est apparu que notre objectif majeur de redynamisation des petits marchés devait s'appuyer sur une opération de grande notoriété qui permettrait à la fois une communication préalable sur l'ensemble des marchés et aboutirait à un événement majeur.

En 2007, cette action phare promue par le Syndicat des Commerçants des Marchés de France s'intitule « les marchés au son de la musique classique ».

Elaborée en partenariat avec France Bleu Nord, elle se clôturera après une campagne d'animation de plusieurs mois sur l'ensemble des marchés lillois par un concert au Nouveau Siècle. Seront invités à ce spectacle 300 clients qui auront gagné leur place sur un de nos marchés lillois.

Bien entendu, cette initiative d'ampleur n'occultera pas les animations telles que celles liées à des opérations nationales relayées localement, comme la Semaine du Goût ou la Fraîch'attitude, par exemple ; ou encore liées aux initiatives locales, j'évoquais tout à l'heure « les poussentes des marchés ».

Au-delà des animations, l'enjeu de ce nouveau PLA pour les commerçants non sédentaires, sera aussi d'inventer les moyens de fidéliser leur clientèle et d'attirer les nouveaux clients.

Pour améliorer la propreté de nos marchés, je vous l'ai dit, nous diffuserons cette année un sac répondant complètement aux exigences du développement durable.

Nous continuerons également à sanctionner les commerçants non sédentaires indélicats qui ne respectent pas les règles d'hygiène prévues par notre règlement.

Par ailleurs, nous souhaitons, toujours en concertation, expérimenter de nouvelles mesures.

A Wazemmes, des containers de proximité plus nombreux sont déjà disposés, le mardi, de manière à optimiser la collecte des déchets.

En parallèle, nous sommes en train d'effectuer une étude comparative avec d'autres villes pour connaître et choisir des réponses encore mieux adaptées au traitement de cette question.

Cette concertation nous permettra d'ailleurs de proposer prochainement une nouvelle actualisation du règlement des marchés qui, jusqu'en 2004, datait encore de 1987 !

Afin de favoriser la création d'activités sur les marchés lillois, nous souhaitons également établir un diagnostic de l'offre existante pour identifier les carences commerciales et communiquer auprès des professionnels, les créateurs notamment.

Les nouveaux commerçants bénéficieront également d'un kit de communication comprenant le plan des marchés, le règlement, la tarification, les contacts utiles, le programme des animations.

Le travail partenarial engagé notamment avec l'UFC Que Choisir portera également sur la définition et la promotion d'une charte qualité de service des marchés lillois.

Cette charte viendra compléter la démarche qualité commerce promue par la Chambre de commerce sous la forme du passage d'un client mystère aux étals des commerçants qui en feront la demande.

Bien entendu, les actions entreprises en terme de communication se diversifieront, les équipements structurels se poursuivront. Déjà de nouveaux partenariats se dessinent. Par exemple, un marché mensuel de producteurs est à l'étude avec la Chambre d'agriculture.

Ainsi, le cadre de concertation dont nous nous sommes dotés nous permettra de poursuivre les chantiers engagés, de multiplier les initiatives au service des marchés lillois, et d'inventer ensemble de nouvelles manières de qualifier le commerce non sédentaire pour qu'il continue de représenter une offre diversifiée et de qualité au plus près des habitants.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Madame CARLIER.

Nous allons regarder un petit film de 2 minutes, et ensuite, je passe la parole à Monsieur DECOCQ.

(projection d'un film)

Merci à Jacques MUTEZ, à Martine CARLIER et à Pierre de SAINTIGNON pour ce beau travail.

Je passe la parole à Christian DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Je suis très content de prendre la parole dans ce qui aurait pu être un débat, mais en quelques minutes, on doit pouvoir dire l'essentiel.

Dans cette maison commune, à chaque fois que l'on parle du commerce ou des commerçants, on rentre dans l'histoire, dans la tradition marchande de Lille et, en même temps, dans ce qui constitue sans doute son avenir et sa dimension.

Alors, oui, c'est un plaisir de prendre la parole et d'évoquer ce que, au nom de mon Groupe, j'ai à dire sur ce Plan Local d'Action du Commerce.

On a vu beaucoup de responsables, ils sont peut-être dans la salle, Monsieur SOHET, Monsieur COULON, Madame DELAVAL et tous les commerçants qui viennent écouter leurs élus et entendre ce que nous avons de bon à leur dire.

Alors, ce n'est pas évident finalement, dans un Hôtel de Ville, d'intervenir sur le commerce parce que ce document-là, même s'il a le logo du GAEL, de la Chambre des Métiers, etc.,

et même s'il y a eu une concertation forte, c'est d'abord un document politique. Il y a d'abord une délibération qui sera votée. Celle-là doit être votée, pas comme celle de Chambre des Comptes tout à l'heure... mais bon... trop ne peut manquer, disent les Bretons !...

Je pense qu'on aurait dû prolonger le PLA actuel pour passer le cap des municipales et surtout pour se mettre en adéquation avec le Schéma d'Urbanisme Commercial, puisque le SDUC lui-même, dont la révision était prévue en 2006, a été reporté en 2008 afin de ne pas percuter le calendrier électoral.

Donc, je dirai que ce PLA nous est servi trop tôt, pour prendre une mauvaise rhétorique culinaire...

Que voulons-nous dire sur ce PLA ?

Je pense que si vraiment nous devons apporter une plus-value par rapport au commerce et à nos débats, nous devons aller au fond du débat. Vous disiez tout à l'heure, Madame, que vous aimiez les débats et je crois qu'avec ce document, nous n'allons pas au fond du débat.

C'est un bon document, bien fait, c'est d'ailleurs plus une monographie de présentation du commerce, une description. Il y a, dans certains axes, des débuts de débat, mais pour parler simplement, je trouve qu'on ne tape pas assez dans le dur.

Je prendrai une deuxième mauvaise rhétorique, c'est un PLA qui laisse sur sa faim...

Quelques exemples.

Vous êtes revenue tout à l'heure sur la sécurité. Si cela vous tient à cœur, et à juste titre, il faut en parler ! D'ailleurs, l'ancien PLA en parlait et il donnait des orientations que je rappelle : préserver et renforcer le commerce dans les quartiers, et notamment participer au Contrat Local de Sécurité en maintenant de l'activité et du flux de chalands dans les rues de Lille.

Je ne dis pas que le PLA doit imposer, mais au moins il doit ouvrir le débat. On devrait reparler de cette question de vidéo-protection dont l'expérimentation a été demandée, sans succès apparemment, par les commerçants du Vieux-Lille.

Au fond, incidemment, vous avez raison de parler des policiers en civil. J'approuve la mesure non pas de les mettre en uniforme, mais votre contestation. Je suis tout à fait d'accord. Là où je suis moins d'accord, je fais une petite digression, c'est sur les effectifs.

C'est vrai que vous parlez sans arrêt des effectifs, mais il y a un chiffre, Madame le Maire, que vous ne donnez pas, c'est quel résultat ? Quelle est l'évolution de la délinquance dans notre métropole, dans notre ville, pour la mettre en rapport avec les effectifs ?

Le but, ce n'est pas d'avoir du personnel en nombre, c'est d'avoir des résultats.

Je dis au passage que, du point de vue des effectifs, le Préfet serait bien inspiré de vous répondre précisément pour qu'on sache, une bonne fois pour toutes, ce qu'il en est.

Fermons la parenthèse.

Le deuxième sujet sur lequel je trouve que le PLA aurait dû travailler davantage et même complètement puisque ce n'est pas cité, c'est sur la question de la propreté.

La question de la propreté est vitale pour l'attractivité de notre ville. Elle est liée d'ailleurs au fonctionnement du commerce. Elle en est aussi une conséquence directe puisque les

déchets commerciaux sont traités avec des contrats particuliers, des fréquences différenciées, des collecteurs différenciés, etc.

Ce n'est pas abordé dans le PLA, mais c'est un deuxième débat après la sécurité qui aurait mérité d'être approfondi.

L'accessibilité, c'est vrai que c'est évoqué habilement. Je trouve que la proposition de faire appel à Digiport est une bonne proposition. Cette géo-localisation... je n'ose pas parler de surveillance et j'espère qu'on ne va pas voir les plaques minérologiques dans la géo-localisation... c'est un petit trait d'humour...

Tout de même, petite concession à nos collègues Verts, l'auto-partage, c'est une bonne mesure, mais on ne parle pas du tout des parkings silos. On pourrait en reparler ! Je sais bien que c'est un sujet qui fâche, mais là, on est en régression par rapport à l'ancien PLA !

Dans l'ancien PLA, on parlait de réconcilier la voiture et la ville, de créer les conditions d'accueil, en organisant une alternative à la voiture en ville, plutôt que de contraindre les flux circulatoires. Cette fois-ci, plus du tout !

Mais non, cher collègue SANTRÉ, je ne vais pas dire « la chasse aux automobilistes »... Je pourrais le dire, mais je ne le dirai pas...

Il y a un autre axe qui est abordé, dont parle Monsieur SOHET, qui est intéressant, mais qui là non plus ne va pas au fond du vrai problème, c'est l'axe sur la transmission et la cession d'entreprise.

Je dis que malheureusement, nous sommes victimes, comme dans beaucoup de villes, et Jacques COULON fait bien de parler de la spécificité du caractère marchand plutôt que de se laisser aller à la tertiarisation... on en a besoin aussi, je n'oppose pas l'un à l'autre, mais nous connaissons dans l'hyper-centre non plus une tertiarisation, mais une vraie bancarisation qui peut entraîner la mort de notre centre-ville.

Plus de 1 000 agences bancaires ont ouvert en France ces deux dernières années. Au total, début 2007, la fédération bancaire française recensait 27 435 agences à travers le pays.

Mais on peut réagir ! A titre d'exemple, au Havre, le Maire est parti « en guerre » contre la prolifération des banques en centre-ville.

Alors, ce n'est pas facile, pour lutter contre ce phénomène, les Maires peuvent en théorie résérer des zones dédiées au commerce, au logement, dans le cadre de leur PLU, même s'ils ne peuvent pas, bien sûr, choisir le type de commerce.

Certaines communes comme Rennes ou Reims ont mis en place un droit de préemption sur les commerces à vendre dans leur centre-ville en application de la loi DUTREIL, dont je m'empresse de préciser que les décrets d'application n'ont pas été publiés. Je le dis pour que ce soit clair... mais il y a là une piste. Le PLA n'est pas fermé ce soir. C'est d'ailleurs pour cela que je le voterai ! Je le dis pour que vous ayez la patience de m'écouter jusqu'au bout...

(rires)

J'ai bientôt fini...

C'est un vrai problème ! Ce problème des baux commerciaux est terrible pour nos hyper-centres !

Un autre débat ressurgit, on pourrait l'avoir, il n'est pas trop tard, dans le cadre d'un PLA qui est glissant, dynamique et ouvert, on pourrait rediscuter de l'ouverture des magasins le dimanche. Il y a eu le rapport d'étape du Conseil Communal de Concertation, puis un avis adopté par ce dernier en 2002, et puis, on n'en a plus parlé.

Cela ressurgit un peu partout en France. Et donc, c'était l'occasion d'en parler, en tout cas, cela peut l'être.

Enfin, je veux dire un mot concernant le chapitre sur l'extension de l'hyper-centre.

C'est vrai qu'il y a un danger de voir des rues périphériques mourir si elles ne sont pas gagnées par la re-dynamisation. Et c'est vrai que les pratiques commerçantes sont très dépendantes des grands choix stratégiques urbains de la ville.

Mais alors, de ce point de vue là, je souhaite que l'on ouvre dans les semaines qui viennent, de la façon la plus transparente, un débat ou au moins une information réciproque, car il est de votre responsabilité de prendre la décision finale, car comment comprendre l'annonce faite par un journal gratuit de l'ouverture potentielle de Carrefour à la Porte des Postes ?

Il y a certainement des avantages, mais il y a aussi un grand risque, et surtout je crois personnellement que c'est une idée des années 80-90... au bord de l'autoroute, c'est tout !

Donc, ne nous précipitons pas sur cette décision, je vous le demande, en tout cas qu'aucune décision ne soit prise avant les élections, et qu'on en discute.

J'en termine.

Quelle conclusion allons-nous tirer de ce PLA ?

Il a le mérite d'exister. C'est un document attrayant, bien fait et qui organise les choses, ce qui n'est pas facile. Je disais que cela n'allait pas de soi parce que le monde du commerce, c'est le monde libre, le monde du libéralisme, le monde de l'indépendant et donc la notion de plan est quasiment contraire consubstantiellement à cette liberté.

Pourtant, il permet le dialogue, l'échange, au-delà des sensibilités politiques des uns et des autres, et de ce point de vue, je crois que c'est déjà une très bonne chose.

Et puis, je veux croire que c'est un document ouvert, qui n'est pas figé et encore tout simplement, cela a été rappelé, il permet le financement pour 675 000 € d'animations commerciales et des agents même s'il n'échappe à personne que les commerçants y participent pour 50% et que la question –mais c'est à eux de se la poser– est de savoir si c'est mieux de financer 100% d'un petit peu et d'être totalement indépendants, ou de financer 50% d'un peu plus, mais d'être dépendants de la Mairie ?...

Tout ceci ne nous empêchera pas de voter ce PLA, car je crois que c'est un document bien fait qui ouvre l'avenir du commerce de Lille, même si j'aurais préféré qu'il soit en adéquation avec le Schéma d'urbanisme commercial.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, je ne vais pas revenir sur l'importance du commerce et de l'artisanat dans la ville, cela a été souligné à maintes reprises en termes d'activités non

seulement de dynamisme économique, mais aussi d'offres culturelles, de loisir, de rayonnement de la ville tout simplement.

Notre collègue Jacques MUTEZ avait raison d'être modeste parce que, en la matière, il ne faut pas afficher de préentions démesurées. D'ailleurs, la Ville n'a pas vocation particulière, elle n'en a d'ailleurs ni le droit, ni le pouvoir, à se substituer à l'action des commerçants. Nous pouvons juste accompagner ou conforter un certain nombre d'initiatives.

C'est vrai que ce débat est l'occasion de faire un bilan de l'ancien Plan Local d'Action et là, je dois dire que c'est un bilan plutôt décevant que je dois dresser.

D'abord parce qu'il n'a pas enrayé un certain nombre d'inégalités de développement : inégalité entre les quartiers et le centre-ville, inégalité de développement sectoriel, désertion quasi totale de certaines rues réputées commerçantes comme la rue des Tanneurs, la rue Georges Maertens, la rue du Molinel, le bout de la rue de Paris. Et aussi une distorsion entre Lille et sa périphérie compte tenu des problèmes de circulation et de stationnement.

Manque criant de places de stationnement, surtout en surface, et puis difficultés de déplacements alternatifs avec la politique de rejet de l'automobile qui est pourtant indispensable pour une certaine catégorie de la population. Je pense en particulier aux personnes à mobilité réduite et à nos seniors.

Deuxièmement, le Plan de Commerce et d'Artisanat n'a pas résolu un certain nombre de problèmes récurrents. Tout d'abord, le cadre de vie, la qualité de vie urbaine ne s'est pas améliorée malgré les efforts du service Propreté, les tags et surtout le gravage des vitres sont indélébiles dans un certain nombre de rues commerçantes.

Les chaussées en zone piétonne sont souvent dégradées et la ville reste parfois sale et peu attractive.

D'autre part, dans la vie commerçante, les commerçants sont aussi intéressés, cela a été dit par notre collègue de SAINTIGNON, par l'aide économique que peut apporter la Ville. Et je dois reconnaître qu'en matière de transmission, les activités sont prises en compte. Mais face à la désertification d'un certain nombre de rues, face à l'augmentation exponentielle des baux commerciaux, je trouve la réponse de la Ville insuffisante.

On aurait pu développer un certain nombre d'idées pour re-dynamiser le commerce et l'artisanat qui en ont besoin, en renforçant et en améliorant la qualité de la ville, en améliorant davantage les efforts en matière de propreté et d'éclairage public, en améliorant l'accessibilité de la ville, et des différents quartiers pour accéder aux zones de chalandise ; et là, la logique des commerçants rejoint celle des consommateurs.

La Ville a besoin de commerces, les commerces ont besoin d'acheteurs et les acheteurs ont besoin de transporter leurs achats chez eux.

Enfin, renforcer les moyens de surveillance. C'est peut-être de cela dont ce Plan pâtit le plus. J'ai cité l'accessibilité, la livraison et le stationnement en centre-ville, mais vous le savez tous, la sécurité est aussi quelque chose d'essentiel.

C'est le Conseil Communal de Concertation qui rappelait en 2005 que c'était une condition absolue pour le maintien des activités ou des implantations nouvelles. C'est le Conseil National des Villes en 2003 qui rappelait la sécurité humaine, motif décisif dans le maintien ou la création d'activités, et négligé, maltraité par les autorités publiques.

Il y a donc des axes de progrès, des améliorations dans ce Plan Local d'Action Commerce -Artisanat, même si je reconnaiss qu'un certain nombre de problèmes ont été pris en compte pour la transmission d'activités.

En conclusion, je dirai que, derrière le client, il y a aussi un consommateur, un citoyen, et c'est peut-être là où la part de la Ville aurait pu être la plus déterminante puisque depuis la disparition du Conseil Régional de la Consommation, nous n'avons plus de structure sur la ville qui, en dehors des associations de consommateurs, puisse éclairer le client, le consommateur sur l'information, la transparence, la traçabilité des produits. Voilà un aspect dans lequel la Ville aurait pu jouer son rôle de service public.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, les observations que je souhaitais faire sur ce Plan Local d'Action Commerce-Artisanat, et nous serons amenés à nous abstenir sur ce dossier.

Madame le Maire.- Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR.- Deux dates intéressantes ont précédé notre Conseil Municipal sur cette question.

Le 9 juin 2007, un samedi matin, lors de sa réunion, le Conseil Communal de Concertation votait un avis favorable à l'unanimité sur la concertation qui avait eu trait à ce Plan Local d'Action et le Président de la Commission de Développement Economique, Pierre VASSE, rappelait qu'il s'agissait, selon cette commission, « d'un excellent plan d'action élaboré à partir d'un diagnostic réaliste » -je le cite.

Il y a à peine un mois, le 10 septembre, nous étions réunis ici même avec les représentants de très nombreux commerçants, artisans, entreprises de services, et nous avons entendu tout à l'heure les mêmes représentants, dont Monsieur SOHET, récemment réélu à la fédération des commerces lillois, rappeler la bonne qualité des relations et des projets concernant le commerce.

Il faut le souligner parce que je me souviens qu'il y a quelques années, parfois, les réunions de ce type-là étaient plus conflictuelles, voire un peu polémiques.

Les uns et les autres ont rappelé à quel point le commerce était une activité essentielle de cette ville, et surtout correspondait à des emplois non délocalisables, donnée tout à fait importante.

Et puis, disons-le, dans cette ville, il est clair que nous avons manifestement la bosse du commerce et une longue tradition commerciale et que la relève sera certainement bien assurée.

Nous approuvons donc les grands axes de ce PLA et voulons mettre le point sur deux ou trois éléments.

Il est un point qui nous paraît essentiel et qui va d'ailleurs bien au-delà de ce PLA, il se situe certainement à l'horizon d'une dizaine d'années, c'est la réflexion sur les actions à mener pour l'extension du centre-ville. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler quelques chiffres. Le centre-ville lillois, c'est 250 hectares là où beaucoup de grandes villes françaises ont des centres-villes de 500 à 600 hectares, tout comme la plupart des grandes villes étrangères.

Cela souligne le caractère tout à fait remarquable, ce que j'appelle la valeur ajoutée de ce centre-ville qui accueille une telle activité sur une surface aussi restreinte. Mais bien sûr avec les problèmes que l'on connaît, et en particulier le désir que continuent à avoir un certain nombre de personnes qui viennent à Lille de vouloir se rendre au cœur de ville avec leur voiture, voire avoir la prétention de continuer à vouloir traverser cette ville en voiture, ce qu'aucune grande ville européenne ne laisse faire à ce jour puisque, en développant cette fonction de centre-ville d'une très grande ville, il

faut totalement reposer la question de la place et du rôle de l'automobile, non pas dans une espèce d'ostracisme anti-automobile, mais dans une approche réaliste et pragmatique de gestion des flux.

Cela amène aussi à poser sous un autre angle la piétonisation, élément important de la vie commerçante d'une ville, non plus sous l'angle doctrinaire, mais sous l'angle de la qualité de l'utilisation d'un centre-ville, en réfléchissant comme le font les villes belges, allemandes, italiennes, néerlandaises, plutôt qu'à la piétonisation, à l'extension du secteur de déplacements doux, dans lequel on peut, dans une répartition de l'espace à aménager, se déplacer à pied, en vélo, en transport en commun, y compris avec des petits véhicules, que j'ai parfois baptisés de « micro-citadines » et en permettant sous certaines conditions l'accès aux automobiles, essentiellement d'ailleurs pour les riverains de ces quartiers commerciaux car il nous faut aussi, je crois, gagner la bataille de la reconquête de ces centres-villes comme des lieux d'habitation.

La ville, c'est bien sûr de la mixité sociale et cela, nous y adhérons, nous y croyons, mais c'est aussi la mixité des activités, des fonctions et il n'y a pas de fatalité à ce que, au-dessus d'un commerce prestigieux de centre-ville, on ait trois ou quatre étages d'habitation vides, voire tombant à moitié en ruines comme on peut le voir souvent rue Nationale, Grand Place, etc.

On le voit, il faut beaucoup de pragmatisme et donc avoir une approche de l'écologie urbaine sans dogmatisme.

C'est ainsi que nous pensons que cette réflexion sur l'extension du centre-ville –je reprends le terme de circuits commerciaux qui figure dans le document- à notre avis, on peut la mixer avec un concept qui a eu du succès depuis Lille 2004, qui est la réflexion sur les promenades urbaines.

Effectivement, faire ses courses, aller en centre-ville, c'est aussi le plaisir d'acheter, mais c'est aussi le plaisir de se promener. On voit bien la réflexion qu'il faut mener sur l'extension du centre-ville, quasiment jusqu'à l'Esplanade concernant le Vieux-Lille et des « langues » qui doivent aller vers la rue Gambetta, la rue des Postes et rejoindre la Porte des Postes.

Pour cela, il faut plusieurs conditions.

Capter de nouvelles entreprises commerciales et, qu'on le veuille ou non, on sait qu'il faut des locomotives, parce que contrairement à ce qu'on pourrait croire, le grand équipement commercial nouveau, quel qu'il soit, fait rarement de la concurrence aux autres parce qu'il draine des flux.

Un vieux commerçant, il y a une vingtaine d'années, me disait : il y a trois recettes pour réussir dans le commerce : 1) l'emplacement ; 2) l'emplacement ; 3) l'emplacement.

On voit bien que c'est en créant des flux qu'on a une réussite.

Il faudra des aménagements urbains adéquats, c'est-à-dire étendre la qualité du centre-ville à un nombre croissant de nos voiries, conforter –le document le dit très bien d'ailleurs- les linéaires commerciaux en évitant des ruptures.

Et puis, il y a bien sûr à résoudre les questions du stationnement. Ce n'est pas l'objet ce soir, nous aurons d'autres lieux pour avoir ce débat. Ceci étant, on voit bien qu'il faudra avoir le courage d'aller du concept parking cœur de ville au concept parking tour de ville. Il faudra tout faire pour qu'il n'y ait plus cette volonté de venir se garer sous la Grand-Place pour faire court.

Ceci est vrai également pour le vélo puisqu'on sait qu'aujourd'hui il y a une grosse demande d'accroissement de parkings de vélos qui soient gardiennés.

Nos collègues évoquaient tout à l'heure les questions d'accessibilité, on voit bien les progrès qu'il y a à faire, d'autant plus que lorsqu'on améliore l'accessibilité pour les personnes à

mobilité réduite, on l'améliore en même temps pour les personnes âgées, ainsi que pour les parents qui se déplacent avec leurs jeunes enfants.

Autre point qui me paraît important à souligner et je terminerai sur cela, c'est qu'on le voit bien, nous accueillons de plus en plus de clientèles étrangères. On a vu tout à l'heure dans la vidéo un panneau qui disait merci aux gens d'être venus en néerlandais, en flamand, pour autant on voit bien qu'il faut aller plus loin. Un nombre croissant de commerces ont besoin de salariés, vendeurs, serveurs dans les cafés restaurants, qui maîtrisent des langues étrangères. On devrait mettre beaucoup plus de panneaux, y compris chez les commerçants, en langues étrangères, on sait qu'il s'agit là d'un geste perçu comme très amical et très encourageant, à l'efficacité commerciale certaine.

Cela implique que, dans un certain nombre de formations, d'actions qui sont menées dans les plans locaux d'insertion, dans différents milieux, en lien avec la Chambre de Commerce, les centres d'apprentissage, etc., on accentue cet apprentissage au minimum de ce qu'on appelle la langue d'aéroport, les 1000 à 1200 mots qui permettent de converser en langage courant.

Enfin, en conclusion, on voit bien qu'aujourd'hui, ce PLA est probablement une étape vers une démarche plus ambitieuse encore pour les années à venir, qui est d'aller vers Lille grand centre, et en fait de faire de toute une partie de la ville le centre-ville de l'euro-métropole de deux millions et demi d'habitants, mais aussi un centre-ville où reviendra habiter un nombre croissant de personnes.

Peut-être faudra-t-il réfléchir, la proposition est peut-être un peu révolutionnaire voire imprudente en ces périodes électorales, à ce que certains parkings de centre-ville, au moins en partie en tout cas, redeviennent des parkings à caractère résidentiel.

Le parking du Nouveau Siècle par exemple, aujourd'hui, sur ses deux premiers niveaux est utilisé par les habitants de la résidence qui est au-dessus et il y a là une réflexion à mener.

J'insiste là-dessus parce que nous souhaitons tous que le tram-train soit, dans les dix à quinze ans qui viennent, l'outil essentiel, ou en tout cas un des outils essentiels du développement et de la circulation dans cette métropole. Or, on voit bien que, pour que les travaux du tram-train, lorsqu'ils auront lieu, quels que soient les trajets choisis, ne soient pas un traumatisme terrible pour notre centre-ville, il faudra probablement avoir résolu auparavant le déplacement des lieux de parking un peu plus à la périphérie de la ville, de manière à ce qu'on ait pu oxygénier et étendre le centre-ville.

Donc, vous ne serez pas surpris que Françoise DESWARTE et moi-même, au nom du Mouvement Démocrate, votions ce Plan Local d'Action en faveur du Commerce et de l'Artisanat et nous espérons qu'il s'enrichira d'un certain nombre de propositions en complémentarité avec celles que nous faisons concernant le parking, l'accessibilité, le caractère international de notre commerce.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur QUIQUET.

Monsieur QUIQUET.- Madame le Maire, mes chers collègues, le dynamisme du commerce et de l'artisanat façonne le visage d'une ville.

Au travers du PLA, le sujet abordé ce soir est d'une extrême importance. C'est un vrai sujet politique car il engage des choix de société.

A l'échelle d'un quartier, on connaît l'importance d'un boucher, d'un boulanger, d'un cordonnier, d'un primeur, d'un marchand de journaux. Ces lieux ne sont pas seulement des lieux d'achat, ce sont des lieux où l'on échange, où l'on parle. Oui, ce sont de vrais lieux de sociabilité. Autant que la richesse économique, ces commerces font aussi la richesse sociale d'une ville.

Par rapport au PLA, je veux ce soir ici saluer les bonnes intentions de ce document. L'existence même de ce document traduit d'abord la capacité des acteurs du commerce lillois que je salue au fond de la salle à se fédérer pour peser sur le cours des choses à un moment clé, à un moment très important qui est celui de l'effritement constaté un peu partout en France des grands hypermarchés de périphérie. Ce renversement de tendance offre une opportunité historique au commerce de proximité pour reprendre des parts de marché.

Encore faut-il pouvoir en profiter. Encore faut-il que les commerçants s'organisent et que les pouvoirs publics mettent en œuvre les dispositions réglementaires pour protéger le commerce de proximité. Nous y reviendrons.

Dans le PLA, tel que nous en avons pris connaissance, je considère que les deux chapitres, l'un relatif à la création, transmission, reprise des entreprises et l'autre consacré aux marchés de plein air, sont de loin les meilleures parties de ce PLA. Les intentions sont claires et les moyens sont identifiés.

Quelques commentaires qui tiendront lieu de bémol sur les autres parties.

Tout d'abord, l'extension du centre-ville. Oui, il faut aller plus loin. Des intentions sont affichées, il faut s'en donner les moyens.

Aujourd'hui, quand on parle d'élargissement du centre, on peut aborder trois endroits un peu stratégiques : la place de l'Arsenal, la place de Strasbourg et la place Philippe le Bon qui sont aujourd'hui de vrais carrefours à voitures et qui ne peuvent tenir lieu de places publiques.

Pour étendre le centre-ville, il faut retrouver une culture de la place publique dans cette ville et recréer de vraies places publiques qui soient de vraies polarités à l'échelle du quartier.

Sur la partie concernant le développement durable, je dirai simplement qu'elle aurait gagné en crédibilité si dans cette ville on arrêtait à un moment donné d'accorder des permis de construire à des rez-de-chaussée commerciaux qui continuent à fonctionner avec l'énergie électrique pour se chauffer. Mais c'est un détail.

Voilà pour les quelques remarques sur le contenu de ce document.

Le problème de ce PLA –cela a été un peu dit par Christian DECOCQ- ne se situe pas dans son contenu mais plutôt dans ce qu'il ne contient pas au regard de deux enjeux majeurs.

Le premier enjeu, c'est la standardisation des centres-villes. Christian DECOCQ a parlé de bancarisation.

Le deuxième enjeu, c'est la rupture d'équilibre qui nous paraît inquiétante entre ce commerce de proximité et les grandes surfaces.

La standardisation menace effectivement l'hyper-centre de notre ville. C'est un phénomène qui se développe dans de nombreuses agglomérations.

Chez nous, dernièrement, on a vu disparaître un morceau du patrimoine lillois, notamment près de la Grand Place avec la disparition du Bar de l'Echo qui s'est transformé en une enseigne de grande marque. Imagine-t-on une enseigne Zara sur la Grand Place de Bruxelles ? A Lille, oui, on l'a fait.

Juste à côté du Bar de l'Echo, nous avions rue de Rihour une boulangerie. Elle aussi a cédé la place à un autre commerce.

On a une biodiversité économique qui est en train de mourir sous nos yeux. C'est l'affadissement de l'espace public avec des villes européennes qui vont se ressembler de plus en plus.

Face à ce péril, il faut effectivement des outils.

Christian DECOCQ a évoqué la loi Dutreil du 2 août 2005 qui instaure au profit des communes un nouveau droit de préemption pour racheter des fonds de commerces. Oui, je le sais, Christian DECOCQ l'a dit, les décrets d'application ne sont pas encore parus. D'ailleurs, si dans ce pays on pouvait remplacer la frénésie législative par la frénésie de mettre en œuvre des décrets d'application, chacun s'en porterait un peu mieux.

Je sais également que la Ville de Paris au mois d'août de cette année a vu les articles relatifs à la préemption pour les commerces dans son PLU annulés par le Tribunal Administratif, sous couvert de remise en cause du droit de propriété.

Mais la loi Dutreil est claire. Si les villes ne se saisissent pas de ces nouveaux outils, les décrets d'application ne sortiront jamais. Et quelle est l'utilité d'une loi si on ne s'en sert pas ?

L'outil de la préemption est d'ailleurs à manier avec beaucoup de précautions mais face au péril de l'homogénéisation de nos centres-villes, cela est essentiel pour conserver des commerces alimentaires.

L'autre enjeu c'est la rupture d'équilibre entre les commerces de proximité et ces hypermarchés, supermarchés. Le PLA n'en parle pas. Nous sommes arrivés à saturation sur Lille : Carrefour Euralille, Champion, Match, Leclerc. Je peux parler également du Schéma d'Urbanisme Commercial régulièrement foulé au pied. La commission d'urbanisme commercial a encore donné une autorisation pour l'extension de Carrefour à Wasquehal.

Derrière cette question se pose aussi un enjeu majeur qui est celui de la concentration entre quelques centrales d'achat de l'essentiel de la distribution des biens alimentaires en France.

Ce modèle économique, s'il poursuit son développement, écrasera les producteurs et prendra en otages les consommateurs. C'est le royaume du commerce inéquitable qu'on nous propose.

Nous demandons, au nom du Groupe des Verts, un moratoire sur l'installation de nouveaux hypermarchés à Lille, sinon, à un moment donné, on ne sera pas sérieux pour parler de défense du commerce de proximité.

Enfin, le PLA n'aborde pas non plus l'explosion du nombre de supérettes dans cette ville qui existent aussi ailleurs. On s'installe sur une surface de 299 m², comme cela, on n'a pas d'autorisation à demander.

Ces supérettes peuvent être utiles à la vie des quartiers, elles le sont souvent, mais là encore il faut clarifier les choses. Claude SOHET a évoqué cet été la concurrence déloyale que font ces supérettes notamment aux boulangeries sur la commercialisation du pain. Le PLA n'a pas vocation à avoir réponse à tout mais doit au moins poser ces problèmes qui nous paraissent majeurs.

Madame le Maire, vous l'avez vu, dans les réunions publiques que vous avez vous-même animées, je pense notamment à celle de Saint-Maurice Pellevoisin, les habitants de ces quartiers ne demandent pas de nouveaux hypermarchés mais demandent des commerces de proximité, dans leur rue ou à proximité.

En conséquence, prenant acte du contenu intéressant du PLA mais constatant ses non-dits sur ces enjeux majeurs, notre Groupe s'abstiendra sur ce document.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Je vais me permettre de faire deux remarques.

La première est que si les décrets de la loi Dutreil ne sont pas sortis c'est parce que, aujourd'hui, ils seraient inconstitutionnels si on voulait faire ce que Monsieur DECOCQ nous demande et ce que Monsieur QUIQUET nous demande, ce que j'aimerais bien pouvoir faire.

Aujourd'hui, notre souhait est d'abord de pouvoir maintenir des commerces alimentaires dans les cœurs de ville. C'est mon premier souhait pour le cœur de la ville.

Le deuxième souhait est d'éviter la standardisation dont vous avez parlé, et je partage complètement son point de vue, notamment, il faut le dire, avec l'installation de banques les unes à côté des autres comme c'est le cas rue Nationale, ce qui ne permet pas ce qu'a très justement soulevé Eric QUIQUET, c'est-à-dire qu'un commerce n'est pas là seulement pour vendre mais qu'il est là aussi comme lieu de socialisation.

Le problème est que la loi Dutreil ne dit pas cela. Elle dit que nous pourrons demain préempter non seulement la vente d'un immeuble et aussi des droits au bail pour faire du commerce, mais elle ne dit pas que nous aurons le droit de préempter pour imposer de l'alimentaire par exemple par rapport à un commerce d'habillement car, si elle disait cela, elle serait inconstitutionnelle.

Donc, je veux bien entendre des discours disant « Il faudrait que vous fassiez » mais aujourd'hui nous ne pouvons pas faire et, si on voulait dire cela, il fallait l'écrire dans la loi, dans des conditions qui ne portent pas atteinte à la liberté du commerce.

Je veux bien que l'on parle de choses qu'on aimerait, moi aussi, je voudrais pouvoir préempter sur la Grand Place pour éviter qu'une banque vienne s'y installer, je le dis très clairement. Aujourd'hui, nous n'avons aucun dispositif qui permette de le faire. Et ce n'est pas la loi Dutreil qui nous le donnera. C'est pour cela que ses décrets ne sont pas sortis, je connais bien la question, nous avons regardé ce qui se passe un peu partout.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est que nous rêvons tous de n'avoir que des petits commerces partout mais je pense aux moyens des hommes et des femmes de notre ville. Ce n'est pas la même chose d'acheter à Saint-Maurice dans un primeur un kilo de tomates ou un kilo de pommes que de les acheter dans un supermarché. Moi aussi je préférerais le petit commerce mais je sais qu'aujourd'hui, y compris dans les hypermarchés qui, parce qu'ils ont de grandes quantités et évidemment des ventes plus importantes, ont des prix plus bas, y compris là, une partie de notre population souffre.

On peut parler de ce qu'on souhaiterait parce que, nous, nous avons les moyens de. J'ai aussi envie que l'on fasse ce dont les habitants de notre ville ont besoin. Je le dis très simplement parce que, aujourd'hui, c'est difficile, le pouvoir d'achat n'est pas là.

Quand je vais, sans les citer, dans telle ou telle grande surface tous les quinze jours pour faire mon fonds nécessaire pour cuisiner, je vois que de plus en plus les gens comptent, reposent, regardent. Nous savons très bien que dans le petit commerce et c'est normal dans des domaines comme l'alimentation, je ne parle pas du reste, les prix ne sont pas les mêmes.

Donc, rêvons d'une société idéale où chacun aura les moyens d'aller chez le primeur de son coin acheter des produits bio, faisons en sorte que ce soit possible -je le souhaiterais- et tout le travail qui est mené par exemple aux Halles de Wazemmes sur le lien avec des agriculteurs locaux est extrêmement intéressant mais ne pensons pas que ce soit possible aujourd'hui dans tous les quartiers de la ville. Je le regrette profondément mais c'est quand même la réalité des choses.

J'aimerais qu'une loi rende possible cette préemption. Elle n'existe pas aujourd'hui, ce n'est pas la loi Dutreil, sinon, les décrets seraient déjà sortis.

Je voudrais que l'on parle de la situation que vivent les gens car aujourd'hui dans certains quartiers, il n'y a quasiment plus de commerces alimentaires, sauf les boulangeries bien évidemment. Il faut aussi retrouver pour les habitants de ces quartiers les moyens de pouvoir acheter des produits pas trop loin de chez eux, notamment si on ne veut pas qu'ils prennent leur voiture pour aller dans des hypermarchés extérieurs aux villes.

Je suis d'accord pour dire qu'il y en a trop aujourd'hui dans notre métropole et j'espère que nous travaillerons dans le schéma de développement d'urbanisme commercial pour réduire cette place. Mais encore une fois pensons aussi à ceux qui ont un pouvoir d'achat faible. Il faut trouver un bon équilibre entre tout cela. Il est plus facile de faire des déclarations que de regarder parfois la réalité des choses. Je me permets de le dire.

Pierre de SAINTIGNON.

Monsieur de SAINTIGNON. - Madame le Maire, juste un mot pour dire, chacun a pu s'en rendre compte, y compris dans les interventions de mes collègues que j'ai trouvées toutes très intéressantes, que nous ne sommes pas à la conclusion d'un processus mais au départ d'un nouveau processus qui est donc un mandat qui peut évoluer, qui se précisera au fil du temps.

Je suis d'accord avec les interventions de Christian DECOCQ, de Jacques RICHIR, de Philippe BERNARD et d'Eric QUIQUET qui vient de dire clairement qu'il prend acte du début d'un processus et qu'on peut l'enrichir.

Au demeurant, ce plan est très complet, il a été travaillé dans de longs mois de concertation. Je voudrais le souligner, pour y avoir pris beaucoup de plaisir et beaucoup d'intérêt, dans un partenariat tout à fait exemplaire et fondé à la fois sur la convivialité, la fermeté, l'exigence. Je pense que personne ne s'est fait de cadeaux, personne n'a été complaisant pendant les longs mois de travail d'élaboration avec tous les partenaires, dans un schéma un peu particulier entre les politiques, les acteurs économiques, les acteurs sociaux de cette ville.

Nous avons le sentiment d'avoir, pour cette étape, bien travaillé tous ensemble et le sentiment d'avoir collectivement fait quelque chose d'important pour notre ville.

On s'était fixé l'objectif de l'excellence commerciale. Je ne dis pas que nous sommes à l'excellence commerciale mais nous sommes en tout cas sur le chemin.

Le PLA commerce que nous allons voter ce soir, incontestablement, contribue à cela.

A cet égard, je veux à mon tour saluer sans les reciter tous ceux qui ont été cités de nos partenaires des fédérations et des unions commerciales, ainsi que Jacques et Martine qui ont fait, j'en porte témoignage, un travail très important pour la construction avec les services et Christian CRINDAL en particulier de ce PLA commerce.

Juste quelques mots pour ajouter aux commentaires, aux critiques ou du moins aux réserves qui ont pu être émises en particulier par Christian DECOCQ.

D'abord, je le disais à l'instant, c'est une étape, une étape importante. Il y a donc des axes de progrès sur ce PLA commerce.

Je ne peux en revanche pas laisser dire ou lire, selon ce qui a pu être dit, que ce PLA cachait les sujets gênants. J'en prends à témoignage tous les partenaires de ce Plan Local d'Action, ils

savent que si nous sommes venus ce soir à ce Conseil Municipal pour vous proposer le PLA commerce c'est parce que nous sommes prêts.

On n'est pas prêt en se pressant puisqu'on aurait dû venir sur un Conseil de juin mais on a pensé qu'il fallait plus de temps pour le finaliser. Nous sommes dans un Conseil d'octobre parce que nous sommes prêts, après avoir évoqué tous les sujets sans aucune exception, aucun sujet n'a été écarté, aucun sujet n'a été évité, pas plus la circulation que le stationnement, pas plus la propreté que la sécurité. Tout cela a été débattu et débattu dans le cadre de ce plan local d'action pour le commerce avec l'ensemble des partenaires.

Sur la sécurité, les choses ont été dites à l'instant. Je voudrais simplement ajouter à ce qui vient d'être dit, sans le répéter, à propos des baux commerciaux, cher Christian DECOCQ, qu'il faut que chacun comprenne qu'il y a trois choses dans l'évaluation d'un commerce : il y a le bail commercial, il y a le fonds de commerce et il y a le loyer. Ces trois éléments interagissent ensemble. Le sujet a été bien posé à l'instant par Martine AUBRY.

J'ajouterais simplement d'un mot que pour, préempter, si toutefois cela devenait constitutionnel et si cela devenait possible, encore faudrait-il qu'il y ait une vente. Or, dans la plupart des cas, ces questions ne se posent pas de cette manière.

Donc, si la loi était changée, elle pourrait permettre à la Ville de préempter un bail commercial mais dans les conditions qui ont été rappelées tout à l'heure.

Donc, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas d'outil qui permette de répondre à cette question.

D'accord avec Jacques RICHIR sur la problématique de l'extension du centre-ville. Il est intelligent de dire que nous devons le compléter du concept, qu'on a d'ailleurs fait naître, de promenade urbaine pour pousser notre commerce jusqu'au bout des quartiers.

Souvenez-vous, il est important de se rappeler les choses, début de mandat, nous voulons, je le disais à cette tribune, pousser le commerce jusqu'au bout des quartiers. Nous y sommes, nous sommes sur cette voie et vous avez cité les alignements de Gambetta, la Porte des Postes et le boulevard du Faubourg des Postes, si on prend ce linéaire.

Il est évidemment très important de se concentrer là-dessus et nous sommes d'accord là aussi pour que le PLA progresse au cours des périodes qui viennent.

Voilà ce que je voulais dire après avoir salué le travail qui a été fait par chacun, reprécisé que ce plan est un plan d'action, c'est un plan opérationnel, c'est un plan triennal, c'est un plan financé. Je précise d'ailleurs qu'il n'y a pas de financement supplémentaire de la Ville. C'est grâce à la contribution de l'ensemble des partenaires, y compris nouvellement du Conseil Régional dans ce plan, que nous avons pu construire ce plan ambitieux et que nous allons l'évaluer chaque année.

Eventuellement, nous l'amenderons, nous le ferons évoluer en fonction des prises de position des uns et des autres, des constatations que nous ferons dans la ville pour qu'il soit toujours plus au service du commerce lillois.

Pour terminer par là, non seulement nous sommes convaincus de l'importance du commerce de proximité, mais en plus nous signons ce plan avec Claude SOHET, pour ce qui le concerne. Je cite Claude SOHET parce qu'il est parfaitement concerné avec Alain GRISET par le plan régional de développement du commerce et de l'artisanat.

Nous avons bâti là un programme à la Région qui a pour objectif, en cinq ans, de faire passer la région de 38 000 à 58 000 artisans et de 117 000 à 165 000 emplois.

Evidemment, la Ville de Lille entend bien être au cœur de ce rendez-vous de la création et de la transmission d'entreprises artisanales. On y attachera beaucoup de forces, et ce, d'autant plus que la Région a décidé de créer un FISAC régional et que nous utiliserons cette capacité qui est ouverte pour la ville de Lille.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci.

Je mets aux voix le Plan Local d'Action pour le Commerce.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception des Groupes Verts et Front National.

Qui s'abstient : Les Groupes des Verts et du Front National

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

07/684 – Organisation du Forum Mondial de l'Economie Responsable - Subvention à l'Association Alliances pour la Responsabilité Sociale et Environnementale.

07/685 – Rendez-vous de la vente à distance et du marketing direct organisé à Lille Grand Palais.

07/686 – Association Fivoise d'Animation - Avenant n° 1.

Adoptés

FINANCES

07/676 – Exercice 2007 - Dotations nouvelles et complémentaires – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Décision Modificative n° 5

07/677 – Exercice 2007 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 5.

07/678 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Décision de cession d'actifs - Immeuble 229 boulevard de la Liberté - Information.

07/679 – Attribution de subventions exceptionnelles et de subventions de fonctionnement et annulation d'une subvention exceptionnelle.

07/680 – Gestion de la trésorerie – Constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2008.

07/681 – Acceptation du Chèque Emploi Services Universel pour le paiement des prestations liées à l'accueil et la garde d'enfants.

Adoptés.

DECENTRALISATION

07/682 – Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

07/683 – Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

EMPLOI

07/687 – Opération "Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) n° 4 - Avenant n° 2 au protocole d'accord 2005-2006.

Adopté.

07/688 – Association REUSSIR-la Mission Locale de Lille - Avenant n° 1

Adopté.

Chemise n° 31

COMMERCE

Rapporteur : Monsieur MUTEZ

Conseiller Municipal délégué

07/869 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Subvention à l'Union Commerciale Gambetta - Subvention opération Noël de la rue Gambetta.

07/870 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Subvention à l'Association des Commerçants place Rihour, rues des Fossés et de la Vieille Comédie – Opération « semaine du goût 2007 » et Opération de Noël.

07/871 – PLA Commerce - Association des Lions d'Or - Annulation d'une décision de financement.

07/872 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Subvention à l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (A.C.R.I.) – Opération "Après-midi festif de rentrée".

07/873 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Subvention à l'Association des Commerçants et artisans de Wazemmes Artois et environs - Opérations Fête de la Saint-Nicolas et Concours de fenêtres illuminées.

07/874 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Délibération modificative suite à des trop perçus par l'association Wazemmes Nouvelle Aventure.

07/875 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Subvention à l'Union des Commerçants, Artisans, Créateurs du Vieux-Lille - Animations commerciales.

07/876 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010 – Participation au Marché international (MAPIC) – Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).

07/877 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives – Election de Miss Fives et Fête de la tartine.

07/878 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Subvention à l'Association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Lille.

07/879 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010 - Participation Région et CCILM - Animations commerciales et promotion des Marchés de plein air - 1er semestre 2007.

Adoptés.

Chemise n° 32

MARCHES DE PLEIN AIR

Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée

07/880 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Subvention à l'association A PRO BIO - Marché BIO 2007.

07/881 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Axe Promotion des Marchés de plein air - Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM).

07/882 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Axe Promotion des Marchés de plein air - Subvention à l'association Caulier Fives Animation (CFA) - Opération Semaine du Goût 2007.

07/883 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Axe Promotion des Marchés de plein air - Subvention à l'association UFC Que Choisir Région Lille - Opération Semaine du Goût 2007.

07/884 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007-2010 – Subvention à l'association Léo Lagrange Consommation Nord – Semaine du goût 2007.

07/885 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat 2007/2010 – Subvention au Syndicat des Commerçants des Marchés de France du département du Nord - Animations Poussette du marché et Semaine du Goût.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame STANIEC sur le dossier habitat ancien.

Chemise n° 34

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

Rapporteur : Madame STANIEC

Adjointe au Maire

07/888 – Avenant à la convention avec le GIP – Réalisation et mise en forme du projet de convention financière ANRU – « Quartiers anciens ».

Madame le Maire, une intervention très courte puisque c'est un sujet sur lequel nous reviendrons pour donner quelques éléments complémentaires.

Nous sommes enfin allés cette semaine à Paris pour le passage du volet habitat ancien de l'ANRU à la commission. Je voulais simplement faire un bref compte rendu de cette réunion -nous n'avons pas l'avis à ce jour puisque cela date de la semaine dernière- et souligner les remarques qui ont été faites sur le dossier.

Madame KLEIN, Sous-Préfète à la ville, et M. VANDEMAELE, Directeur général de l'ANRU, ont insisté fortement sur le dossier exceptionnel que nous avons présenté, sur la qualité du travail fourni et sur l'importance de l'action qui sera menée sur la ville.

Pour mémoire, un élément important puisque depuis trois ans nous n'avons pas attendu le financement de l'ANRU pour commencer à travailler, nous avons pris de nombreuses délibérations qui nous ont permis d'avancer et d'avoir une action importante, tant dans la réponse aux plaintes d'insalubrité qu'à la résorption de l'habitat insalubre et à la résorption de la vacance que par les plaintes que nous avons déposées notamment sur les marchands de sommeil et je vous rappelle les délibérations que nous avons prises.

Nous avons avancé. Nous attendons maintenant la part de financement de l'ANRU qui nous permettra de démultiplier de façon importante, en tout cas je l'espère, cette action.

Madame le Maire, je voudrais, en votre nom, remercier les équipes qui ont fourni un travail colossal jusqu'au dernier jour puisqu'il y a eu des aller-retour, y compris la veille, avec l'ANRU pour répondre à leurs questions de telle sorte que lorsque vous avez présenté le dossier, de façon un peu surprenante, il y a eu peu de questions sur notre dossier.

Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'à attendre cette réponse qui, je l'espère, sera favorable et qui nous permettra de mettre quelques millions. Je vous rappelle les chiffres : 72 M€ dont 44 M€ pour l'ANRU avec une part de l'Etat à 9 M€.

Madame le Maire.- Je remercie Marie-Christine STANIEC.

Effectivement, nous présenterons ce dossier dès que nous aurons la réponse de l'Etat. Elle l'a très bien dit, je salue le travail qui a été réalisé, avec l'action qui est déjà menée par la Ville pour lutter contre l'habitat insalubre, y compris, et cela a beaucoup intéressé les fonctionnaires de l'ANRU, lorsque nous faisons la chasse aux marchands de sommeil dans notre ville et certains ont été condamnés à la suite des plaintes de la Ville, mais aussi pour ce formidable projet complémentaire de ce que nous faisons dans la rénovation de Lille-Sud, de Moulins et de Wazemmes qui vise très profondément les quartiers de Fives, de Moulins et de Wazemmes encore, c'est-à-dire redonner à cet habitat ancien qui, s'il n'est pas insalubre, est souvent extrêmement incommode voire indécent, une réalité de logement convenable.

C'est l'action qui est menée et que porte Marie-Christine STANIEC et sur laquelle nous attendons la réponse de l'Etat.

N'oublions pas qu'il y a souvent dans notre ville des hommes et des femmes qui vivent dans ce logement privé, dans des conditions qui n'ont rien à voir avec le logement social, qui est très dégradé et qui a besoin véritablement de ce plan.

Je remercie Marie-Christine STANIEC et Alain CACHEUX pour le travail qu'ils ont fourni avec les services sur ce magnifique dossier, il faut le dire, qui doit nous permettre d'agir aussi pour ces habitants et pas seulement pour ceux qui sont dans le logement social.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix les délibérations de Madame STANIEC d'abord.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté.

PERSONNES AGEES

07/887 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

COLLEGES

07/889 – Subvention exceptionnelle au Collège Mme de Staël - Projet Espace Rencontre avec l'Oeuvre d'Art.

07/890 – Association des parents FCPE du Collège Matisse – Subvention exceptionnelle pour l'inauguration de la restauration scolaire.

Adoptés.

Madame le Maire – Monsieur CACHEUX a un mot à dire.

Chemise n° 10

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

07/735 – Ravalement de façades - Subventions.

07/736 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes.

07/737 – Association des Paralysés de France - Service Accessibilité – Attribution d'une subvention.

07/738 – Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Site du Stade Grimonprez Jooris.

Adoptés.

HABITAT

07/739 – Lutte contre le logement insalubre - Octroi de primes de travaux de sortie d'insalubrité.

07/740 – Subvention à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole pour la conduite d'une mission sur le logement des étudiants (volet 2).

07/742 – Déconstruction de logements locatifs sociaux, sis 80, rue de Pologne – Quartier de Fives.

Adoptés.

07/741 – Réalisation de 6 logements en PLAI 78, rue Royale - Quartier du Vieux-Lille – Subvention de la Ville pour l'équilibre de cette opération.

Peu de choses, Madame le Maire. Simplement pour mettre l'accent sur une autre délibération qui montre bien le volontarisme de la Municipalité pour apporter une réponse à nos concitoyens les plus modestes.

C'est le dossier n° 741, la réalisation de 6 logements PLAI dans le Vieux-Lille, rue Royale, un immeuble qui se dégradait très fortement et pour lequel un bailleur social nous avait interrogés parce que la consultation municipale est obligatoire sur son projet de vendre le bâtiment.

Nous avons estimé que l'équilibre social du Vieux-Lille nécessitait que cet immeuble reste du logement social et nous avons fortement incité le bailleur à transformer son projet de vente en projet de réhabilitation complète, avec une contribution municipale très significative au plan de financement de ces 6 logements PLA d'intégration en direction des personnes les plus modestes.

C'est un autre volet de l'action en matière d'habitat ancien que, en lien étroit avec Marie-Christine, et sous votre autorité, nous menons depuis plusieurs années.

Il faut espérer effectivement que la décision de l'ANRU nous permettra d'amplifier le travail qui a déjà été réalisé.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté.

ACTION FONCIERE

07/743 – Immeuble situé à Lille, 31 ter rue Colbert, 101-101 bis rue des Stations – Vente par la Ville à la SCI des Facultés Catholiques de Lille.

Madame le Maire - Et la délibération n°743 sur laquelle il y a une demande de vote séparé de Monsieur RICHIR, pour des raisons d'incompatibilité, qui ne prend pas part au vote.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Monsieur RICHIR

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés..

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Madame ROUGERIE pour un très beau projet, celui de la Maison des Associations.

Chemise n° 7

PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE

Conseillère Municipale déléguée

07/701 – Projets Associatifs - Délibération cadre - Maison des Associations.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse de vous présenter aujourd’hui une délibération relative à la Maison des Associations.

La Maison des Associations, la « MDA » comme beaucoup la nomment déjà, ouvre en effet ses portes le 16 octobre prochain au 112, rue Royale.

Vous le savez, le projet de création d'une MDA à Lille est une volonté ancienne de la Municipalité. Différentes hypothèses de localisation et de structuration ont été élaborées depuis plusieurs années.

Nous souhaitons, non pas des bureaux impersonnels, mais une vraie maison, un lieu chaleureux, propre à faciliter la convivialité et les échanges.

Le choix du site de la rue Royale que nous avons acheté en juillet 2006 nous a permis de finaliser le projet.

Je vous remercie, Madame le Maire, de votre implication personnelle dans ce projet, prouvant une fois de plus votre attachement au monde associatif.

Près de 2 000 associations, plusieurs dizaines de créations chaque année, le tissu associatif est un élément majeur de la citoyenneté dans notre ville, ce qui est d'ailleurs conforme à la culture du Nord.

Mais cette citoyenneté doit être soutenue concrètement car elle est toujours fragile.

Le PAVA, Point d'Appui à la Vie Associative, auquel je veux rendre hommage et que je veux remercier pour son action, ne disposait plus des moyens logistiques lui permettant de répondre de façon optimale aux attentes associatives. D'où la création de la nouvelle structure très attendue.

Les associations qui ont été largement associées à ce projet ainsi que le Conseil communal de concertation souhaitaient des salles pour des conférences et des assemblées générales, des bureaux pour les activités ordinaires et des réunions de passage, l'aide au montage de dossiers et la recherche de financement, une assistance juridique et comptable, des facilités bureautiques, une aide à la logistique de communication, un accès à des ressources documentaires, une mise en réseau et enfin, et surtout peut-être, une visibilité et une reconnaissance plus importantes.

La nouvelle Maison des Associations proposera désormais ces prestations sous la direction de Jérôme HESSE et une équipe permanente d'accueil et de conseil que je salue et avec le soutien des services municipaux qui se sont fortement impliqués dans la réalisation de ce grand projet, en premier lieu, Madame BOYER-SCHAEFFER et ses équipes, mais aussi l'ensemble des services de Monsieur DELAHAYE, notamment Monsieur TINE et Madame VOSSAL qui ont conduit le chantier

avec une efficacité exemplaire et en un temps record, ce chantier de rénovation de l'immeuble racheté à la Banque de France.

L'ouverture de la Maison des Associations répond à des enjeux majeurs :

- soutenir et renforcer le monde associatif lillois, en partenariat avec les outils de démocratie participative dont nous disposons
- faire vivre concrètement la citoyenneté en démultipliant les partenariats et les actions croisées, grâce à de nouveaux moyens et un lieu identifié
- agir par des moyens et une volonté affirmée pour enrayer la crise de militantisme associatif
- qualifier, sécuriser et soutenir l'engagement bénévole, et France Bénévolat qui s'installe en permanence sur place sera notre partenaire actif pour cette action
- enfin et presque surtout susciter des événements citoyens associatifs, des débats, des échanges, une mise en réseau.

Un premier programme est déjà établi jusqu'à la fin de l'année à la demande des associations. Nous construisons avec elles cette création et nous mettrons en place prochainement un conseil de maison avec les associations adhérentes.

Je veux dire par ailleurs que plusieurs têtes de réseau ont déjà manifesté la volonté de créer des partenariats avec la MDA, notamment la MRES, l'URIOPSS, le CRIJ, la MDH, Unicités, la Maison de l'Emploi. Je les remercie de cette collaboration qui sera certainement fructueuse.

Permettez-moi de vous rappeler deux rendez-vous.

Tout d'abord, les 3 et 4 novembre, le Boulevard des Associations à Lille Grand Palais où nous avons déjà plus de 350 associations inscrites.

Ensuite, deuxième rendez-vous pour le public, les 17 et 18 novembre rue Royale, pour les portes ouvertes de la MDA.

Mais dès le 16 octobre, mes chers collègues, vous serez les bienvenus dans cette maison qui est aussi la vôtre, car je sais combien vous travaillez tous avec le monde associatif qui disposera désormais d'un lieu digne de lui.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Je veux remercier chaleureusement Marie-Thérèse ROUGERIE ainsi que Jérôme HESSE, le Directeur de la Maison des Associations.

Je rappelle qu'il s'agit d'un projet attendu depuis des années et qui a été proposé par le Conseil Communal de Concertation. Ce matin, lorsque nous visitions les locaux avec les têtes de réseau, Michel FALISE nous avait rejoints et je remercie encore le CCC pour le travail qui a été réalisé.

C'est une exceptionnelle réalisation qui a été rendue possible par le travail des agents de la Ville mais aussi grâce à la Banque de France qui nous a vendu à un prix particulièrement avantageux cette maison parce qu'il y avait derrière un projet d'intérêt général, à savoir un projet social.

Il est dommage que beaucoup de grandes institutions de l'Etat qui vendent aujourd'hui leur patrimoine n'aient pas cette même attitude de vendre à des collectivités locales à des prix particulièrement bas lorsqu'il s'agit d'un projet d'intérêt général.

Je le dis parce que je pense qu'il aurait été très difficile autrement pour nous, au prix du marché, d'installer cette maison des associations rue Royale.

Comme l'a très bien dit Marie-Thérèse ROUGERIE, c'est pour nous symbolique que dans cette rue qui est l'une des belles et grandes rues de Lille, se trouve la maison des associations, dans un cadre extrêmement pratique mais aussi agréable.

C'est aussi une reconnaissance que nous avons pour toutes les associations, les 2 000 associations actives dans notre ville et tous les bénévoles qui les font vivre.

Monsieur LESERRE, mais je pensais que vous aviez retiré votre demande d'intervention.

Monsieur LESERRE.- Désolé, Madame le Maire, j'avais demandé de retirer mon intervention sur l'ANRU mais pas sur la maison des associations.

Très rapidement.

Vous avez dit « attendue », c'est vrai, elle était très attendue cette maison des associations. Si nous connaissons depuis quelques jours le 31 de la rue de Béthune je pense que désormais les 2 000 associations lilloises, lommoises et hellemmoises vont pouvoir parler du 112 de la rue Royale.

Attendue, vous l'avez dit, Madame le Maire, parce que les associations sont parfois fragiles et ont besoin d'être aidées, accompagnées à chaque étape de leur évolution, pour faire face aux contraintes comptables, juridiques, parfois fiscales pour certaines d'entre elles, pour franchir le cap de l'emploi.

Attendue, vous l'avez dit, parce que les associations sont toujours précieuses. Là où il y a une association, il y a toujours de la créativité et là où il y a une association, il y a toujours de la générosité, c'est-à-dire ce don de temps qui est généralement un don de soi.

Et puis, tellement attendue qu'il faut juste espérer qu'il ne faille pas trop craindre l'exiguïté des locaux car c'est un peu à la fois le charme et la limite de la réhabilitation des maisons anciennes. Si cela devait devenir trop exigu, c'est que la maison aurait rempli pleinement la fonction qu'on veut lui donner.

Alors, oui, il est vraiment normal et juste que la Ville s'engage pour celles et ceux qui s'engagent.

Oui, comme le soulignait très justement Sénèque, s'il n'existe pas de vent favorable pour le bateau qui ne connaît pas son port, désormais, les associations ont leur port d'attache et nous leur souhaitons bon vent.

Madame le Maire.- Cela vole très très haut au Conseil Municipal de Lille... grâce à vous, cher Loïc. Merci.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Vote unanime. Je vous remercie.

Encore félicitations à Marie-Thérèse ROUGERIE.

Adopté.

07/699 – Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.

07/700 – Convention d'occupation de locaux par l'association France Bénévolat.

07/702 – Création de la Maison des Associations, 72-74 rue Royale à Lille – Ajustement de l'autorisation de programme.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame CAPON.

Chemise n° 22

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire

07/835 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

07/836 – Classes d'environnement - Personnel enseignant – Indemnités – Application des nouveaux taux.

07/837 – Réfection des coursives métalliques de l'école Desbordes Valmore – Avenant n° 1.

Adoptés.

07/902 – Mesures définitives de carte scolaire dans les écoles publiques lilloises du 1er degré pour l'année scolaire 2007/2008 - Information.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je dois vous communiquer les mesures définitives de carte scolaire dans les écoles publiques lilloises du premier degré pour l'année scolaire en cours.

Dès le mois de juin, suite à un courrier d'annonce de l'Inspection Académique, je vous informais de la menace d'un nombre important de fermetures de classes à attendre pour cette rentrée.

Le point rapidement :

- 10 fermetures
- 4 ouvertures
- 1 transfert de classe d'intégration en classe d'intégration d'enfants non scolarisés antérieurement, CLIN-NSA.

Les ouvertures, les bonnes nouvelles :

- à l'école élémentaire Pasteur
- au groupe scolaire Parent-Cabanis
- à l'école élémentaire Cornette
- à l'école maternelle Florian, arrachée avec force à la rentrée scolaire
- puis l'ouverture de CLIN-NSA que je viens de signaler.

Les fermetures, les mauvaises nouvelles.

Fermetures définitives de classes :

- à l'école Berthelot – Jules Verne à Fives
- à l'école élémentaire Bracke Desrousseaux à Lille-Sud
- à l'école Painlevé à Lille-Sud
- à l'école Wagner à Lille-Sud
- à l'école Victor Duruy à Moulins
- à l'école Anatole France à Saint-Maurice
- à l'école Chénier-Séverine au Faubourg de Béthune
- à l'école élémentaire Branly au Vieux-Lille
- à l'école Mozart à Lille-Centre
- à l'école maternelle Wicar à Lille-Centre.

Toutes ces fermetures ne sont évidemment pas de bonnes nouvelles pour les enseignants. En effet, il va leur être demandé davantage, à eux dont le métier a beaucoup changé en trente ans.

Il est vrai, ce métier est devenu plus lourd, plus fatigant, plus exigeant, plus stressant, bien que la moyenne des effectifs de classes se soit considérablement réduite.

Le métier d'enseignant mérite d'être mieux connu, mieux soutenu, car on lui demande de plus en plus. Au lieu de cela, il est constamment attaqué et déprécié en laissant croire que ce serait mieux de revenir en arrière, de faire comme avant.

Retour de la fin de l'école obligatoire à 14 ans. On peut rappeler que les statistiques donnent seulement 50% d'une classe d'âge reçue au certificat d'études en 1950.

Retour aux filières ségrégatives à la sortie du CM2.

Ce ne sont pas de bonnes nouvelles non plus pour les élèves. Tout ce savoir pédagogique, ce savoir-faire, il faut le consacrer à la réussite des élèves, pratiquer une pédagogie individualisée, prenant en compte la richesse de leur diversité, mais aussi faire face à leurs difficultés.

On n'en prend pas le chemin et la réduction de la semaine scolaire, sans concertation, sans tenir compte des études sur la chronobiologie que nous avons si bien travaillée à Lille et illustrée avec le beau projet de l'ARVEJ sur les écoles de Moulins.

Aujourd'hui, c'est la semaine de quatre jours, en primaire et au collège, qui nous est imposée. Dans ce dossier, le Gouvernement n'écoute guère l'expérience des professionnels qui pointent les insuffisances de la semaine des quatre jours.

Sous couvert de faciliter la vie des parents, ce sont les rythmes de vie de l'enfant que l'on ne respecte pas, en exposant l'élève à un surcroît de fatigue en raison d'un calendrier resserré.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de jours où certains enfants peuvent être livrés à eux-mêmes est un puissant facteur d'inégalités, de désocialisation et d'échec scolaire pour les jeunes les moins favorisés.

Avec pour les communes bien sûr de nouvelles charges à venir car il faudra bien créer de nouveaux lieux d'accueil pour les enfants ainsi privés d'école le samedi matin.

Je sais que, dans cette affaire, le Ministre nous dit que les parents qui le souhaitent pourront envoyer leurs enfants à l'école le samedi matin, pour des cours de soutien. Mais n'est-ce pas là le risque d'une école à la carte où les parents enverront les enfants en cours quand cela les arrangera, sans cohérence avec les besoins pédagogiques de l'enfant ?

Tout cela nous conduit à déplorer ces nouvelles.

On sait que la volonté affichée et louable d'accueillir les enfants handicapés pour les intégrer aux classes normales n'est pas assortie à ce jour des personnels auxiliaires de vie, spécialisés, formés et en nombre suffisant.

Nous déplorons donc ces fermetures de classes plus fortes d'année en année, éliminant un peu plus chaque fois la scolarisation des petits de 2 à 3 ans.

De plus, il y a la menace de non remplacement d'un départ en retraite de fonctionnaire sur deux.

Cela nous conduit à croire que l'école qui doit, dans sa mission, défendre des valeurs sociales et humaines a de plus en plus de difficultés à faire face à cette mission.

Il est clair que la suppression de la carte scolaire au collège ne pourra pas conduire à autre chose qu'à l'enfermement de chacun dans son destin social.

C'est ce que nous ne voulons pas à Lille et nous nous battrons de toutes nos forces pour lutter contre ce mouvement néfaste à notre jeunesse et à notre avenir commun.

Merci de votre écoute.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Madame BAERT.

Madame BAERT. - Madame le Maire, mes chers collègues, chaque année scolaire, notre premier Conseil municipal acte des ouvertures et fermetures décidées par l'Inspection Académique du Nord et, chaque année, les groupes politiques de votre majorité, Madame le Maire, et bientôt Monsieur CUCHEVAL, vilipendent la politique nationale du Gouvernement en brandissant la règle de la calculette, comme si c'était l'alpha et l'oméga de leur raisonnement politique.

A croire que du temps où vous y étiez dans ce Gouvernement il n'y avait jamais de fermetures de classes mais toujours plus d'ouvertures.

Que se passe-t-il à Lille pour cette rentrée scolaire ?

Le solde entre les ouvertures et les fermetures de classes est cette année de 5 classes en moins si l'on compte l'ouverture d'une classe de CLIN. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une classe qui accueille des élèves migrants non francophones, primo arrivants.

Je souhaite apporter quatre éléments à votre réflexion.

Premier élément.

Il nous faut prendre acte des évolutions de la démographie scolaire pour une plus fine répartition des moyens, sans oublier que le nombre d'élèves face à un enseignant est en baisse constante depuis plusieurs années. Vous l'avez d'ailleurs admis vous-même, Madame CAPON, juste à l'instant.

Ainsi, au niveau national, entre 1990 et 2007, le nombre d'élèves s'est réduit de 3,3% quand, sur le même laps de temps, les effectifs d'enseignants ont augmenté de 4,5%.

A Lille, notre population d'élèves dans les écoles publiques est à ce jour de 12 353 élèves. Elle s'élevait à la rentrée 1999 à 13 172 élèves. Nous avons donc perdu 819 élèves entre 1999 et 2008, soit 6,21% de l'effectif initial.

Deuxième élément.

En examinant par quartier les effectifs d'élèves, on s'aperçoit que le quartier de Lille-Sud est en baisse constante d'élèves depuis de nombreuses années, ce qui explique que trois fermetures de classes se concentrent sur ce quartier.

Mais dans le même temps, des moyens, à travers les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, sont massivement consacrés aux quartiers en difficultés qui font l'objet de la politique de solidarité nationale engagée par le Gouvernement.

Troisième élément.

Lorsque interviennent des fermetures de classes, notamment dans les quartiers en grosses difficultés sociales, le chiffre pris en compte pour la fermeture est conforme à la norme départementale de référence qui s'ajuste selon que l'école est en ZEP, hors ZEP, en maternelle, en élémentaire et selon le nombre de classes de l'école en question. Ce qui participe aussi, vous le concèderez, à une volonté de redéploiement des moyens en faveur des publics les plus en difficultés.

Quatrième et dernier élément.

Au niveau national, les moyens alloués à l'enseignement ont été multipliés par deux en vingt-cinq ans. C'est un effort budgétaire continu qui montre aussi qu'une logique essentiellement quantitative a atteint ses limites sans pour autant produire tous les résultats attendus.

Vous le voyez, rationaliser les moyens pour une plus grande maîtrise de la dépense publique n'est pas significatif de régression sociale comme vous vous plaisez à le dire mais, au contraire, participe à une volonté d'efficacité politique alliée à une gestion rigoureuse des deniers publics.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire. - Il faut oser tenir ces propos quand même, Madame BAERT.

636 postes en moins en 2006 dans notre académie.

700 en 2007, après les 895 de 2005.

Comment osez-vous dire cela aujourd'hui ? Après que Monsieur DECOCQ nous ait expliqué que quand on a moins de policiers on peut avoir plus de sécurité, vous, vous nous expliquez que quand on a moins d'enseignants on peut améliorer l'enseignement ?

On peut tout dire mais il y a quand même des limites !

Laissez-moi terminer, je vous ai écouteé.

A Lille-Sud et à Moulins, nous allons créer 10 000 logements dans les années qui viennent, ils sont en train de sortir de terre. Et c'est maintenant qu'on ferme trois écoles à Lille-Sud et une à Moulins !

On anticipe quoi là ?

Après, on nous dira « Vous n'avez pas prévu les écoles » !

Alors qu'on sait pertinemment que dans ces quartiers-là on pourrait utiliser cette période pour avoir un peu moins d'élèves par classe, alors-même-que l'Etat a supprimé les études surveillées que la Ville a été obligée de prendre en compte et, comme l'a si bien dit Madame CAPON, que demain on nous demandera de faire des garderies le samedi matin parce qu'on a supprimé les enseignants en faisant croire que c'était pour améliorer la qualité de vie des habitants en ne faisant travailler les enfants que quatre jours dans la semaine.

Vous savez quand même que toutes les études pédagogiques montrent que les enfants en difficultés ne peuvent pas travailler 8 heures par jour et avoir leur attention, que quand on a réalisé dans l'école de Moulins à Lille, une expérience 6 matinées sur 7, nous avons eu des résultats qui ont augmenté de 50% dans les tests d'entrée en sixième.

Alors, comment pouvez-vous dire ce que vous dites ? Il y a quand même des limites.

Non, avec moins de policiers, il y a moins de sécurité !

Avec moins d'enseignants, il y a une moins bonne éducation !

La réalité, la voilà.

Alors, il est vrai qu'on ne peut pas baisser les impôts des classes les plus favorisées et améliorer l'accès aux droits des habitants qui en ont le plus besoin ! C'est ce que fait le gouvernement. Vous le soutenez, c'est votre droit, mais on ne va quand même pas raconter ce genre de choses aux Lillois. En tout cas, je n'imagine pas un instant qu'ils puissent le croire.

(applaudissements)

Monsieur CUCHEVAL.

Monsieur CUCHEVAL.- C'est compliqué les bagarres de chiffres quelquefois... surtout si on ne cite pas exactement les mêmes, dans les mêmes contextes.

Quoi qu'il en soit, 5 ouvertures, 10 fermetures. Je dirai que la braderie se poursuit et même s'accélère relativement aux années précédentes, au détriment de la qualité de l'enseignement, au détriment de l'avenir des enfants lillois.

Evidemment, nous n'en sommes pas surpris, nous avons même l'habitude de ce désastreux constat.

Cette habitude ne sera pas muée ici en accoutumance et renforce au contraire une critique plus que jamais justifiée, quoi qu'en dise Madame BAERT. On dirait même que les masques tombent. La célèbre calculette n'est évoquée ici que pour mémoire tant il est clair que l'argument démographique est de plus en plus surfait.

En effet, prenons un peu de hauteur.

Dans le Nord, le taux de scolarisation des 2-3 ans est passé de 60% en 2000 à 50% en 2007.

Dans le premier degré sur la même période le nombre d'élèves est globallement inchangé, 140 000 environ, mais 100 postes ont été supprimés.

Pour comprendre ce qui se passe, on ne peut pas se limiter aux arguties officielles ni en rester au contexte lillois, il s'agit bien d'une attaque généralisée contre l'école républicaine, soutenue par une sorte de feuille de route qui est un modèle du genre. Je veux parler de la lettre aux éducateurs de Nicolas SARKOZY qui vaut la peine d'être citée.

Le second degré est également touché, 738 postes disparaissent dans les lycées et collèges de l'académie et tous les moyens sont bons. Les décrets de ROBIEN, par exemple, sont retirés mais ils ont quand même servi de base dans nombre d'établissements à la confection des emplois du temps, ce qui a permis de supprimer l'équivalent de 215 postes transformés en heures supplémentaires.

Les premières conséquences sont bien sûr des remplacements non assurés, des options qui disparaissent, une formation continue déficiente.

La lettre aux éducateurs du Président se veut rassurante. On y lit par exemple que l'échec scolaire a atteint des niveaux qui ne sont pas acceptables. C'est affirmer qu'il augmente, ce qui est complètement faux, Ariane CAPON vient de le rappeler.

En revanche, il est vrai que son niveau est inacceptable, d'une part, d'un point de vue démocratique, au regard des ambitions des familles et des besoins du pays, et d'autre part, pour ceux qui considèrent que l'argent dépensé pour réduire cet échec serait mieux utilisé à générer des profits financiers immédiats.

A propos des 2-3 ans, Nicolas SARKOZY annonce un droit à la garde d'enfant. Comment ? Payée par qui ? On ne sait pas.

Les devoirs -je cite toujours- seront faits à l'école en études surveillées.

On y ajoutera même les internats d'excellence.

Mais après avoir évoqué les difficultés des familles modestes, celles-ci sont tout à coup menacées de sanctions. Les aides pourront ainsi être placées sous tutelle, je cite encore.

Il est vrai qu'en contrepartie Monsieur DAR COS, Ariane CAPON l'a rappelé également, vient d'offrir une grasse matinée supplémentaire aux parents le samedi matin, quitte à remettre en cause l'étalement et la régularité hebdomadaires des apprentissages.

On sait bien qu'il est surtout question ici de réduire les heures d'enseignement et le nombre de fonctionnaires.

Voilà pour les familles.

Les enseignants ne sont pas oubliés.

Le Président sait à quel point - je cite - « ce merveilleux métier est devenu difficile et parfois ingrat ». On peut toujours se dire qu'avec 8 700 suppressions de postes en 2007, 11 500 annoncées pour 2008, cela fait autant de salariés en moins qui seront frappés d'ingratitude. Mais ce n'est pas le propos du Président.

Il a bien compris, dit-il, que le statut social et le pouvoir d'achat des enseignants se sont dégradés à mesure que leur tâche devenait plus lourde. Et il ajoute « Nous devons renouer avec la fierté des enseignants ».

« La solution -je cite toujours- à rebours de l'égalitarisme qui a trop souvent prévalu, vous gagnerez plus si vous choisissez de travailler davantage. »

Autrement dit, je ne le cite plus, je me permets de traduire :

1 - je sais que vous n'en pouvez plus

2 - la récréation est finie, il va enfin falloir vous mettre au travail.

Mes chers collègues, la puissance de ce raisonnement force mon admiration. J'espère que c'est également votre cas.

Comme pour les parents, le bâton succède sans coup férir à la carotte.

« Les moyens seront répartis en fonction des résultats et des difficultés des élèves. »

Comment fait-on les deux en même temps ? Je ne sais pas parce que là où les élèves sont en difficultés, les résultats sont généralement mauvais.

Et plus loin : « Le carcan des statuts doit s'ouvrir pour permettre que circulent les hommes, les idées, les compétences. » C'est grandiose.

Permettez-moi d'ajouter l'argent, plus facile à faire circuler que les compétences.

D'autant que -je cite à nouveau- « Les enseignants, les professeurs seront moins nombreux mais, assurez-vous, ce sera la conséquence de la réforme de l'école et non pas le but de celle-ci. »

De qui se moque-t-on ?

Je vous laisse le soin de l'apprécier mais il est vrai que c'est ici la démagogie qui domine, au point qu'on nous présente la suppression de la carte scolaire comme un pas en avant vers la justice sociale.

Comme l'écrit Christian FORESTIER, ancien recteur, actuel Président du Haut Conseil de l'Education : « quand le service public recule, le service marchand avance ».

Ne nous y trompons pas, il s'agit d'une attaque globale sans précédent contre l'enseignement public, dont le capital financier ne supporte plus les orientations démocratiques.

Il s'agit d'en finir une bonne fois pour toutes avec le compromis républicain issu de la Résistance et du plan Langevin - Wallon, c'est-à-dire avec l'ambition d'une culture commune du plus haut niveau possible pour tous les élèves car conçu prioritairement comme un élément d'épanouissement des individus.

Cette ambition serait-elle utopique ? C'est le grand débat des années 60-70.

L'intelligence est-elle innée ou acquise ? On sait aujourd'hui que la question posée en ces termes est absurde. En revanche, les neuro-sciences se sont développées, l'apprentissage crée de nouveaux circuits, de nouvelles connexions cérébrales à partir des neurones pré-existantes. Autrement dit, et en restant très prudent, l'intelligence, ou plutôt les intelligences parce que les définitions rigoureuses sont encore en devenir, cela se fabrique. Nous façonnons nous-mêmes une partie de nos capacités intellectuelles.

Pour Monsieur SARKOZY, la responsabilité de l'éducateur se réduit à accompagner l'épanouissement des aptitudes intellectuelles qui seraient donc pré-existantes.

Permettez-moi pour terminer de dire un mot de l'enseignement supérieur.

Ici, sans doute en souvenir du retrait du contrat première embauche, la démagogie grandiloquente a cédé la place à un peu glorieux passage en force en plein été.

Mais la réforme des universités éclaire le discours sarkozien et révèle ses objectifs.

L'autonomie des universités, y compris en ce qui concerne le statut et le recrutement des personnels, est assortie d'intéressantes considérations financières.

Les universités pourront -je cite- créer des fondations et avoir recours au mécénat. Autrement dit, le capital financier -encore lui !- était partenaire de la recherche publique, ce qui pouvait se justifier et porter d'heureux fruits, aujourd'hui, le capital financier prend les rênes, et c'est une tout autre affaire, l'intérêt particulier prend ici le pas sur l'intérêt général.

Comment croyez-vous, mes chers collègues, que le Nord /Pas-de-Calais s'en tirera dans ces conditions ?

Pour des raisons que nous connaissons, liées à une économie longtemps centrée sur le secteur primaire ou encore à la proximité d'une frontière historiquement peu sûre, notre région est en retard en termes de salaire, de santé -vous l'avez rappelé, Madame le Maire- de formation, de recherche...

Songez qu'aujourd'hui encore et malgré les progrès spectaculaires accomplis depuis un demi-siècle, notre région ne rassemble qu'un quart du nombre des chercheurs dont elle devrait disposer proportionnellement à ce que connaît l'ensemble du pays.

Pour en sortir, au contraire de ce que la Droite met en place, il faut à l'évidence une politique publique déterminée, ambitieuse et volontariste.

Nous y contribuons pour ce qui nous concerne, mes chers collègues. Vous votez régulièrement, et encore aujourd'hui, tout à l'heure je l'espère, des délibérations qui renforcent la vocation universitaire de notre ville et de sa métropole. Après l'installation à Moulins de Lille II, ce sont aujourd'hui le développement d'Eurasanté, le transfert du CRDP à Fives, la réhabilitation de l'Hospice Général qui abrite l'Institut d'Administration des Entreprises et permettra bientôt l'installation d'une Maison Internationale des Chercheurs.

La Ville se mobilise pour ce qui la concerne, à tous les niveaux, pour assurer un meilleur avenir à sa jeunesse. Nous devons refuser que ce soit au seul profit du MEDEF et des fonds de pension.

« Notre système éducatif, malgré ses défauts et l'insuffisance de ses moyens, est toujours reconnu sur la scène internationale comme l'un des meilleurs du monde » -c'est toujours Monsieur FORESTIER qui parle- « et il est toujours en danger » - pas Monsieur FORESTIER, le système éducatif....

Il n'y a aucune fatalité à cela, ceci dépend de chacun d'entre nous, de chaque citoyen, un vaste sursaut démocratique s'impose, le pays a besoin d'un véritable Valmy de l'éducation.

Je vous remercie pour votre attention.

(applaudissements)

Madame le Maire.- C'était une belle intervention sur l'éducation !

Monsieur DECOQ.- Un galimatias !

Monsieur SAVOYE.- Madame le Maire, je préfère ne rien dire, mais je fais ma 45^{ème} rentrée universitaire cette année, et je pense que...

Madame le Maire.- Attendez ! Si vous arrêtez de hurler et si vous levez la main, je vous donnerais la parole avec grand plaisir... on n'est pas dans une foire ici !

Monsieur le Président, appuyez sur votre micro et vous aurez la parole.

Monsieur SAVOYE - (ironique) Si j'ai cette voix suffisamment puissante pour parler sans micro, c'est sans doute en raison de la pénurie des moyens de l'enseignement supérieur qui m'oblige à faire cours sans micro...

Madame le Maire.- Cela ne vous empêche pas de lever la main et de demander la parole !

Monsieur SAVOYE.- D'autant que vous avez la gentillesse de me la donner !

Je voudrais simplement dire qu'il faudrait arrêter sur des sujets sérieux - parce que l'enseignement et l'éducation sont des sujets sérieux - d'échanger des propos qui ne sont inspirés que par l'idéologie et qui ne reposent sur aucune analyse réelle ni sérieuse !

C'est tout simplement ce que je voulais dire. Je ne suis là ni pour soutenir ni pour critiquer la politique du Gouvernement. Depuis quarante-cinq ans, je fais mon métier d'enseignant du supérieur, et j'essaie de le faire le mieux possible en utilisant au mieux les moyens que l'Etat me donne. Je n'en ai jamais été empêché par la prétendue pénurie qui vient d'être décrite...

Madame le Maire.- Monsieur le Président, nous n'avons jamais mis en cause vos compétences, ni dans l'intervention de Monsieur CUCHEVAL, ni dans celle de Madame CAPON ! Donc, je ne vois pas pourquoi cette ire brutale !

Nous essayons simplement d'exprimer ce que pensent tous les parents, c'est-à-dire que moins il y a d'élèves par classe, mieux on travaille. Plus il y a de soutien scolaire dans les écoles où les enfants sont en difficulté, mieux cela va. Plus on a des temps scolaires adaptés au rythme de chaque enfant, mieux c'est ! Et c'est exactement le contraire de ce que fait aujourd'hui le Gouvernement !

Ce n'est pas de l'idéologie, ce sont des faits ! C'est d'ailleurs aussi ce qu'écrit le Président de la République et que Michel CUCHEVAL a très bien expliqué.

Alors, on peut ne pas être d'accord, mais on peut aussi parler des choses essentielles pour les enfants de notre ville et je crois que c'est ce qu'il vient de faire après Madame CAPON !

Maintenant, je mets aux voix la délibération n° 902.

Monsieur DECOCO.- On ne vote pas sur les fermetures de classes...

Madame le Maire.- Effectivement, pardon !

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Madame le Maire - Je passe la parole à Monsieur Pierre de SAINTIGNON qui va nous présenter le règlement local de publicité de la ville de Lille (délibération n° 851), en l'absence de

Monsieur VICOT qui passe aujourd'hui son concours d'administrateur et à qui nous souhaitons bonne chance.

Chemise n° 25

POLICE

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
en l'absence de Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

07/845 – Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.

Adopté.

C.L.S.P.D.

07/846 – Contrat d'actions de prévention - Programme 2007 - Volet prévention de la délinquance
- Adoption - 4ème et dernière répartition.

07/847 – Versement d'une subvention à l'Association Trait d'Union - JNP 2007.

07/848 – Association Mouvement du Nid - Avenant à la convention.

07/849 – Association de Rencontres Parents et Jeunes (A.R.P.E.J.) - Avenant n° 2 à la convention.

07/850 – Avenant n° 2 à la convention intervenue entre la Ville de Lille et l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.N.S.E.A.).

Adopté.

PUBLICITE

07/851 – Règlement local de publicité de la Ville de Lille et des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Madame le Maire, mes chers collègues, c'est une délibération importante qui a un contexte.

D'abord, des règlements de publicité différents entre Lille et ses communes associées, avec un règlement plus qualitatif à Lomme.

Deuxième élément de contexte que vous pouvez constater les uns et les autres, un développement vertical de la publicité ces dernières années.

Cela exigeait que nous aboutissions rapidement à une harmonisation des réglementations en vigueur entre la Ville de Lille et ses communes associées, avec deux points de repère : une réglementation plus contraignante mais aussi une réglementation plus qualitative.

Nous sommes à Lille et donc cette démarche s'est inscrite dans un processus de concertation éclairé. Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a approuvé par 9 voix et 2 abstentions le projet qui nous est soumis ce soir et nous avons eu de très nombreuses rencontres avec les services de l'Etat, les publicitaires, les représentants des commerçants pour aboutir, autant le dire tout de suite, à un projet concerté, équilibré, qui concilie protection du cadre de vie et respect des libertés.

Voilà ce à quoi nous sommes parvenus.

Pour rentrer un peu dans les détails, je dirai deux choses.

D'abord, ce plan a une conséquence immédiate puisqu'il permettra ou imposera la dépose d'ici deux ans de près de 200 dispositifs publicitaires. C'est donc un plan d'une très grande importance.

Il comporte deux volets : un volet publicité et un volet enseignes et pré-enseignes.

Sur le volet publicité, nous voulons instaurer des zones de publicité restreinte.

D'un côté, une zone sur laquelle la publicité est strictement interdite, principalement les cimetières, les voies à grande circulation, périphérique, autoroutes et les grands espaces verts, Citadelle, Jardin Vauban, JB-Lebas.

(C'est la partie en rouge sur la carte)

D'un autre côté, deux zones à publicité restreinte et contrôlée.

D'une part, une zone du secteur sauvegardé où la publicité est essentiellement permise sur les palissades de chantiers parce que c'est un élément ponctuel d'amélioration du site pour cette période particulière ; et sur le mobilier urbain dont je rappelle qu'il est discuté, analysé et adopté par les collectivités publiques, donc par nous les élus.

D'autre part, une zone qui concerne l'ensemble de la ville hors des grands axes de circulation. C'est toute la partie verte que vous voyez sur la carte, hors des voies principales, dans laquelle seule est autorisée la publicité sur les palissades de chantiers, le mobilier urbain et les devantures commerciales.

Enfin, la partie bleue, ce sont les voies de circulation dans lesquelles la publicité est principalement limitée à un dispositif par linéaire de 200 mètres dans chaque sens de circulation. Un support publicitaire tous les 200 mètres dans les deux sens de circulation, ce qui est contraignant.

Par ailleurs, le nouveau règlement encadre la publicité sur les palissades de chantiers et limite le nombre des dispositifs sur devantures commerciales.

Enfin, le volet des enseignes et des pré-enseignes.

Nous souhaitons limiter le nombre d'enseignes et formuler des préconisations esthétiques fixant un cadre global mettant l'accent sur l'intégration des enseignes dans leur environnement.

Ce cadre général sera complété ultérieurement par une charte élaborée en concertation avec les commerçants.

Conformément à la législation, le projet a été soumis avant qu'il ne soit présenté au Conseil Municipal, à la Commission des sites de la Préfecture. Cette dernière a émis un avis favorable,

avec une réserve, celle d'obliger la Ville de Lille à modifier l'article fixant les règles de mise en œuvre du règlement.

De quoi s'agit-il ?

Pour la mise en œuvre du règlement et la dépose des dispositifs non conformes après notre vote, puisqu'il y a un certain nombre de dispositifs publicitaires qui devront être démontés, la Ville souhaitait privilégier les particuliers, c'est-à-dire les propriétaires occupants par rapport aux investisseurs et aux propriétaires institutionnels, la publicité représentant le plus souvent une source de revenus.

Ce point de vue n'a pas été accepté par la Préfecture qui, en l'absence de jurisprudence, a souhaité, et nous l'inscrivons comme cela dans notre délibération, que soient mis en place des critères plus objectifs et qui nous ont amenés à retenir des critères strictement environnementaux, dispositif installé sur mur aveugle, dispositif le plus près du milieu du linéaire, les 200 mètres dont je parlais à l'instant, dispositif le plus éloigné d'un monument historique.

Il est à noter que le service gestionnaire de la publicité a permis d'établir que les propriétaires occupants dont les pannéaux seraient déposés sont en nombre limité à une vingtaine.

Voilà, mes chers collègues, il s'agit d'un règlement qui est très ambitieux, très contraignant, qui peut se résumer en deux phrases :

Augmentation de la qualité de notre ville et notamment de la qualité environnementale de notre ville et baisse significative de la publicité dans notre ville.

Je crois qu'il fallait prendre cette décision, et c'est la raison pour laquelle nous la soumettons à votre appréciation.

Madame le Maire. - Merci beaucoup, Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD. - Madame le Maire, il est tout à fait sain de lutter contre les cloaques publicitaires qui, parfois, envahissent nos rues et de voter ce que je pourrais appeler un véritable POS adapté à la publicité, tout en maintenant un certain nombre de principes essentiels, les caractéristiques urbaines de chaque quartier et également l'égalité entre le domaine public et le domaine privé.

Il est vrai que la prolifération anarchique et le goût douteux de certaines publicités ont rendu nécessaire l'organisation d'une politique d'affichage jusqu'alors bien peu transparente.

Car la réglementation, soi-disant incontournable, a longtemps été une source d'amusement pour les publicitaires. On cite souvent cette statistique de 40% de publicités en situation d'infraction.

C'est vrai, le contrôle a priori qu'impose la loi BARNIER n'est pas respecté. L'enlèvement d'office des panneaux, que vous pourriez faire, est rarissime. Il faut donc à notre avis passer à la vitesse supérieure pour empêcher cette densification excessive qui va à l'encontre même de la politique d'affichage au nom de l'esthétique, au nom de la sécurité routière, voire même au nom de la santé publique.

Malheureusement, rien de vraiment novateur sur l'utilisation de matériaux durables, sur le maintien en bon état de propreté, sur l'entretien et le fonctionnement des supports publicitaires.

Le diable est dans les détails, aurait pu dire Monsieur FILLON. C'est vrai que c'est ce que pose ce règlement local de publicité, règlement local de publicité qui est à l'origine d'un groupe de travail dont les membres sont d'ailleurs désignés par Monsieur le Préfet -curiosité !- et ce partage de responsabilités n'aboutit qu'à l'allongement des délais et surtout à une déresponsabilisation des autorités publiques.

J'ajoute que les réglementations que vous nous proposez aujourd'hui sont parfois inappropriées aux nouvelles formes de publicité.

Enfin, qu'en est-il de l'affichage non publicitaire, souvent trusté par les sociétés de concert qu'il est possible de limiter sur Lille et qui empêche l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif pour lesquelles le décret de 1982 impose des surfaces minimum qui sont malheureusement, compte tenu de ce monopole d'affichage, bien peu respectées.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, les questions que je souhaitais poser à l'occasion de l'adoption de ce nouveau règlement local de publicité.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur SANTRÉ.

Monsieur SANTRÉ. - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, après le vote du PLA commerce, il pourrait être intéressant d'engager ce soir une réflexion sur la place de la publicité dans notre société, fondée sur l'abondance et la sur-consommation de biens, croissance du PIB, celle que promet d'aller chercher notre omni Président, richesse, emplois, mais aussi gaspillages, égoïsme, frustration, aggravation des inégalités, perte de valeurs sociales... que de sujets dont nous pourrions débattre autour de la délibération qui nous est proposée ce soir. Mais j'en conviens, ce n'est ni l'heure, ni l'endroit.

Ce soir, il nous est seulement proposé d'approuver ou de rejeter un nouveau règlement local de publicité.

Il est utile, je crois, même si Pierre de SAINTIGNON l'a esquissé, de rappeler au public qui continue à nous accompagner malgré l'heure tardive, que ce projet de règlement est l'aboutissement d'une démarche strictement définie par le code de l'environnement. Ce sont en effet principalement sur des motivations esthétiques et environnementales que le législateur a voulu limiter les débordements de l'affichage publicitaire, même s'il faut y ajouter d'autres préoccupations en matière de sécurité, et notamment de circulation.

Le texte qui nous est soumis a donc été élaboré par un groupe de travail mis en place par le Préfet à la demande de notre Conseil. Ce soir, il ne peut plus être amendé, ce qui limite la portée de nos débats et justifiait pleinement l'implication des Verts en amont au sein du groupe de travail.

Prenant acte d'avancées certaines, mais aussi d'insuffisances -j'y reviendrai- les Verts se sont au final abstenus de valider le texte au sein du groupe de travail.

Il y a des jours comme ça...

Après ce rappel de procédure, un élément d'ambiance utile pour mieux comprendre notre position.

Nous ne pouvons aborder cette délibération sans retrouver le goût amer laissé par le récent marché de mobilier urbain portant lui aussi publicité.

Ce dossier a été piloté par notre Directeur des Finances de l'époque, appelé depuis à de nouvelles fonctions. Sans accabler les absents, aujourd'hui, nous découvrons des panneaux plus nombreux que prévu et en sus la généralisation des panneaux déroulants. C'est autant de messages publicitaires supplémentaires pour les Lillois.

Nous constatons aussi l'absence sous les panneaux déportés de dispositif d'alerte pour les non-voyants promis par l'attributaire du marché, en réponse aux remarques de Michel CUCHEVAL et de moi-même.

Enfin, nous déplorons de nombreux panneaux très judicieusement placés pour l'annonceur, mais pas pour les piétons.

Madame le Maire, chers collègues, les Lillois ne perçoivent pas nécessairement, et je les comprends, les subtilités administratives entre telle ou telle forme d'affichage publicitaire. Celles et ceux rencontrés les derniers mois ont du mal à croire que nous voulons réellement limiter la présence de la publicité à Lille. Ils ont plutôt le sentiment qu'en cet été pluvieux, elle a poussé comme des champignons dans un sous-bois.

J'en reviens au règlement local de publicité, objet de la délibération qui nous occupe ce soir.

Au-delà du document réglementaire, c'est un acte politique important car il est de notre responsabilité de protéger notre environnement quotidien mais aussi nos administrés, d'une multiplication excessive des sollicitations publicitaires.

Notre vote de ce soir s'expliquera par trois mots : regret, déception et doutes, mais néanmoins avec un esprit constructif.

Un regret tout d'abord, celui de ne pas avoir eu la réflexion préalable et collective que j'évoquais au début de mon propos. Nous aurions préféré disposer d'un diagnostic largement partagé afin de mieux définir les objectifs à atteindre. C'eut été d'autant plus judicieux que le Préfet a récusé la présence de l'association « Paysages de France » au sein du groupe de travail.

Après une longue période, puisque la première délibération sur le sujet datait de 2003, le dossier a été bouclé en trois mois, avec une approche principalement technique.

Pour être très clairs, nous n'en faisons pas le reproche aux services qui ont porté ce dossier sous l'égide du Directeur Général. J'ai pu apprécier leur professionnalisme quand il m'a fallu défendre, au nom de la Ville, le projet de texte devant la Commission départementale des sites le 2 août dernier.

De fait, le poids des services a surtout révélé en creux l'insuffisante implication voire l'absence de certains de nos collègues au sein du groupe de travail.

Après les regrets, la déception, celle de voir repoussée sans pouvoir en débattre réellement notre proposition de limiter la surface maximale autorisée de l'affichage. A notre sens, une réduction du nombre de faces ne suffit pas. Nous déployons beaucoup d'efforts et d'argent en lien avec Lille Métropole pour qualifier nos espaces publics.

La Ville se métamorphose, c'est un constat largement partagé et apprécié des Lillois.

Y intégrer des panneaux de 12 m² relève de la gageure, et en ce sens, nous souhaitions limiter les affiches à 8 m² maximum, comme vient de le faire Paris, après de nombreuses autres villes en France.

Au-delà de l'esthétique, il nous paraît essentiel de limiter l'emprise de l'affichage dans le champ visuel car, au contraire de la publicité télé ou audiovisuelle, pour laquelle chacun demeure libre de zapper, l'affichage s'impose à tout un chacun dès lors qu'il déambule dans les rues de la cité.

Regret, déception et doutes enfin quant aux moyens qui seront mis en œuvre pour faire respecter le règlement.

La stricte application des textes actuels, en premier lieu le Code de l'Environnement, permettrait de réduire la présence publicitaire sur notre territoire... -j e n'ai pas tout à fait les mêmes statistiques que Monsieur BERNARD, mais cela me fait plaisir qu'on se distingue - Faute d'un diagnostic local fiable, je m'en réfère à des estimations selon lesquelles un tiers des panneaux sont en général non conformes.

Pour conforter ces doutes, quelles dispositions sont aujourd'hui prises pour sanctionner les distributions publicitaires sauvages dans les secteurs piétonniers ? Cappuccino en poudre, glaces, barres chocolatées, canettes de boisson sucrée, sont régulièrement offerts accompagnés de prospectus identifiant clairement les délinquants. On n'a même pas besoin de la BPI pour les identifier, alors même que se développe une véritable épidémie d'obésité particulièrement préoccupante dans notre région.

En marge de cette délibération, nous souhaitons donc qu'un point précis soit fait :

1) sur les autorisations d'occupation du domaine public, éventuellement délivrées pour ces actions commerciales, le cas échéant sur quels critères d'opportunité ? Je viens pour ma part d'évoquer des considérations de santé publique.

2) sur l'application de l'ordonnance 2006.460 du 21 avril 2006 qui consacre le principe de l'occupation à titre onéreux des dépendances du domaine public.

Enfin, revenant à l'affichage, notre Groupe souhaite un état des taxes perçues sur le dispositif publicitaire et leur évolution au cours de ce mandat.

Cette information permettra d'éclairer le vote du Conseil quant au futur règlement de publicité et à ses incidences budgétaires.

En conclusion, et revenant à la délibération, les Verts, adeptes de la sobriété plus que de la frénésie de consommation ne peuvent approuver le texte en l'état, même s'il réduit en nombre l'affichage publicitaire à Lille et garantit, il est vrai, une meilleure cohérence d'implantation entre les différents quartiers lillois.

La réduction à 8 m² de la taille maximale, loin d'être anecdotique, nous semble primordiale tant pour la qualité de nos espaces publics que par respect pour les Lillois qui déplorent la profusion de ces messages imposés.

Le règlement complété pourra imposer la règle de défillement des affichages la nuit, ce qui limiterait le gaspillage énergétique et présenterait surtout un avantage pour la tranquillité des proches riverains qui se plaignent parfois d'un bruit certes faible mais lancinant.

Notre vote contre ce soir constitue donc la seule alternative pour améliorer le texte selon la procédure prévue à l'article L 594 du code de l'environnement, le texte serait en effet renvoyé par le Préfet vers le groupe de travail précédemment mis en place.

Ces modifications, dont nous sommes persuadés qu'elles sont attendues par de nombreux Lillois, valent bien à notre sens un report de quelques semaines.

C'est le sens de notre vote négatif ce soir, dans une démarche paradoxalement positive. En tout état de cause, nous serons exigeants, et à vos côtés, Madame le Maire, sur l'application de ces différents règlements.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire. - Je vais peut-être revenir quelques instants sur la genèse de ce texte.

Je dois dire que, depuis deux ans maintenant, j'étais, comme beaucoup de Lillois, assez réactive à toutes ces publicités privées que l'on voyait fleurir dans notre ville sur les murs de propriétés privées.

Si, sur le mobilier urbain, la Ville et la Communauté Urbaine pour les abris-bus, font des appels d'offres, je rappelle que nous décidons les occupations du domaine public collectivement, en ce qui concerne le privé, nous ne pouvions rien faire.

J'ai donc souhaité que ce règlement de publicité puisse être préparé, ce qu'ont fait les services avec un groupe de travail composés d'élus, dont notamment Marc SANTRÉ, pour voir comment nous pouvions limiter la publicité dans la ville.

Je voudrais dire pour que les choses soient bien comprises, que ce règlement de publicité doit être accepté par le Préfet qui se doit de vérifier que celui-ci ne porte pas atteinte à la liberté du commerce. C'est un équilibre qui n'est pas toujours facile à obtenir, et d'ailleurs, beaucoup de jurisprudences montrent que ces règlements de publicité se font annuler.

Nous devons donc trouver cet équilibre.

Je pense qu'aujourd'hui, nous avons un des règlements de publicité les plus ambitieux et les plus restrictifs de France, ce qui nous a valu de nombreuses difficultés et je remercie d'ailleurs Jean-Marc GERMAIN, Directeur Général des Services, qui a négocié avec la Préfecture alors même que les publicitaires intervenaient dans tous les sens pour que notre règlement soit supprimé.

En effet, il faut voir ce qu'il apporte et Pierre de SAINTIGNON l'a très bien dit tout à l'heure.

Nous avions auparavant un règlement qui ne portait que sur l'intra-muros et absolument pas sur les autres quartiers de la ville.

Nous souhaitons que la publicité soit limitée dans tous les quartiers et non pas seulement dans le cœur de la ville.

Deuxièmement, nous n'avions pas la possibilité dans le précédent règlement d'interdire des publicités sur des espaces privés. Ce règlement -et c'est pour cela que je tiens à ce qu'il soit voté aujourd'hui et que nous puissions le faire appliquer car sinon nous partons pour je ne sais combien de mois où on discutera d'un équilibre entre la liberté du commerce et les nuisances apportées par la publicité- nous permet de supprimer un panneau sur deux sur les espaces privés. Au lieu des 400, dans les deux ans, nous passerons à 200 et il ne pourra plus y avoir d'extension de ces publicités sur les espaces privés. C'est véritablement l'élément essentiel.

Troisièmement, je le dis et c'est un autre élément très fort, nous avons décidé que ces publicités sur l'espace privé ne pouvaient pas être à moins de 200 mètres l'une de l'autre.

Je voudrais dire très amicalement à Marc SANTRÉ que les Verts de Paris se sont félicités d'un règlement voté lundi dernier par le Conseil de Paris qui prévoyait un dispositif tous les 15 ou

25 mètres, selon le lieu, alors que nous sommes à 200 mètres ; tous les 25 mètres sur les portatifs alors que nous sommes à 200 mètres ; qui permettait des palissades de chantiers de 25 mètres avec des publicités, alors que nous sommes à 7 mètres, et qui avait deux points sans doute plus positifs que le nôtre : 8 m² pour tous les panneaux alors que, pour nous, c'est 8 m² dans le cœur de ville et que nous allons jusqu'à 12 m² sur les grands axes, c'est-à-dire 15% des panneaux possibles sur la ville.

Pourquoi avons-nous maintenu ces 12 m² sur ces espaces ? Parce que la discussion avec la Préfecture nous a laissés à penser que nous risquions de rompre l'équilibre de la liberté du commerce si nous allions trop loin. Nous avons donc préféré limiter le nombre de panneaux dans la ville, cela nous paraissait beaucoup plus important que la taille sur ces espaces.

Peut-être que dans deux ans, en tout cas, je l'espère, quand nous ferons le bilan, nous pourrons aller plus loin.

Voilà ce que je souhaitais dire. Nous sommes ici devant une limitation extrêmement ambitieuse, extrêmement stricte de la publicité dans notre ville. Pour le mobilier urbain, Marc SANTRÉ donne les autorisations sur le domaine public, donc je n'ai aucune inquiétude à avoir. Et sur le domaine privé, dorénavant, plus rien ne sera possible et un panneau sur deux va être retiré dans les deux ans qui viennent.

Alors, ce n'est peut-être pas parfait. Nous devons faire appliquer les appels d'offres que nous avons lancés. Avec le prestataire que nous avons retenu, il y a des panneaux qui ont été mis à des mauvais endroits. Nous avons fait –et j'en remercie Jean-Marc GERMAIN- l'ensemble du contrôle sur la ville et nous lui demandons de retirer ces panneaux.

Il y a effectivement un problème lié au fait que le pied de ces panneaux n'est pas sur un bord, mais est décalé pour les non-voyants. Il nous avait proposé un dispositif, mais la Communauté Urbaine ne le souhaite pas, considérant qu'il n'est pas assez performant au sol. Nous sommes en train d'examiner un nouveau dispositif, donc toutes les questions, qui ont été soulevées à juste titre par Marc SANTRÉ, sont aujourd'hui travaillées.

Donc, je souhaite qu'on applique rapidement ce règlement de publicité, que l'on ne voit plus fleurir ces panneaux roulants sur des murs privés, et je demande que ce règlement soit voté dans les meilleurs délais, c'est-à-dire à l'instant même, si vous le voulez bien.

Je mets donc aux voix notre règlement de publicité.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception des Groupes des Verts et du Front National

Qui vote contre : le Groupe des Verts

Qui s'abstient : le groupe du Front National

Je vous remercie.

Adopté à la majorité.

MEDIATION

07/852 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Convention avec la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

Adopté.

Madame le Maire - Je vais maintenant donner la parole à Martine FILLEUL qui va nous faire un petit compte rendu du voyage que nous avons fait dans l'une de nos villes jumelées, la plus ancienne, Saint-Louis du Sénégal, avec une délégation qui comportait Pierre de SAINTIGNON, Danielle POLIAUTRE, Martine FILLEUL, Michel CUCHEVAL, Christian DECOCQ et moi-même.

Chemise n° 29

RELATIONS INTERNATIONALES –
JUMELAGES

Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire

Effectivement, Madame le Maire, je souhaitais faire une rapide communication sur ce déplacement que nous avons fait à Saint-Louis du Sénégal.

Vous avez mené une délégation avec un certain nombre d'élus concernés directement par ce dossier, mais également avec deux associations particulièrement actives à Saint-Louis, l'association « Le Partenariat » avec comme Président Jean-Claude POLLEFOORT, assisté par Catherine FAIDHERBE comme Vice-Présidente, mais également par Hubert CARDON, tous les deux conseillers de quartier ; et l'association « Ch'ti Teranga » avec son Président, MONSIEUR DION.

Egalement dans cette délégation, Monsieur GERMAIN, le Directeur Général des Services et deux journalistes de la presse locale.

Le principal objectif de cette visite était de vérifier l'attachement de la municipalité de Saint-Louis et des Saint-Louisiens pour Lille et sa coopération. Et si j'osais, je dirais que nous n'avons pas été déçus du voyage parce que, en toute circonstance, les Saint-Louisiens nous ont montré combien ils aimaient Lille.

Nous avons été accueillis de manière extraordinairement chaleureuse à Saint-Louis par toutes les personnes que nous avons rencontrées.

Saint-Louis, qui fut française avant Lille, est une ville vraiment chaleureuse, accueillante, dynamique, mais également chargée d'histoire puisqu'on sait que son patrimoine est classé patrimoine mondial de l'humanité depuis 2000.

Par ailleurs, sous l'impulsion de son Maire, Monsieur N'DIAYE, qui nous avait fait l'honneur de nous inviter, Saint-Louis est également un pôle d'attractivité dans la région de Saint-Louis tant au niveau économique qu'au niveau touristique.

C'est donc à la fois une grande fierté et un vrai grand bonheur que d'être jumelée avec Saint-Louis du Sénégal, une ville intéressante et tout à fait rayonnante.

Ce jumelage, je vous le rappelle, a été voulu par notre Maire honoraire, Pierre MAUROY, qui, en 1978, avait jumelé Lille avec Saint-Louis du Sénégal. Nous fêterons donc l'année prochaine le 30^{ème} anniversaire de ce jumelage.

C'est, on peut le constater, le vérifier aujourd'hui, un jumelage plein de sens et de consistance, quand on voit le foisonnement d'initiatives qui rapprochent les Lillois et les Saint-Louisiens, la multitude d'actions de coopération qui sont menées aujourd'hui dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'action sociale.

Ce travail entamé il y a trente ans, nous voulons, je crois, Madame le Maire, aujourd'hui, l'approfondir, l'actualiser tout en le poursuivant sur les bases qui sont les siennes.

Sans vouloir entrer dans le détail, je vais peut-être vous rappeler les trois axes de travail qui vont nous guider pour les années à venir.

En premier lieu, mettre le développement durable au cœur de notre coopération. Nous poursuivons l'appui à la commune de Saint-Louis pour la mise en œuvre et la conduite de l'Agenda 21.

Vous vous souvenez que Saint-Louis est vraiment un modèle en Afrique, en étant la première collectivité locale à entamer et à se doter d'un Agenda 21.

Nous poursuivrons également le programme d'extension et de modernisation de l'éclairage public à Saint-Louis, mené de main de maître par Danielle POLIAUTRE, puisqu'un lot de 180 lampadaires va être prochainement envoyé à Saint-Louis et que nous recevrons, à Lille, un ingénieur qui va être formé à l'entretien de ces lampadaires.

Nous allons continuer à multiplier les liens entre la population de Saint-Louis et la population lilloise, en particulier au travers des conseils de quartier. C'est un axe ancien de la politique de coopération.

Trois conseils de quartier doivent encore être mis en place à Saint-Louis du Sénégal.

Enfin, avec la collaboration d'Annick GEORGET, nous musclerons encore le partenariat entre le Conseil Municipal d'Enfants de Lille et le Parlement des Enfants de Saint-Louis du Sénégal.

Deuxième axe de travail : le social.

Nous avons déjà un programme très actif en matière de santé. Nous voulons le renforcer et l'étendre plus largement aux questions sociales. D'ores et déjà, notre Direction de l'Action sociale a mené une mission pour susciter la création d'un Centre Communal d'Action Sociale à Saint-Louis du Sénégal.

Nous allons également poursuivre notre travail autour des personnes handicapées, un travail qui est mené également par Michel CUCHEVAL.

Je veux aussi vous dire que, par ailleurs, nous avons pu visiter l'hôpital de Saint-Louis du Sénégal, et que nous avons été fortement impressionnés par le travail qui s'y mène avec le colonel N'GOM qui est le Directeur de l'hôpital de Saint-Louis.

Si cet établissement s'améliore, se perfectionne et offre une meilleure couverture de santé aux habitants de Saint-Louis, c'est aussi grâce à la collaboration qui se mène avec le CHRU de Lille depuis de nombreuses années.

Troisième axe de travail : ouvrir de nouveaux champs de coopération pour répondre aux nouveaux centres d'intérêt qui se font jour à Saint-Louis du Sénégal. Nous voulons mettre l'accent sur la promotion du développement économique de Saint-Louis, avec un appui au développement touristique, ce qui est un fort levier de développement économique. Et enfin, appuyer la pêche qui est actuellement le moteur économique de cette ville.

Enfin, nous souhaitons, et j'espère que Catherine CULLEN nous suivra sur ce registre, développer les relations au niveau culturel. C'est une force à Lille, et nous voulons également en faire avec les habitants de Saint-Louis un fort levier du développement de la ville de Saint-Louis du Sénégal qui, d'ores et déjà, organise un festival international de jazz.

Ce déplacement à Saint-Louis du Sénégal avait pour objectif de faire un bilan de notre coopération et de tracer de nouvelles lignes de coopération pour l'avenir.

Eh bien, je crois pouvoir dire que ces deux objectifs ont été vraiment atteints.

Lille est une ville de la solidarité.. C'est le cas dans nos quartiers, c'est le cas également avec les autres villes avec lesquelles nous sommes jumelés, mais nous l'avons vérifié à Saint-Louis du Sénégal, cette solidarité est vraiment à l'œuvre et nous nous engageons à aller au-delà, à faire encore plus pour que notre engagement soit également un engagement vers d'autres cultures pour un monde plus juste et plus solidaire.

Je ne terminerai pas ma communication sans avoir remercié ceux qui nous ont rendu le séjour plus agréable encore à Saint-Louis du Sénégal, malgré les conditions climatiques un peu difficiles. Je veux, vous vous en doutez, remercier François ROUSSEAU, Antoine VUILLAUME et Thierry NOLLET qui nous ont soulagés de toutes les contraintes d'intendance, je voulais les saluer et les remercier au nom de tous ceux qui ont mené cette délégation.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Je crois que Martine FILLEUL a bien résumé le travail fait et surtout ce qui nous attend dans les domaines économique, du tourisme, de l'éducation et dans le domaine de la santé qui reste un pôle majeur.

C'était une information au Conseil.

07/861 – Subvention à l'association "Eclaireuses et Eclaireurs de France" pour son projet "Caravane de la paix".

07/862 – Subvention à l'association Lumière d'Afrique.

07/863 – Subvention à l'association "Culture et Flonflons Flandres" pour le projet "l'Auberge italienne".

07/864 – Cotisation au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).

07/865 – Subvention à l'association "Nodo Wear".--

07/866 – Subvention au CEFIR - Coopération pour le développement du tourisme à Oujda.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Catherine CULLEN pour deux informations brèves mais néanmoins très importantes sur la culture

Chemise n° 18

CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire

07/777 – Subventions aux associations culturelles.

07/786 – Palais des Beaux-Arts - Organisation de l'exposition "L'Atelier de la Monnaie – Lille Artistique, 1957-1972" du 15 décembre 2007 au 15 mars 2008.

Madame le Maire, mes chers collègues, comme beaucoup de Lillois et surtout de Fivois, nous attendons avec enthousiasme la réouverture du théâtre Massenet prévue en janvier 2008.

Aujourd'hui, le projet artistique et culturel du théâtre Massenet est porté par l'association « Théâtre Populaire du Nord », à laquelle la Ville a fixé des orientations sur le plan artistique et social, notamment en terme d'ouverture sur le quartier, mais aussi d'interaction avec le centre social de Fives.

L'association « Théâtre Populaire du Nord » est née de l'initiative de plusieurs compagnies théâtrales lilloises et métropolitaines qui ont souvent travaillé au théâtre Massenet ces dernières années : La Belle Histoire, la Compagnie de Lise, Les Pâquerettes, Arti-Show, le Maëlstrom, la Pluie d'Oiseaux, la Mangouste, Théâtre d'ici et d'ailleurs... et qui s'engagent à maintenir l'esprit du théâtre Massenet, c'est-à-dire une offre culturelle de qualité, accessible à un public très diversifié.

Une convention de mise à disposition des lieux entre la Ville et le Théâtre Populaire du Nord va prochainement être signée. Des travaux de mise aux normes et de mise en sécurité seront réalisés en novembre et en décembre 2007 afin de permettre l'ouverture au public en janvier 2008 et une seconde phase de travaux sera réalisée en 2009, afin de créer une entrée et un accueil pour chaque structure.

Je vous invite donc à venir redécouvrir ce lieu théâtral on ne peut plus fivois au début de l'année prochaine.

Madame le Maire, vous venez de nous parler de l'exposition Pinault au Tri Postal et je voudrais attirer l'attention sur l'exposition qui se tiendra en fin d'année au Palais des Beaux-Arts intitulée « l'atelier de la Monnaie, Lille Artistique 1957 à 1972 ».

En effet, en 1957, de jeunes artistes lillois forment un collectif et s'établissent rue de la Monnaie, d'où le nom « l'Atelier de la Monnaie ». Leur objectif est de présenter à Lille la création contemporaine en organisant des expositions collectives de leurs travaux, ainsi que ceux d'artistes invités locaux, nationaux et internationaux.

Pour rendre hommage à ces artistes, le Palais des Beaux-Arts de Lille présentera du 15 décembre 2007 au 15 mars 2008 une sélection de 150 œuvres d'artistes dont la plupart est originaire de notre ville et de notre métropole.

Merci.

Madame le Maire. - Sur ces deux bonnes nouvelles pour la ville, je propose le vote des délibérations n°s 777 et 786.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoptés.

07/778 – « Bals à Fives » - Saison 2008 - Autorisation de solliciter une aide auprès de la Spedidam.

07/779 – Organisation d'une exposition "La Figuration narrative de 1960 à 1970" par la Fondation Demeures du Nord du 12 octobre au 12 décembre 2007 au Musée de l'Hospice Comtesse - Convention de partenariat.

Adoptés.

07/780 – Accord cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur les aménagements du site de l'ancienne gare Saint-Sauveur pour un lieu culturel temporaire, boulevard Jean Baptiste Lebas à Lille.

Ce rapport est retiré.

07/781 – Palais des Beaux-Arts - Catalogue de l'inventaire Céramique - Subvention de la Ceramica Stiftung de Bâle.

07/782 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Ville de Strasbourg relative à un échange de dépôts d'oeuvre.

07/783 – Palais des Beaux-Arts - Fête de la Science - Convention liant la Ville et le Forum Départemental des Sciences.

07/784 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Fresnoy relative aux dix ans du Fresnoy.

Adoptés.

07/785 – Palais des Beaux-Arts - Conventions liant les Villes de Lille, Bailleul, Saint-Omer et le Ministère de la Défense relatives à des dépôts d'œuvres.

Ce rapport est retiré.

07/787 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "L'Atelier de la Monnaie" - Convention de mécénat entre la Ville de Lille et l'Etablissement Français du Sang.

07/788 – Palais des Beaux-Arts - Exposition L'Atelier de la Monnaie - Tarifs Crédit Loisirs.

Adoptés.

07/789 – Palais des Beaux-Arts - Organisation de l'exposition "Lumières du Nord" à l'automne 2008.

Ce rapport est retiré.

07/790 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Philippe de Champaigne" - Convention de mécénat entre la Ville de Lille et la Société SUEZ.

07/791 – Palais des Beaux-Arts - Convention de mécénat entre la Ville de Lille et la Banque Commerciale Marché Nord Europe - Restauration d'une oeuvre d'art

07/792 – Palais des Beaux-Arts - Convention de mécénat entre la Ville de Lille et la Fondation ANBER.

07/793 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "l'Homme Paysage" - Signature de la convention de partenariat avec Lille 3000.

07/794 – Palais des Beaux-Arts - Avenant à la convention du 24 mars 1997 liant la Ville de Lille à la Société des Amis des Musées de Lille.

07/795 – Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le Comité d'Etablissement des Cheminots de la région SNCF Nord/Pas-de-Calais – Avenant n° 4.

07/796 – Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville et la Société ANTENNA AUDIO – Avenant n° 1.

07/797 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et l'Université de Lille 3 relative au projet "The Dover bronze age boat" (le bateau de l'âge de bronze de Douvres).

07/798 – Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'une collection entomologique.

07/799 – Musée d'Histoire Naturelle – Enrichissement des collections – Acquisition d'objets ethnologiques.

07/800 – Musée d'Histoire Naturelle - Fête de la Science - Animations gratuites sur le thème de la classification des animaux.

07/801 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet Pays vert, Pays noir – Exposition Pays'âges - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille.

07/802 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" – Exposition "Pays'âges" - Convention liant la Ville de Lille et l'Association "Cultures du Coeur du Nord".

07/803 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" – Exposition "Pays'âges" - Conditions d'accueil du public – Complément d'informations.

07/804 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Programme européen "Culture 2007-2013 – Projet C.O.A.L. - Convention entre la Ville de Lille et l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture - Protocole d'accord entre les partenaires européens - Demande de remboursement aux frais réels des acteurs français.

07/805 – Musée de l'Hospice Comtesse - Demande de subvention auprès de la DRAC.

07/806 – Musée de l'Hospice Comtesse "D'après les maîtres" - Ventes de catalogues – Rectificatif.

07/807 – Musée de l'Hospice Comtesse - Réactualisation et développement de la tarification de reproduction photographique et d'exploitation d'images.

07/808 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Admission en recettes d'une aide de l'Etat pour le soutien aux pratiques amateurs

07/809 – Conservatoire à Rayonnement Régional et Bibliothèque municipale de Lille – Admission en recettes d'une aide de l'Etat pour un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

07/810 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Signature d'une convention et admission en recettes d'un fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine.

07/811 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Admission en recettes d'une subvention de l'Etat au Département de Formation des Enseignants de la Musique (DEFEDEM) pour l'année 2007 - Droits d'inscription - Indexation des taux de vacances sur l'évolution indiciaire des salaires.

07/812 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Echange culturel avec l'ensemble musical finlandais "Colourstrings" d'Helsinki.

07/813 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Admission en recettes d'une subvention de l'Etat au titre du plan régional de formation continue pour l'année 2007.

07/814 – Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins - Sollicitation de subventions auprès de l'Etat - Admission en recettes.

07/815 – Maison Folie de Moulins - Demande de financement auprès de CulturesFrance – Admission en recettes.

07/816 – Maison Folie de Wazemmes - Projet transfrontalier INTERREG IV - Autorisation de développement du projet "D'une maison à l'autre" - Sollicitation de subventions – Admission en recettes - Signature de conventions liées.

07/817 – Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Admission en recettes

07/818 – Ecole de Musique des Bois-Blancs, Ecole de Musique de Lille-Sud et Faubourg des Musiques - Sollicitation de subventions auprès de l'Etat - Admission en recettes.

07/899 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Club Gagnants.

07/900 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la société LT2 SAS Lumière Technology.

07/901 – Maison folie de Wazemmes - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le magazine "Télérama".

Adoptés.

Madame le Maire – Monsieur FREMAUX, pour les délibération n°s 690 et 694.

Chemise n° 5

PERSONNEL

**Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué**

07/690 – Dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Crédit d'un Atelier Chantier d'Insertion Surveillance et Sécurité.

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'emploi des personnes qui en sont privées depuis longtemps, notre Ville est à l'œuvre et a décidé de mettre en place des chantiers d'insertion.

Pour l'année 2007, nous avions prévu 4 thèmes :

- La propreté urbaine et l'entretien des locaux ;
- La restauration ;
- Les espaces verts ;
- L'aide à la personne âgée.

Nous vous proposons d'ouvrir un 5^{ème} chantier. En effet, nous souhaitons travailler sur le parc zoologique et mettre en place, dans le cadre des CAE, 12 personnes qui appréhendraient ces problématiques tout à fait particulières.

Nous vous demandons de soutenir cette initiative.

Pour montrer la bonne foi de la Ville et l'excellence du service Ressources Humaines qui y travaille, nous avions, en début d'année, mis en place 42 recrutements au titre du plan de la propreté pour Lille.

Sur les 42 personnes, plus de 30 sont en formation aujourd'hui. 16 sont en train de passer leur permis B, 10 passent leur permis C et 8 ou 10 passent le permis D.

C'est dire que nous sommes dans une logique de travail sur le long terme pour permettre leur réinsertion. C'est vraiment l'objectif de la Ville.

07/694 – Prise en charge des frais d'abonnement de transports en commun souscrits par les agents municipaux pour leurs déplacements domicile-travail.

La délibération n° 694 concerne la prise en charge des frais d'abonnement de transport collectif pour nos salariés.

Nous avions décidé dans un premier temps, dans le protocole d'accord passé avec les organisations syndicales, que cette année verrait cette prise en charge à 25%. Eh bien, Madame le Maire, vous nous avez proposé de passer à 50%.

Nous vous proposons donc de délibérer pour qu'au 1^{er} janvier, nous puissions prendre en charge 50%.

Mais en même temps, nous relevons le plafond. Nous passons de 110% à 130% du coût moyen d'abonnement des transports collectifs, ce qui va permettre de passer à 53,30 € la prise en charge maximum.

Mais nous allons encore plus loin. Au moment où Pierre MAUROY et l'ensemble du Conseil de Communauté poussent à la création du district européen transfrontalier, nous proposons de prendre en charge également nos salariés qui travaillent parfois juste à la limite de la frontière. Tout cela est de bon sens.

Et puis, nous voulons également mettre en place une initiative novatrice qui se déroule en région parisienne et dans certains départements.

Nous pensons que la grande concentration de fonctionnaires territoriaux et de fonctionnaires d'Etat autour de cet Hôtel de Ville appelle à mettre en place un co-voiturage. Nous

sommes donc à la recherche et nous délibérons en ce sens pour mettre en place un portail d'accès qui permettrait aux salariés de l'hôtel de ville, mais aussi de la Poste, de la DDE, du Département, du Conseil Régional, voire d'autres qui sont aux alentours de dire : je m'appelle Untel, j'habite à tel endroit, je travaille à tel endroit de la ville de Lille et toi, où habites-tu et accepterais-tu de co-voiturer ?

Voilà une initiative qui serait tout à fait intéressante.

07/695 – Aide à la formation BAFA.

La dernière délibération sur laquelle je voulais vous sensibiliser, c'est l'aide à la formation au BAFA.

Nous avons délibéré le 2 avril en concertation avec le représentant de l'Etat dans le département pour transformer les emplois de vacataires de surveillance dans la restauration scolaire en emplois permanents sur la base de contrats annuels dès la rentrée scolaire de 2007.

Nous proposons également de professionnaliser ces emplois. C'était conforme à l'engagement que nous avions pris avec les salariés. Nous proposons de favoriser le passage du BAFA. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est aujourd'hui coûteux et il est pris en charge par le salarié lui-même. Nous proposons donc de l'aider en complément des aides qui peuvent être également octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cela concerne 150 agents à qui cela permet de s'installer dans la professionnalisation et de rendre encore mieux le service pour notre ville. Cela les met aussi en situation d'être sur le marché de l'emploi, quelle que soit la collectivité ou l'entreprise privée.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire. - Bravo, Monsieur FREMAUX.

Trois belles délibérations !

07/691 – Mise en place d'adultes relais Vie Citoyenne.

Monsieur FREMAUX - J'en avais une 4^{ème}, la n° 691 sur la mise en place d'adultes relais Vie citoyenne, en complément des ALMS dont tout le monde a vérifié l'utilité. Ceux-là seront créés pour faire de l'animation à la vie citoyenne et faire le lien entre les adolescents « en déshérence » comme on dit et les parents qui ont parfois oublié que ce ne sont pas les enfants qui sont les parents de leurs parents !...

Madame le Maire. - Voilà 4 belles délibérations que je mets au vote.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

07/689 – Comité des Œuvres Sociales - Versement du solde de la subvention et complément 2007.

07/692 – Ajustement du tableau des effectifs de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et évolution d'emplois

07/693 – Convention d'aménagement du temps de travail d'un sportif de haut niveau.

Adoptés.

– Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Marquette-Lez-Lille – Information.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

PROPRETE

07/696 – Demande d'annulation partielle d'une créance.

**07/697 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes de remise gracieuse –
Bonne foi présumée.**

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur TOSTAIN sur la délibération n° 776.

Chemise n° 17

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire

07/769 – Assainissement de la Mairie de quartier du Centre - Appel d'offres.

07/770 – Maintenance et télésurveillance des installations d'alarme intrusion des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes - Appels d'offres - Délibération modificative.

07/771 – Vérification périodique des installations électriques, de gaz et d'ascenseurs dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres.

07/772 – Maintenance et vérification périodique du parc d'extincteurs, R.I.A., trappes de désenfumage et fourniture et installation d'extincteurs pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres.

07/773 – Prestations de maintenance et de vérification des installations et équipements de protection contre l'incendie dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres.

07/774 – Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres.

07/775 – Travaux de mise en sécurité des combles de l'Hôtel de Ville – Appel d'offres.

Adoptés.

07/776 – Réfection de la toiture des ateliers municipaux, chemin de Bargues - Demande de subvention auprès du Conseil Région du Nord/Pas-de-Calais et de l'ADEME pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la couverture.

Monsieur TOSTAIN.- Merci, Madame le Maire.

A la suite de Jean-Louis FREMAUX, une dernière minute pour arrêter le changement climatique. Ce dossier concerne la réalisation de 1400 m² de panneaux solaires de production d'électricité. Le soleil va briller sur ces tristes toits.

Ma satisfaction est de voir ce dossier porté par Madame DA SILVA, et je la remercie de me laisser le présenter.

Je qualifierai ce dossier de trois termes : exemplarité, professionnalisme, et responsabilité, via la délégation des bâtiments de Madame DA SILVA.

Exemplarité d'un engagement partagé de notre municipalité dans la maîtrise de l'énergie puisque nous profitons de la rénovation des toits des ateliers du Centre Technique Municipal pour l'équiper de panneaux photovoltaïques. Exemplarité pour les 5 délégations qui profitent de cette valorisation et les 100 salariés qui y travaillent.

Professionnalisme de nos services par un projet qui représente un engagement technique innovant. Il participe au développement d'une filière créatrice d'emplois et sera auto-financé et profitable après quatorze ans de production grâce au tarif de vente bonifié, huit ans si nous obtenons les subventions que nous solliciterons à la suite de cette délibération.

Responsabilité, car nous amplifions notre effort pour la production décentralisée d'une électricité propre et renouvelable.

Je conclus en précisant que, depuis 2001, la Ville de Lille est passée de 3 à 350 m² de panneaux solaires, dont 70 pour notre municipalité. Ce projet de 1400 m² est à la mesure de notre responsabilité écologique en quintuplant notre potentiel et en produisant la consommation électrique de 100 personnes, autant que de salariés concernés.

Madame le Maire.- Cela va dans le bon sens.

C'est peut-être insuffisant, mais je vais quand même voter pour.

(rires et applaudissements)

Qui vote pour cette délibération : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté.

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

07/763 – Travaux de restructuration de l'école Turgot dans le quartier de Lille-Sud – Marché n° 50562.

07/764 – Travaux de réhabilitation de l'église Sainte Marie-Madeleine – Marché n° 031110.

07/766 – Extension de l'I.A.E. – Restauration et aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Marché n° 50571 - Lot 12 : Electricité.

07/767 – Extension de l'I.A.E. – Restauration et aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille – Marché n° 50571 – Lot 11 : Chauffage – Ventilation.

Madame le Maire - Monsieur José SAVOYE et Madame Claire DAVAL ne prennent pas part au vote sur les délibérations n°s 763, 764, 766, 767,

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

07/759 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.

07/760 – Fourniture de couches et de produits hygiène pour bébés destinés au fonctionnement des crèches municipales de la Ville et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert.

07/761 – Fournitures de bureau destinées au fonctionnement des services de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres ouvert.

07/762 – Parc Automobile - Fourniture de carburants pour les services municipaux de Lille, Hellemmes et Lomme - Marché sur appel d'offres ouvert

07/765 – Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé – Lancement d'une consultation – Révision des seuils du marché.

07/768 – Marchés de prestations de communication, impression et distribution.

Adoptés.

Madame le Maire - Madame BAERT souhaite intervenir sur les délibérations n°s 838 et 839.

Chemise n° 23

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur ORJOL
Conseiller Municipal délégué

07/838 – Travaux de réhabilitation du restaurant scolaire Jean Zay - Avenants au marché de travaux n° 50120-2.

07/839 – Mission de maîtrise d'œuvre - Travaux de réhabilitation des offices de restauration – Lot 2 : Restaurants scolaires Béthune, Croisette, Desrousseaux et Quinet - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Madame BAERT.- Très rapidement. Madame le Maire, mes chers collègues, nous partageons bien entendu avec vous la volonté et la nécessité de réhabiliter les restaurants scolaires vétustes de la ville. Nous voterons donc cette délibération.

Mais si les conditions d'accueil dans des locaux fonctionnels et esthétiques sont éminemment importantes, il est devenu dangereux de maintenir dans l'état la situation de l'encadrement des restaurants scolaires.

Les trois-quarts des restaurants scolaires sont en sous-effectif chronique d'animateurs, voire même restent ouverts au mépris de la plus élémentaire sécurité des enfants.

Ainsi, pas plus tard que lundi dernier dans un restaurant scolaire d'une école élémentaire du Vieux-Lille, 180 enfants étaient présents pour un animateur.

Faut-il rappeler que vous aviez fixé la norme de l'encadrement à 1 animateur pour 20 enfants en élémentaire.

La directrice est donc restée avec cet animateur, appelant au secours les services de Monsieur ORIOL qui n'ont pas pu répondre à cet appel.

Mais ce n'est qu'une situation parmi tant d'autres. Je veux ce soir attirer votre attention sur la dangerosité de maintenir en l'état la situation très préoccupante de l'encadrement.

A quoi vous sert de mettre -rendez-vous compte...- 30 postes de référents de sites pour superviser la restauration scolaire de la ville si vous ne pouvez pas répondre aux demandes concernant le manque de personnel sur le terrain. Je suis pourtant intervenue à plusieurs reprises depuis 1995 sur ce problème de l'encadrement lors de la pause méridienne.

Quels sont les problèmes ? Toujours les quatre mêmes non résolus : problème du nombre d'animateurs, problème de la qualification des animateurs. A ce sujet, les enseignants ne représentent plus à présent que 21% des effectifs. Cela baisse chaque année, vous savez pourquoi, vous ne les sollicitez pas et vous les rétribuez à minima.

Idem pour le nombre d'ATSEM dans les cantines qui diminue sans cesse.

J'apprends cependant ce soir avec l'intervention de Monsieur FREMAUX qu'un programme d'accès au BAFA pour certains animateurs vacataires va se faire. Cela va dans le bon sens, mais cela reste très insuffisant.

Problème aussi du turn-over beaucoup trop important. Actuellement, au quotidien, 16 personnes sont recrutées chaque jour comme vacataires, et chaque jour, 17 personnes démissionnent. Du jamais vu !

Et je finirai par les absences répétées, bien sûr non remplacées.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Je remarque simplement que quand c'est l'Etat, moins il y a de personnel, mieux c'est, mais quand ce sont les collectivités locales, il en faut plus !

Madame BAERT.- 180 enfants pour un animateur, il n'y a pas de comparaison !

Madame le Maire.- Je réponds que nous y travaillons, mais soyez un peu cohérente dans vos interventions ! Vous ne pouvez pas à la fois dire que, dans le cadre de l'Education nationale, moins il y en a, mieux c'est et exactement l'inverse dans le cadre de la restauration scolaire !

Je mets ces deux délibérations aux voix.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

Madame le Maire - Madame MAHIEU souhaite-t-elle intervenir sur Ch'ti Vélo, la délibération n° 853. Rapidement alors...

Chemise n° 26

DEPLACEMENTS - TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur-SANTRE

Adjoint au Maire

07/853 – Association Ch'ti Vélo - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Madame MAHIEU.- Vous me connaissez, vous pouvez me faire confiance...

Madame le Maire.- C'est bien ce qui m'inquiète, Madame MAHIEU...

(rires)

Madame MAHIEU.- Madame le Maire, mes chers collègues, pour répondre à une demande croissante des Lillois et montrer sa volonté de développer l'usage du vélo dans la ville, votre majorité a choisi de subventionner largement l'association Ch'ti Vélo, association qui, je le rappelle, offre aux Lillois la possibilité de louer des vélos ou de les faire gardienner.

Aujourd'hui encore, c'est une subvention dite « exceptionnelle » de 20 000 € sur les 60 000 € nécessaires à l'achat de 150 vélos que vous nous demandez de voter.

Or, cette association connaît une situation économique très délicate que vous reconnaissiez d'ailleurs, même si, pudiquement, la délibération fait état d'une trésorerie insuffisante.

En réalité, vous savez très bien que cette association n'a pas et ne pourra jamais avoir, et cela justement en raison de son activité, les capacités financières pour renouveler régulièrement le parc de ses vélos, sauf avec le recours à de nouvelles subventions.

Nous pensons qu'il n'est pas sain d'injecter régulièrement de l'argent public dans une structure qui n'arrivera jamais à être indépendante financièrement et surtout nous pensons que vous jouez petit braquet en pensant que le nombre actuel de vélos est suffisant dans une grande ville comme Lille, avec en plus une seule vélo-station située à la gare de Lille-Flandre.

Il faudrait cent fois plus de vélos, et répartis dans tous les quartiers de la ville, pour répondre aux besoins de déplacement des Lillois.

D'autres solutions de plus grande ampleur existent, puisque d'autres municipalités ont réussi à les mettre en place et ont développé un service efficace et de qualité sans avoir besoin de l'argent public.

Faute de projet plus ambitieux, nous voterons néanmoins cette aide car nous souhaitons le développement du vélo à Lille, et surtout nous souhaitons fortement que la Ville de Lille change de braquet.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Vous avez raison, nous ferons sans doute des propositions en la matière.

Je voudrais simplement vous dire que vous nous demandez cent fois plus de vélos, soit 15 000 vélos, soit beaucoup plus que pour la ville de Paris qui a dix fois plus de population, mais ce n'est pas grave...

Madame MAHIEU.- On est comme ça, nous !...

Madame le Maire.- Oui, avec l'argent public...

Madame MAHIEU.- Avec l'argent privé, tout va bien !

Madame le Maire.- Monsieur SANTRÉ.

Monsieur SANTRÉ.- Je voudrais très rapidement casser le mythe du non-coût pour la collectivité des systèmes de vélos en libre service financés par la publicité puisque l'occupation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance, donc quand on demande en contrepartie de la publicité des vélos en libre service, on se prive d'une partie substantielle de cette redevance.

Je pense qu'effectivement la métropole –et non pas la ville parce que les déplacements à vélo se raisonnent à l'échelle du territoire et le territoire métropolitain est pertinent- devra se doter de services plus ambitieux autour du vélo que ceux qui sont aujourd'hui mis en œuvre par la Ville de Lille.

La Ville de Lille a initié une démarche en 2003. Cette démarche doit être renforcée. On pallie ici l'insuffisance de moyens en investissement de l'association tout en étant conscient que le service suppose un financement public. Je regrette pour ma part que notre Maire Honoraire ne soit plus là puisque les 4 vice-Présidents chargés des questions de déplacements à la Communauté Urbaine, Madame DARNEL, Monsieur JANSSENS, Monsieur ASTIER et Eric QUIQUET, avaient accueilli favorablement l'idée de contribuer au développement de la vélo-station de Lille-Flandre. Cette délibération n'a pas pu aboutir à la Communauté Urbaine. Je pense que cela fera partie des enjeux et des débats que nous devrons avoir pour un projet métropolitain ambitieux en matière de déplacements.

Pour notre part, pour conclure mon propos et revenir au débat initial, je pense que le développement des vélo-stations doit se faire parallèlement à un développement du service de vélos en libre-service et que celui-ci ne doit pas être adossé sur des marchés publicitaires.

Il revient à la collectivité de le prendre en charge au titre du déplacement public.

Madame le Maire.- Très bien.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Je vous remercie.

Adopté.

VOIRIE

07/854 – Marché à bons de commande d'études techniques et de suivi des travaux d'effacement des réseaux sur les espaces publics – Application des seuils du marché.

Adopté.

Madame le Maire - Je signale 2 votes séparés du Front National sur la délibération n° 929 dans la chemise de Monsieur DURAND, sur la délibération n° 749 dans la chemise de Madame VERBRUGGHE et du Groupe Bouger Pour Lille sur la délibération n° 832 dans la chemise de Madame BOCQUET.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

Rapporteur : Monsieur DURAND

Maire délégué

07/914 – Commune Associée de Lomme – Mise à disposition à titre gratuit d'un bâtiment communautaire situé 353 avenue de Dunkerque et 1 et 1 bis avenue de la République à Lomme au profit de la commune.

07/915 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle Beaulieu.

07/916 – Commune Associée de Lomme – Démarche H.Q.E. - Réhabilitation et extension de la salle Beaulieu - Projet culturel et demandes de subvention.

07/917 – Commune Associée de Lomme – Association « Théâtre Octobre » - Subvention complémentaire

07/918 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association Handilom.

07/919 – Commune Associée de Lomme – Conventions d'objectifs partenariales avec les associations « Théâtre Octobre » - « Et vous trouvez ça drôle !!! ».

07/920 – Commune Associée de Lomme – Label Espace Culture Multimédia - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

07/921 – Commune Associée de Lomme – Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) – Secteur du Grand But – Reclassement de terrains AUDa1 et UXr en AUCa.

07/922 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 1 au marché 31503 - 2004/14 « Maintenance des installations de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique ».

07/923 – Commune Associée de Lomme – Avenant de transfert au marché « Effacement des réseaux basse tension, éclairage public, France Télécom, et Numéricâble, de l'avenue Arthur Notebart et la place de la République » - Dissolution anticipée de la société Capanord avec dévolution de son patrimoine à ETDE.

07/924 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 1 au marché de travaux de démolition de la friche Wilvia.

07/925 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.

07/926 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Construction d'une salle de musculation dans le quartier de la Délivrance - Relance en procédure de marchés négociés.

07/927 – Commune Associée de Lomme – Stade Van den Eeden - Avenant au marché de travaux de rénovation du terrain synthétique.

07/928 – Commune Associée de Lomme – Jeunesse - Lancement d'une mission d'accompagnement et de conseil - Demandes de subventions.

Adoptés.

07/929 – Commune Associée de Lomme – Engagement de la Ville de Lomme dans l'appel à projets 2007 du Conseil Régional « accompagnement des populations à l'innovation ».

Adopté à la majorité, le Groupe Front National votant contre.

07/930 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour installations solaires.

Adopté.

Chemise n° 12

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE
Conseillère Municipale déléguée

07/746 – Subvention à l'association Cap Humanitaire pour l'organisation de la campagne AlimenTERRE 2007.

07/747 – Subvention à l'association Terre à l'An Vert pour son projet de "Tour ecosolidaire".

07/748 – Semaine de la Solidarité Internationale 2007 à Lille - Subvention à la Fondation de Lille – Avenant n° 1.

Adoptés.

DROITS DE L'HOMME

07/749 – Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté à la majorité, le Groupe Front National votant contre.

Chemise n° 21

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BOCQUET
Adjointe au Maire

07/831 – Crédit d'une structure multi accueil de la petite enfance dans le quartier de Vauban – Ajustement du coût de l'opération - Avenant n° 1 au marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signature des marchés de travaux

Adopté.

07/832 – 3ème Contrat Enfance - Subventions 2007.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Groupe Bouger Pour Lille s'abstenant.

07/833 – Association Rencontre Parents-Enfants A.R.P.E. - Avenant.

07/834 – Associations diverses - Actions Petite-Enfance - Subventions-2007.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vais maintenant vous demander de voter sur les chemises 2, 6, 89, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 24, 27, 28, 30, 33 et 35.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

07/904 – Commune Associée d'Hellemmes – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires – Attribution d'une prime.

07/905 – Commune Associée d'Hellemmes – Désaffectation du domaine public communal du logement de fonction de l'instituteur sis 54, rue des Ecoles – Saisine du Préfet.

07/906 – Commune Associée d'Hellemmes – Association « Les Voisins bien Urbains » – Versement d'une subvention.

07/907 – Commune Associée d'Hellemmes – Installation de systèmes de récupération d'eau pluviale – Attribution d'une prime.

07/908 – Commune Associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal sis boulevard de l'Epine, impasse des Buissons.

07/909 – Commune Associée d'Hellemmes – Acceptation du Chèque Emploi Services Universel pour le paiement des prestations liées à l'accueil d'enfants à la crèche d'Hellemmes.

07/910 – Commune Associée d'Hellemmes – Association « En Avant Hellemmes » - Versement d'une subvention.

07/911 – Commune Associée d'Hellemmes – Gymnastique Volontaire Hellemmoise – Versement d'une subvention exceptionnelle.

07/912 – Commune Associée d'Hellemmes – Offre de séjours d'hiver en direction des jeunes hellemmois âgés de 10 à 17 ans.

07/913 – Commune Associée d'Hellemmes – Terrain sis rues Marcelin Krebs, Charles Gide – Aire de jeux – Convention d'occupation précaire.

Adoptés.

Chemise n° 6

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE
Conseillère Municipale déléguée

07/698 – Cimetière de l'Est, rue du Ballon à Lille - Location, service après vente et reprise de bâtiments modulaires pendant la durée des travaux – Avenant n° 1 au marché A70350.

Adopté.

Chemise n° 8

SPORT

Rapporteur : Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

07/703 – Subventions aux clubs de Haut Niveau - Année sportive 2006/2007.

07/704 – Associations de majorettes - Année 2007 - Attribution de subventions de fonctionnement.

07/705 – Associations sportives des collèges lillois - Attribution de subventions de fonctionnement.

07/706 – Coupe du Monde de Rugby 2007 - Attribution d'une subvention à une associationsportive.

07/707 – Course de la Déesse - Attribution d'une subvention d'organisation.

07/708 – Subvention de fonctionnement accordée à l'association "Lutteur Club Lillois" au titre de l'année 2006/2007.

07/709 – Accueil de Personnes Handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

07/710 – Attribution d'une subvention exceptionnelle et d'organisation à une association sportive.

07/711 – Terrains du Jardin des sports (site de l'E.P.D.S.A.E.) dans le quartier du Faubourg de Béthune et Julien DA RUI dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin – Conventions d'attribution de subventions du Conseil Général à la Ville de Lille.

07/712 – Gestion et utilisation des courts de tennis du Complexe Sportif du Montde Terre – Convention de mise à disposition à l'Association Tennis ClubLillois Lille Métropole.

07/713 – Construction du complexe sportif du Jardin des Sports dans le quartier du Faubourg de Béthune à Lille – Mission d'ordonnancement - Pilotage et coordination – Autorisation de signature du marché.

07/714 – Installation d'une clôture fermant le site du Parc des Nouveaux Sports (Halle de Glisse), rue de Marquillies à Lille.

07/715 – Proposition de dénomination de la salle de sports place Michelet dans le quartier de Lille-Sud.

07/716 – Construction du terrain de football synthétique du Jardin des Sports (E.P.D.S.A.E.) dans le quartier du Faubourg de Béthune – Avenant au lot 1.

07/717 – Politique sportive – Plans de développement des activités football, basket, athlétisme, roller, volley-ball

07/718 – Animation et gestion du parc des nouveaux sports de Lille-Sud (Halle de Glisse) - Avenant au Contrat .

07/719 – Marché de services et de travaux à la Piscine Marx Dormoy - Appel d'offres ouvert n° 700690 - Avenant et marché complémentaire au lot 1 - Dépose des faux plafonds des bassins.

Adoptés.

Chemise n° 9

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

07/720 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association « Les Blongios ».

07/721 – Travaux d'aménagement des jardins partagés sur le terrain rue du Chevalier de l'Espinard - Avenant n° 1.

07/722 – Dénonciation de la convention entre la Ville de Lille et l'Association "Les Cousins des Bois" dite les Arbronomades et de l'avenant n° 2.

07/723 – Subvention 2007 à l'Association "La Deûle".

07/724 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association Nord Nature Chico Mendes – Avenant n° 1.

07/725 – Attribution d'une subvention à l'Association PROJET pour la gestion et l'animation des jardins en pied d'immeubles Concorde et des jardins familiaux du Bazinghien.

07/726 – Aménagement du Jardin de la Treille - Marché sur appel d'offres ouvert – Lot n° 4 – Avenant n° 1.

07/727 – Réhabilitation du Square des Mères - Lot 6 : Serrurerie Clôture - Procédure d'appel d'offres.

07/728 – Aménagement du parc Les Buissonnets - Marché sur appel d'offres ouvert.

07/729 – Convention de partenariat pour l'animation de la friche dénommée "Triangle des Rouges Barres" au profit de l'Association "Section de Lille de la Fédération Française de l'Union Touristique - les Amis de la Nature".

07/730 – Convention entre la Ville de Lille et le Centre Régional des Ressources Génétiques (C.R.R.G.) Espaces Naturels Régionaux - Demande de formation au Jardin d'Arboriculture fruitière.

07/731 – Convention avec le lycée Horticole de Lomme définissant les modalités de mise à disposition de serres afin de stocker les plantes de collection et d'Orangerie de la Ville de Lille.

07/732 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association ANIMAVIA – Année 2007.

Adoptés.

MAISON REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES

07/733 – Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2007.

07/734 - Accord cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur les travaux de mise en sécurité, de mise aux normes et d'adaptation du bâtiment de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités.

Adoptés.

Chemise n° 11

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

07/744 – Achats Responsables - Adhésion de la Ville à la Campagne Européenne Procura +.

07/745 – Réalisation d'analyses de sols et d'eaux, d'études sur le patrimoine foncier de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes – Appel d'offres. (annule et remplace la délibération n° 07/531 du 25 juin 2007).

Adoptés.

Chemise n° 13

ECONOMIE D'EAU ET PLACE DE L'EAU DANS LA VILLE

Rapporteur : Monsieur FLEJSZEROVICZ
Conseiller Municipal délégué

07/750 – Attribution d'aides à l'installation de système de récupération d'eau pluviale.

Adopté.

Chemise n° 14

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

07/751 – Projet Educatif Global - Délégation Enfance - Programmation 2007 – Attribution de subventions.

07/752 – Associations liées à l'enfance - Avenants.

07/753 – Projet Lille, Ville de la Solidarité - Prolongement des Cellules Solidarité-en-Service Civil Volontaire.

Adoptés.

Chemise n° 15

SANTE

Rapporteur : Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué

07/754 – Organisation de colloques à Lille - Attribution de subventions.

07/755 – Subventions 2007 destinées aux organismes à caractère Social - Santé.

07/756 – Subvention 2007 destinée à un organisme à caractère social - Santé du Contrat Territorial de Santé de Lille, Lomme et Hellemmes.

Adoptés.

Chemise n° 16

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

Rapporteur : Madame DANGREAUX-VARLEZ
Conseillère Municipale déléguée

07/757 – Subventions aux associations 2007 - Soutien aux actions autour de la Famille.

Adopté.

Chemise n° 19

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

07/819 – Patrimoine - Attribution de subventions.

07/820 – Subvention Ville d'Art et d'Histoire à l'Office du Tourisme de Lille.

07/821 – Journées Européennes du Patrimoine 2007 - Programme et budget prévisionnel – Rectificatif.

07/822 – Demande de subvention Ville d'Art et d'Histoire à la Direction Régionale des Affaires culturelles du Nord/Pas-de-Calais.

07/823 – Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Sauveur.

07/824 – Délibération complémentaire - Célébration de l'Année Vauban - Programmation.

07/825 – Hospice Comtesse - Restauration du pavage de la cour d'honneur, des façades (2ème tranche) et de la couverture de la chapelle et de la boulangerie - Avenant n° 2 - Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille – Erreur matérielle sur le pourcentage d'augmentation de l'avenant.

Adoptés.

Chemise n° 20

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

07/826 – Livre et lecture publique - Attribution de subventions.

07/827 – Bibliothèque municipale - Acquisition de mobilier pour les Bibliothèques de Lille, Hellemmes et Lomme - Lancement d'une procédure d'appel d'offres.

07/828 – Bibliothèque municipale - Numérisation de la presse ancienne régionale et locale – Sollicitation de subvention - Admission en recettes de la subvention.

07/829 – Bibliothèque municipale - Acquisition d'un daguerréotype, l'une des premières vues photographiques de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 24

ANIMATION - JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

07/840 – Programme d'Animation Jeunesse 2007 - Loisirs des Jeunes dans le Nord – Opération Ville-Vie-Vacances - Attribution d'une subvention.

07/841 – Projets Jeunesse - Subvention au soutien à l'initiative Projets Jeunes.

07/842 – Projets Jeunesse - Participation de la Ville au projet de fonctionnement du CRIJ de Lille.

07/843 – Troisième édition de la soirée d'accueil des étudiants lillois - Subvention à l'association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

Adoptés.

INTEGRATION

07/844 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2007 - Quatrième répartition – Subventions à diverses associations.

Adopté.

Chemise n° 27

HANDICAPES

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire

07/855 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

07/856 – Subvention au CLERSE - Colloque international "la problématique du développement durable 20 ans après".

07/857 – Subvention à l'Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle – Colloque « Structure et Fonction des Glycoconjugués ».

07/858 – Extension de l'I.A.E. - Restauration et aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Avenants aux marchés n° 50571 et n° 50571-2.

07/859 – Réhabilitation de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général - Avenant à la convention attributive de subvention n° Presage 4853.

07/903 – Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique – Autorisation de signature du marché de traitement des façades et de renforcement de la structure - Ajustement du coût de l'opération.

Adoptés.

Chemise n° 28

ECONOMIE SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire

07/860 – Association Les Potes en Ciel - Avenant n° 1.

Adopté.

Chemise n° 30

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire

07/867 – Forum pour l'emploi.

Adopté.

Chemise n° 33

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

07/886 – Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n° 35

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

07/891 – Politique de la Ville - Conventions et avenants avec les structures percevant plus de 23.000 €.

07/892 – Subvention à l'association Itinéraire.

07/893 – Association Centre Social Projet - Versement d'une subvention.

07/894 – Subvention à l'association Sportive du Vieux-Lille.

07/895 – Subvention à l'association Maison de Quartier Godeleine Petit.

07/896 – Tennis Club Lille Métropole - Versement d'une subvention.

07/897 – Politique de la Ville - Adultes-relais.

07/898 – Soutien à l'encadrement des CAE - Subvention à l'association Réussir la Mission Locale de Lille.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

(Séance levée à 21 heures 45)